

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2013

POINT II :
Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juillet 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour, 1 abstention : le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juillet 2013.

Dijon, le 25 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juillet 2013.

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 26 septembre 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 26 septembre 2013

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - SÉANCE DU 3 JUILLET 2013 -

Collège A

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,
Messieurs Alain DEREUX (présent jusqu'à 17h30 puis procuration à Laurent BRACHAIS),
Samuel MERCIER, Eric LOQUIN (présent le matin puis procuration à Vincent THOMAS à partir de 14h), Louis de MESNARD.

Collège B

Madame Marie-Geneviève GERRER,
Messieurs Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS, Laurent BRACHAIS, Jean-Charles JULES,
Madame Sophie GENELOT (procuration à Eric LOQUIN jusqu'à 12h)

Collège IATSS

Messieurs Olivier LALOUETTE, Jean-Emmanuel ROLLIN, Cédric CLERC.

Collège usagers

Messieurs Thomas MONNET-POUPON (procuration à Annie VINTER), Arthur GUILLIEN (procuration à Samuel MERCIER), Jean-Baptiste BACCON (procuration à Alain BONNIN), Mikael SALLE (procuration à Alain DEREUX), Thibault GOURDET (procuration à Jean-Charles JULES).

Personnalités extérieures

Messieurs José ALMEIDA (jusqu'à 11h30 puis procuration à Jean-Philippe ROLIN), François PATRIAT (procuration à Marie-Geneviève GERRER), Pierre-Charles PONS (présent le matin puis procuration à Olivier LALOUETTE), Jacques BAHU (de 14h30 à 16h30), Bertrand THIBAUT, Denis LEPICIER (à partir de 14h30),
Madame Clotilde MARSEAULT (procuration à Bertrand THIBAUT)
Absents : Monsieur Pierre GUEZ

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Géraldine HARLY, Directrice Générale des Services,
Madame Marie-France MATHIEU, Adjointe à la Directrice Générale des Services, chargée de l'administration générale.
Madame Anne-Valérie WOILLARD, Adjointe à la Directrice Générale des Services, chargée du Pilotage et des Grands projets
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur Général Adjoint chargé de la Recherche et du Développement
Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
Messieurs Gilles GENET, Agent comptable, Norbert ARNOULT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président du CEVU
Monsieur Franck DENAT, Vice-président du CS
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD
Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux
Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la Recherche et des formations et aux relations avec le monde économique
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements
Madame Catherine GUILLEMIN, Présidente d'uB Filiale (pour le point IV)
Monsieur Etienne SICCARDI, Directeur du pôle patrimoine (pour le point III)

**PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
- SÉANCE DU 3 JUILLET 2013 -**

SOMMAIRE

I.	Informations du Président et de la Vice-présidente	1
II.	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mai 2013	2
III.	Questions relatives au Patrimoine immobilier	3
	1. Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement.....	3
	2. Opération Campus : choix du partenaire pour la réalisation des projets.....	14
	3. Modification au dossier d'expertise du Datacenter.....	17
	4. Avenant au dossier d'expertise de la chaufferie centrale du campus de Dijon- Montmuzard	19
IV.	Approbation du projet de statuts de la SATT Grand-Est	20
V.	Rapport des travaux du CS des 22 mai et 21 juin 2013	29
	• 22 mai 2013.....	29
	1. BQR 2013 (programmes 1 et 4).....	29
	2. BQR PRES 2013	32
	3. Demande de financement FEDER.....	33
	• 21 juin 2013	33
	1. Demandes de financement	33
	2. Structuration de la Recherche à l'université de Bourgogne.....	34
VI.	Questions financières	43
	1. PPI transversaux : examen du premier appel à projets.....	44
	2. Admissions en non-valeur - Remises gracieuses.....	50
	3. Présentation de la DBM2/ 2013.....	50
	4. Modalités d'attribution de l'aide aux amortissements des composantes	58
	5. Tarifs, propositions d'attribution (subventions, bourses, prix), droits d'inscription (associations colloques), acceptation de dons	59
	6. Sorties d'inventaire	59
VII.	Cadre juridique du rapprochement uB-UFC	59
VIII.	Rapport des travaux du CT des 24 juin, du 1^{er} juillet et du 2 juillet 2013	73
	• 24 juin 2013 et 2 juillet 2013	73
	1. Projet de réorganisation des services	73
	• 1 ^{er} juillet 2013	79
	1. Action sociale 2013	79
	2. Mise en place d'une cellule d'écoute et d'analyse RPS (Risques Psychosociaux) .	82
	3. Bilan annuel de prévention des risques professionnels 2012	84
	• 2 juillet 2013.....	86

IX.	Questions relatives aux Ressources Humaines	88
X.	Rapport des travaux du CEVU du 26 juin 2013.....	89
	1. Compte-rendu des travaux de la Commission Vie de l'Etudiant du 27 mai 2013	89
	2. Compte-rendu des Commissions FSDIE des 23 mai (site Le Creusot) et 6 juin 2013	89
	3. Point d'information sur le maquettage des Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) 1 ^{er} et 2 nd degrés.....	91
	4. Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2013 (pour régularisation).....	92
	5. Compte-rendu de la commission de la pédagogie du 10 juin 2013.....	92
	6. Calendrier universitaire 2013-2014 : examen des propositions des composantes : finalisation des travaux engagés au CEVU du 6 mai 2013.....	97
XI.	Compte-rendu et approbation de conventions et de contrats	98
	1. Approbation des conventions avec subvention.....	98
	2. Compte-rendu des conventions hors subvention	98
XII.	Questions diverses	98
	1. Avis sur la nomination du directeur de l'UTB	98
	2. Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel (UTB)	99
	3. Création d'une salle dénommée « Jean TIROUFLET » à l'UFR Sciences et Techniques	99
	4. Motion présentée par des formateurs de l'IUFM	100

**PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
- SÉANCE DU 3 JUILLET 2013 -**

(La séance est ouverte à 9h38, sous la présidence de M. Alain Bonnin, Président de l'université de Bourgogne)

I. Informations du Président et de la Vice-présidente

Le Président : Bonjour à tous, chers collègues et chers amis. Merci pour votre présence nombreuse à ce dernier Conseil d'administration de l'année. Pour nous, ce Conseil d'administration aura une valeur forte et symbolique, et ce à deux titres. D'une part, parce que ce CA se tient à un an moins un jour de la prise de fonction de notre équipe, et d'autre part parce qu'il comporte un train de dossiers importants et structurants.

Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de dossiers transversaux. Ils ont représenté un travail très significatif de la part de toute l'équipe. La plupart d'entre eux ont d'ailleurs été menés dans une concertation et dans une réflexion transversale, au-delà même de notre université, et je les considère comme assez exemplaires. Je pense par exemple au dossier sur l'identité scientifique de l'université, partagé avec le Grand Campus, au dossier SDIA qui a été partagé très largement sur tout le territoire bourguignon avec tous nos partenaires, au dossier avec l'université de Franche-Comté, qui nous a fait tant débattre au cours de l'hiver, aux PPI transversaux, aux risques psychosociaux, sujet auquel je suis tellement attaché – qui est pratiquement sur le point d'aboutir au bout d'un an –, aux ESPE qui ont beaucoup fait travailler notre communauté, ou encore à la SATT qui restera probablement comme l'un des dossiers les plus complexes que nous ayons eu à traiter cette année.

Si je vous liste rapidement ces dossiers, c'est parce qu'ils me paraissent assez emblématiques de la façon dont nous avons eu à travailler en prenant le temps et en discutant très largement. Aujourd'hui, c'est donc pour moi l'occasion de remercier très sincèrement toute l'équipe de gouvernance, l'équipe des vice-présidents, le cabinet, la direction générale des services ainsi que tous les chefs de service qui travaillent avec nous, sans lesquels nous n'aurions pas pu vous proposer cet ensemble de grands dossiers aujourd'hui.

J'en profite également pour remercier tous les partenaires extérieurs à notre université car si nous construisons ces dossiers transversaux, c'est parce que nos partenaires nous font confiance. C'est notamment le cas pour tous nos partenaires au niveau du Grand Campus, comme ce fut le cas toute l'année pour la Franche-Comté et le Conseil d'administration de Franche-Comté, même si cela doit vous paraître quelque peu étrange que je vous dise cela. En effet, j'y étais encore hier après-midi et les relations sont tout à fait amicales et extrêmement constructives. Cela fut également le cas tout au long de cette année pour l'ensemble des représentants de l'État, qu'il s'agisse des représentants d'État en région ou encore des représentants d'État au niveau du ministère. Enfin, cela fut aussi le cas avec les collectivités territoriales, comme le Conseil régional, le Grand Dijon et les collectivités de Bourgogne. Aussi – et je le pense –, c'est parce que nous avons pu tisser ces relations confiantes que nous avons pu amener et faire émerger ces grands dossiers.

Je voudrais également vous dire que nous aurons le plaisir d'avoir avec nous cet après-midi le Président de l'université de Franche-Comté pour participer au débat et au vote sur le

cadre juridique du rapprochement avec l'université de Franche-Comté. Jacques Bahi sera donc présent cet après-midi à mes côtés pour débattre avec nous du cadre juridique de ce rapprochement. Vous voyez donc ici illustrée très symboliquement la qualité de la relation établie entre nos deux établissements.

Ce Conseil d'administration est également particulier pour une deuxième raison, puisque c'est la dernière séance où va siéger avec nous Jean-Charles Jules. J'en profite d'ailleurs pour remercier sincèrement Jean-Charles pour ses années d'engagement au service de notre université dans diverses instances, notamment au Conseil d'administration. Aussi, mon cher Jean-Charles, même si nous ne faisons pas partie des mêmes listes et qu'il y a des oppositions entre nous, je pense qu'elles sont davantage théoriques que réelles. En tout cas, je voudrais te remercier car tu as toujours été un partenaire exigeant et qu'il y a toujours eu beaucoup de loyauté et de compréhension mutuelle entre nous deux. Je tenais encore à t'en remercier. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons prévu un verre de l'amitié que nous pourrions partager tous ensemble à la fin de ce Conseil d'administration. Cela permettra de remercier toutes les personnes qui ont travaillé avec nous cette année et de remercier Jean-Charles.

Je ne vous en dirai pas plus. Il n'y aura pas d'autres informations générales de la part du Président car, en pratique, tous les grands dossiers sont inscrits à l'ordre du jour et que je n'ai rien de plus à vous dire. Je vais maintenant passer la parole à Marie-Geneviève qui a deux informations à vous donner, avant de commencer notre ordre du jour.

Mme Gerrer : Bonjour à tous et merci d'être parmi nous pour ce CA qui va durer un certain temps. Tout d'abord, je voulais vous annoncer l'élection de Catherine Orsini en tant que doyen de l'UFR Langues et communication, à partir du 1^{er} septembre. Elle prendra donc ma suite. D'autre part, je voudrais également vous présenter Anne-Valérie Woillard. Je vais d'ailleurs la laisser se présenter car je crois que vous ne la connaissez pas tous.

Mme Woillard : Bonjour. Je suis effectivement arrivée le 1^{er} juin pour rejoindre l'équipe de la direction générale des services en tant qu'adjointe à la DGS. Je suis en charge du pilotage et des grands projets. Je viens du Conseil régional de Bourgogne où j'ai passé trois ans et demi. Auparavant, je travaillais chez Aventis, devenu aujourd'hui Sanofi. J'ai également travaillé pendant cinq ans chez Amcor.

Le Président : Merci Anne-Valérie. Nous sommes très heureux de vous accueillir parmi nous. Nous allons maintenant pouvoir passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mai dernier.

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mai 2013

Mme Gerrer : Je voudrais tout d'abord vous dire que j'ai eu quelques échos et quelques inquiétudes à propos de ce *verbatim*. Aussi, comme nous en avons d'ailleurs discuté ensemble, je tenais à vous signaler que ce *verbatim* ne serait aucunement retouché, et ce quelle que soit la personne qui a pris la parole. Chacun peut donc être rassuré car il s'agit d'un véritable *verbatim*.

J'aimerais également attirer votre attention pour que vous citiez bien votre nom avant de prendre la parole puisque Monsieur Nouet ici présent est chargé de prendre le *verbatim*. Il est donc important que chacun se présente.

Certains d'entre vous ont-ils des remarques à formuler sur ce procès-verbal ? (*Il n'y en a pas*). Je vous propose donc de passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Unanimité (22 pour)

Le Président : Merci. Nous abordons maintenant un des gros points de l'ordre du jour de ce Conseil d'administration puisqu'il s'agit des questions relatives au patrimoine immobilier. De fait, nous allons aujourd'hui conclure quasiment un an de travail et de concertation sur le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement. Je passe donc la parole à Anne Girollet qui a porté tous ces dossiers tout au long de l'année.

III. Questions relatives au Patrimoine immobilier

1. Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA)

Mme Girollet : Bonjour à tous. Aujourd'hui, nous entrons dans la dernière phase de l'élaboration de notre Schéma directeur immobilier et d'aménagement. Ce SDIA a fait l'objet d'une grande concertation puisqu'après la trentaine de réunions organisées à la fin de l'année 2012, nous avons systématiquement débattu de chaque étape en comité de pilotage, puis en Conseil d'administration. Le dernier comité de pilotage a eu lieu le 13 juin. Je vous rappelle qu'il est composé de la commission patrimoine, autrement dit de l'ensemble des directeurs des composantes, des directeurs de laboratoires, de fédérations de recherche et d'écoles doctorales ainsi que des responsables des bâtiments. La Caisse des dépôts et consignations y était également associée.

Lors de ce comité de pilotage, nous avons donc débattu de la dernière phase de ce SDIA, c'est-à-dire de l'approfondissement du scénario retenu en CA. Je vous rappelle que vous aviez décidé de panacher entre le scénario 1 et le scénario 2 de Dijon. Nous allons donc reprendre ces éléments. Par ailleurs, le livrable que vous avez reçu en document du CA d'aujourd'hui prend en compte les débats que nous avons eus en comité de pilotage du 13 juin dernier.

Avant de commencer, j'aimerais simplement vous rappeler que le SDIA est un choix stratégique de la politique immobilière. Ce n'est pas une feuille de route. En effet, le contenu est indicatif et ce n'est pas forcément ce que nous allons faire demain. C'est donc une politique stratégique idéale avec des besoins théoriques. Le Conseil d'administration a en effet décidé de ne pas forcément rationaliser pour rationaliser – même si nous connaissons de très fortes pressions à ce niveau –, mais a réellement essayé de déterminer les choix les plus importants pour la politique immobilière de l'université.

Deuxièmement, ce SDIA sera actualisé périodiquement en fonction de l'évolution de certains événements. Peut-être s'agira-t-il de nouveaux dispositifs ou de nouveaux projets ? Quoi qu'il en soit, à chaque fois qu'un projet aura un impact à long terme sur le SDIA, ce dernier devra être actualisé. Il ne fige donc pas la politique de l'avenir. Ce SDIA constitue un ensemble de potentialités, mais encore une fois, ce n'est pas comme le CPER par exemple. Il s'agit de l'horizon 2030 pour l'université de Bourgogne.

Quelques points forts de ce livrable pour laisser le temps à la discussion après cet exposé. Tout d'abord, un rapide rappel des orientations qui avaient été définies par le Conseil d'administration :

- Moderniser les locaux en intégrant les performances énergétiques, la sécurité et l'accessibilité.
- Renforcer la visibilité et l'attractivité de l'université dans toutes ses missions en continuant notamment à l'ouvrir sur la ville, en améliorant la qualité de vie, en améliorant les liens avec nos partenaires, en renforçant les sites territoriaux, et en tenant compte de l'évolution des pratiques pédagogiques dans l'organisation des mètres carrés.

Pour les sites dijonnais, vous avez fait le choix de panacher les deux scénarii : le scénario 1 et le scénario 2. Ainsi :

- Nous libérons le site de Maret et de Saint-Usage.
- Nous maintenons les sites de Marsannay et de la ferme de Morveau.
- Nous maintenons le site de Victor Hugo.
- Nous maintenons l'emplacement des services techniques, crèche, médecine préventive et salle modulable.
- Chabot-Charny serait restructuré en vue d'en faire une vitrine culturelle, notamment avec le département de musicologie, le laboratoire CIMEOS et le PESM.

Enfin, le projet emblématique sur le campus Montmuzard est la création d'un *learning centre*. Cet espace central et attractif regrouperait tous les fonds documentaires des bibliothèques dijonnaises. Ce bâtiment phare serait visible de loin. Il intégrerait la BU droit-lettres, qui serait ainsi étendue soit sur l'arrière, soit sur le côté, en englobant *l'atheneum*, voire la Maison de l'étudiant, sans pour autant détruire les bâtiments.

Ce *learning centre* a pour ambition d'être un lieu de travail et un lieu de vie. Il intégrerait les fonds documentaires papier ainsi que l'ensemble des autres supports informatiques avec, pourquoi pas, des salles différenciées (salle multimédia ou salle silence). Il pourrait également y associer les pôles culture, la diffusion des savoirs, le centre des langues et cultures, le pôle scolarité ou encore l'insertion professionnelle. Bref, un certain nombre d'institutions qui participent à la vie des étudiants, avec pourquoi pas, le CIEF. Enfin pour l'améliorer et en faire un véritable lieu de vie, l'idée serait d'y créer une cafétéria et une ouverture très large du *learning centre* (7 jours/ 7 et 24 h/ 24 ?). Quoi qu'il en soit, ce *learning centre*, lieu de travail et lieu de vie, serait fédérateur au sein du Grand Campus. De plus, il serait ouvert sur la ville.

Les autres bibliothèques deviendraient alors des bibliothèques numériques puisque le *learning centre* étendu accueillera tous les fonds papier. Si nécessaire, il est aussi possible d'envisager d'en faire des salles d'examen de manière formelle, sans pour autant transformer les bibliothèques. À court terme, la BU sciences-économie va accueillir les étudiants du secteur santé qui subissent une forte carence en surface de bibliothèques. À ce titre, une étude va être lancée. À long terme, et dans l'hypothèse où les métiers de la santé sont universitarisés, cela concernerait 2 500 étudiants pour le campus dijonnais - je tiens d'ailleurs à rappeler que nous avons été obligés d'intégrer cette donnée, il ne s'agit d'un fait, mais d'une probabilité que nous devons intégrer - de fait, la seule possibilité que nous avons pour accueillir ces 2 500 étudiants serait sur cette BU sciences-économie. Elle devrait être alors étendue sur l'avant et sur l'arrière sans pour autant déplacer la crèche. En revanche, il faudrait détruire le logement de fonction situé au bout. Voilà donc pour le *learning centre* et les bibliothèques.

La réforme de l'ESPE impacte également le SDIA. Aussi, à moyen terme – c'est-à-dire le temps d'avoir des financements –, l'idée est de regrouper toute l'ESPE (administration centrale, administration des quatre départements et formations) sur le site Charles Dumont.

À long terme, si l'ESPE monte en puissance comme nous le souhaitons, une extension du pôle AAFE sera envisagée. Cela permettra de combler le déficit en mètres carrés pour la recherche en SHS.

Cette extension de 5 000 m², qui pourrait par exemple se faire derrière le pôle AAFE, pourrait recueillir non seulement l'ensemble de l'ESPE, mais également tous les laboratoires en lien avec cette activité, tels que l'IREDU, l'LPPM, le LEAD pour le volet SHS et le SPMS. De plus, nous pourrions également y ajouter des surfaces d'enseignement. Cela permettrait de délester le bâtiment droit-lettres en surface d'enseignement et d'augmenter ainsi les surfaces de recherche en SHS dans ce même bâtiment.

Quant à l'IUT, il pourrait notamment accueillir les plates-formes technologiques et de transfert, voire des espaces à destination des entreprises. Un projet est également en cours sur le pavillon Sully pour y créer une maison de l'alternance.

Concernant le Datacenter – dont nous parlerons dans un point de l'ordre du jour à venir –, celui-ci est prévu sur le site de la chaufferie. En effet, comme la chaufferie va être démantelée, nous allons ainsi pouvoir en profiter pour y placer un ambitieux Datacenter vert, avec récupération de chaleur.

Globalement pour les autres bâtiments, le mot d'ordre est de réaffecter les surfaces pour améliorer la visibilité des laboratoires, puisque certains d'entre eux sont éparpillés sur plusieurs bâtiments. L'idée est donc d'essayer de regrouper les équipes au sein d'un même bâtiment et si possible, de préférence, dans le bâtiment d'enseignement auquel il est rattaché. Une des grandes lignes directrices est donc d'optimiser les surfaces.

S'agissant de la vie étudiante, qui est également en carence, l'objectif est d'augmenter le nombre de mètres carrés, notamment avec la construction d'un gymnase 44-24 au sud de l'UFR STAPS. En effet, cet équipement manque à l'université.

En ce qui concerne les serres, l'idée serait de les démolir, puisqu'elles sont actuellement très mal placées et régulièrement vandalisées. Il s'agirait alors de se mettre en lien avec le jardin de l'Arquebuse, afin de pouvoir y déplacer une grande partie des serres et laisser ainsi la partie pédagogique sur l'université. Il s'agirait également de laisser quelque chose d'attractif pour le grand public. C'est pourquoi nous proposons de placer ces serres sur l'esplanade Érasme à proximité du bâtiment Gabriel pour rester en cohérence avec la sculpture.

Voilà donc globalement les grandes lignes pour Dijon sachant que nous pouvons en discuter de façon plus précise pendant le débat si vous le souhaitez.

Concernant Auxerre, le choix a été fait pour un seul site. Il s'agit donc de libérer le site de l'IUFM et de le rapatrier sur le site des plaines de l'Yonne. Certes, des aménagements tels que la restauration et la documentation devront être faits – nous en avons déjà parlé –, mais globalement il n'existe pas de souci particulier. En outre, il faudra aussi aménager des parkings puisque le nombre d'étudiants augmentera.

Sur Chalon-sur-Saône, là aussi le choix du campus unique a été fait. Il s'agit donc de libérer le site IUFM pour le rapatrier sur le site de l'IUT de Chalon-sur-Saône. À ce titre, les collectivités territoriales nous ont d'ailleurs récemment fait savoir qu'un grand projet immobilier existait sur l'ancienne sucrerie pour accueillir l'IFSI d'ici juin 2016. De fait, nous n'aurons donc pas besoin d'intégrer cette donnée pour notre campus universitaire. Là aussi, il est nécessaire d'augmenter l'espace prévu pour la restauration, la documentation et les activités sportives.

Pour Le Creusot, le Conseil d'administration a choisi de maintenir les deux sites puisque nous avons considéré que les deux formaient un campus universitaire. En effet, il n'y a que 800 mètres entre Condorcet et l'IUT. Cela peut donc se faire à pied en 10 minutes. Là aussi, des propositions d'amélioration sont faites. Il s'agit notamment de revaloriser le parvis, sachant que la plupart des structures sont déjà bien placées. Il n'y a donc pas de gros soucis pour Le Creusot.

S'agissant de Mâcon, je vous rappelle que la SCET proposait de rationaliser les mètres carrés au maximum en libérant notamment un bâtiment. Or, le Conseil d'administration a choisi de ne pas supprimer ce bâtiment. De fait, puisque Mâcon va monter en puissance, nous allons vraiment renforcer ce site car il est important pour l'université de Bourgogne. En effet, comme nous comptons y développer de nouvelles formations, il est tout à fait primordial que nous conservions ce bâtiment, et notamment le bâtiment C qui comportait la restauration. Cependant, un des soucis pour Mâcon a trait aux activités sportives car il n'existe pas de gymnase. La règle est de continuer à nous mettre en lien avec les collectivités.

La situation la plus complexe se situe sur Nevers puisque nous avons deux sites : le site de l'IUFM et celui de l'ISAT et UFR Droit et Sciences politiques. Il y a donc deux scénarii. Le scénario 1 consiste à maintenir les deux sites. Un des avantages réside dans le fait que les locaux de l'IUFM sont magnifiques puisqu'ils ont été rénovés. Ils sont donc extrêmement fonctionnels. En revanche, nous n'avons ni la mutualisation entre les services, ni la mutualisation des locaux, ni la mixité des étudiants. Ce scénario ne correspond donc pas exactement à la politique de sites que nous souhaiterions mettre en œuvre. Cependant, il présente l'avantage d'avoir la restauration – qui est déjà en carence sur le site de l'ISAT/Droit –, mais surtout d'avoir les installations sportives.

Le scénario 2 vise quant à lui à regrouper les deux sites sur le site de l'ISAT/Droit. Dans ce cas, nous avons tous les avantages de la mutualisation. En revanche, nous avons les inconvénients du manque de la restauration et des installations sportives. Toutefois, une solution pourrait être trouvée avec la zone économique Euro Auto Hose, actuellement en cours de création par les collectivités territoriales. Voilà ce qu'on nous propose.

Pour les métiers de la santé à Nevers, la donne est quelque peu différente puisqu'il y a environ 450 étudiants et non pas une centaine comme cela est le cas dans les autres sites. Par ailleurs, les collectivités territoriales sont en train de réhabiliter la caserne Pittié derrière la gare pour accueillir l'IFSI. Aussi, si nous nous projetons à 2030 et si nous imaginons l'universitarisation des métiers de la santé, nous ne pouvons pas accueillir 450 étudiants sans créer de nouveaux bâtiments. De fait, dans le scénario 1, la seule possibilité serait de négocier le CCDP situé à côté, avec le Conseil général. Dans le scénario 2, il est impossible d'accueillir 450 étudiants et, si nous n'accueillons qu'une centaine d'étudiants de la santé, il faudra de toute façon réhabiliter le bâtiment G. Voilà pour Nevers.

Je ne suis pas certaine qu'il faille absolument nous prononcer aujourd'hui sur un scénario ou un autre pour Nevers. En effet, le SDIA ne fige pas l'avenir. Nous pouvons très bien attendre et en reparler dans trois ou quatre ans en fonction de l'évolution de la politique locale menée à Nevers. Voilà donc pour les grandes lignes.

Le livrable vous présente ensuite une synthèse financière et un diagnostic technique financier. Sans entrer dans le détail, je citerai simplement quelques points. On constate tout d'abord que nous avons un taux moyen d'accessibilité de 82 % et que les travaux à mettre en œuvre pour lever uniquement les points bloquants s'élèvent déjà à 7,8 millions d'euros. En outre, au regard de l'ensemble du coût du SDIA, il faut prendre en compte le GER (Gros Entretien et Renouvellement). Il s'agit de la somme nécessaire pour maintenir un bâtiment

dans sa fonction : il faut donc dépenser une certaine somme sur un bâtiment neuf pour le maintenir en état sur quinze ans ; de même, sur un bâtiment ancien, il faut dépenser une certaine somme pour le réhabiliter et pour que l'université puisse à nouveau remplir correctement sa mission.

Sur le parc immobilier actuel, il faudrait prévoir 110 millions de GER, soit 12 millions à court terme sur cinq ans, quatre millions à moyen terme et six millions à long terme. Or aujourd'hui, notre budget n'est que de 1,5 million par an. Vous voyez donc les difficultés auxquelles nous nous trouvons confrontés.

Après le SDIA, c'est-à-dire après la rationalisation, les constructions et les restructurations, le GER ne coûterait que 88,5 millions d'euros. De fait, rien qu'avec le GER, le SDIA nous fait déjà économiser 21,5 millions sur quinze ans. Cela signifie donc que des économies sont quand même réalisées.

Le coût total des opérations tout compris (GER, constructions, réhabilitations, etc), hors Opération Campus – car elle est déjà financée –, est estimé à 289 millions d'euros, à savoir environ 200 millions d'opérations et 89 millions de GER. Encore une fois, il s'agit d'une vision stratégique de l'université et non pas d'une feuille de route. C'est donc ce vers quoi nous tendons mais que nous ne réaliserons pas forcément demain.

Vous avez ensuite la synthèse des opérations du schéma dans le temps – autrement dit, si nous décidions réellement de réaliser le SDIA. Vous avez donc le détail opération par opération dans le temps, le coût, ainsi que le bâtiment de départ et le bâtiment d'arrivée.

Pour terminer, nous avons joint un état des lieux des dispositifs législatifs et réglementaires en annexe. Cet état des lieux a été réalisé par la SCET conformément au contrat. Pour rappel, le contrat a été signé en 2011 et le cahier des clauses techniques particulières indiquait clairement cette mission. Il s'agit donc d'un état des lieux de l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire sur les opérations immobilières. Il ne s'agit pas aujourd'hui de se prononcer sur le choix d'un dispositif. C'est la raison pour laquelle nous l'avons mis en annexe.

En effet, des craintes ont été émises lors du comité de pilotage. Or, encore une fois, il s'agit d'un éclairage et non pas d'une volonté pour nous de pousser vers l'un ou l'autre des dispositifs. De toute façon, cela serait totalement impossible vu le nombre d'opérations différentes. Nous avons donc mis cette partie en annexe afin d'éviter toute confusion. Aujourd'hui, il ne s'agit que de voter le SDIA, le reste n'étant que des éclairages. Il vous est donc proposé de délibérer sur ces orientations. Je vous remercie.

Le Président : Merci beaucoup, Anne. Cet ensemble d'informations est maintenant soumis à notre débat, étant entendu que tout ceci a déjà été discuté dans l'état de ce que vient de vous présenter Anne lors de la dernière commission patrimoine qui a fait office de comité de pilotage. Madame Desseigne.

Mme Desseigne : Bonjour à tous. Je suis Sophie Desseigne, directrice du service commun de la documentation.

Le conseil documentaire de l'université s'est réuni le 25 juin dernier. Il m'a demandé de faire remonter quelques remarques et quelques points de vigilance sur ce projet de *learning centre* inscrit au cœur du SDIA. Tout d'abord, le conseil remarque l'ambition stratégique du projet. En effet, il prévoit un grand équipement, il mutualise la documentation et rend d'autres services aux étudiants. Son positionnement au cœur du campus est évidemment emblématique.

Premièrement, tout projet de *learning centre* s'inscrit bien évidemment dans le cadre de la mise en place d'une pédagogie active. Aussi, afin de bien documenter nous devons partir du besoin des étudiants et du besoin des enseignants. À ce titre, le conseil constate que la fonction documentaire est au centre du projet présenté dans le SDIA. Dans le même temps, il constate une transformation en profondeur du modèle actuel. Il s'interroge donc sur le sens du projet. Est-il de nature à servir un projet pédagogique ou un projet de valorisation des connaissances ? Est-il de nature à devenir un espace de stockage de différentes ressources et à abriter différents services ? Notamment, – c'est un point crucial –, quel sera le lien entre le *learning centre* et les bibliothèques devenues salles de travail, ou les bibliothèques numériques comme vous l'avez évoqué ? Le conseil estime que l'expertise des personnels de bibliothèques doit naturellement être prise en compte sur ces questions.

Par ailleurs, le conseil se pose la question des personnels de bibliothèques dans l'organisation à terme et de la prise en compte des missions du service commun de la documentation, telles qu'elles sont présentées dans le décret de 2011.

Le conseil rappelle que la question des surfaces dédiées au *learning centre* doit être examinée avec une extrême vigilance. En effet, comme cela vient d'être rappelé par Madame Girollet, cet équipement doit intégrer des collections papier, des espaces publics confortables, des places de travail diversifiées, des salles de formation équipées, des espaces conviviaux et de culture ainsi que différents services. D'après les projections du service commun de la documentation, un déficit de mètres carrés est déjà à constater sur la proposition du SDIA – je parle des 25 000 m² du deuxième livrable.

Le conseil documentaire insiste sur le besoin d'études approfondies par des experts externes et rappelle le projet en cours tel que vous venez de l'évoquer, à savoir le projet BU sciences et BU médecine-pharmacie. Le conseil constate le besoin de surfaces documentaires en adéquation avec les normes en vigueur pour les étudiants de médecine pharmacie. Il constate également que, malgré différentes opportunités sur les CPER précédents et sur le plan campus, la situation n'a pas été améliorée depuis un certain nombre d'années.

Enfin, le conseil documentaire souhaite que le centre de langues et de cultures étrangères prévu dans le *learning centre* soit traité en complémentarité avec le projet langues adossé à l'UFR et à la documentation sur le lieu B2UFR. Actuellement, les personnels s'interrogent sur la destination de cette bibliothèque à court terme et souhaiteraient avoir une réponse.

Le Président : Anne et moi allons faire un duo. Je répondrai d'abord sur deux points, puis Anne interviendra ensuite.

Tout d'abord, Madame Desseigne, je tenais à vous dire que nous ne sommes pas responsables des CPER précédents et que notre équipe s'occupe précisément du CPER à venir. Dans ce cadre-là, j'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer qu'une première réunion d'arbitrage s'est tenue la semaine dernière au rectorat où étaient présents l'ensemble des établissements supérieurs de la Région.

De fait, en nous basant sur le SDIA, nous avons présenté un certain nombre de propositions que nous avons définies comme étant des propositions de restructuration et de rénovation pour la mise en sécurité et la mise en conformité aux nouvelles normes énergétiques. À cela s'ajoute un deuxième groupe de projets. Il s'agit de projets orientés sur la recherche, la valorisation et le transfert des technologies. Enfin, un troisième groupe de projets est centré sur la pédagogie innovante et les nouvelles pédagogies de l'avenir. C'est dans ce troisième volet que nous avons bien entendu placé le *learning centre* au 1^{er} plan. En effet, vous avez raison, le *learning centre* n'est pas qu'un simple projet de stockage. C'est aussi un projet

pour rénover et transformer en profondeur les relations qui peuvent exister entre les étudiants et l'apprentissage académique.

En effet, les étudiants évoluent, les façons de travailler évoluent, les façons d'apprendre évoluent et la culture également. Nous ne sommes donc pas censés construire l'avenir en fonction des critères du XIX^{ème} ou du XX^{ème} siècle. Il nous faut aussi nous projeter dans le XXI^{ème} siècle.

Ce projet de *learning centre* a donc vocation à transformer les choses en profondeur. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer – avec toute la prudence nécessaire – que dans le cadre de cette première priorisation, ce *learning centre* a fait l'objet d'une priorisation notée A par les services de madame la Rectrice, alors même qu'on nous indique qu'il ne faut pas construire ni augmenter les surfaces, et alors même qu'on nous indique que les crédits sont comptés. Cela signifie donc bien que l'ambition portée par ce projet, permettant de nous projeter véritablement dans l'avenir de ce que seront les apprentissages, est bien compris, qu'il s'agit d'une priorité, et qu'il sera relayé comme tel au niveau de l'Etat. Ceci est important.

Par ailleurs, je note bien qu'au bout du compte, le conseil a perçu la principale ambition que notre équipe déploie en termes de patrimoine immobilier sur les vingt prochaines années, à savoir le service commun de documentation via le *learning centre*. Pour autant, il peut exister des inquiétudes en termes de surface par exemple. Cependant, nous y serons attentifs. Anne l'a d'ailleurs très bien expliqué. Ce que nous faisons là n'est pas quelque chose de figé dans le temps et cela sera réévalué progressivement. Bien entendu, nous tiendrons compte des préoccupations des personnels et de leurs qualifications. En attendant, nous n'en sommes pas encore à ce grain de précision. Nous sommes sur un projet constitué à la fois d'interfaces immobilières et d'une vision de ce que sera la pédagogie dans vingt ans.

Aussi, comme j'ai bien compris cela, je vous propose que nous positionnions un conseil documentaire extraordinaire à la rentrée de septembre. Je viendrai moi-même le présider, sachant que je ne peux pas non plus présider les conseils de toutes les écoles et de toutes les composantes. Je fais donc une rotation. Cela permettra de bien expliquer le sens de ce que nous sommes en train de construire au conseil documentaire. Je laisse maintenant Anne répondre sur les autres points.

Mme Girollet : S'agissant du devenir des autres bibliothèques, et pour éviter toute confusion – car c'est grâce au débat et aux discussions avec Marie-Geneviève que nous avons réalisé tout cela –, nous nous sommes rendu compte que le terme de salle de travail pouvait être mal perçu. Voilà pourquoi nous avons indiqué « bibliothèque numérique », elles restent bien des bibliothèques, le personnel reste et les liens entre le *learning centre* et les bibliothèques deviendront ce que l'université souhaitera. Il n'y a pas donc pas de remise en cause de notion de bibliothèque. La seule différence, c'est que les fonds papier seront transférés sur le *learning centre*. Les bibliothèques restent donc bien des bibliothèques. Voilà pourquoi nous avons parlé de bibliothèque numérique plutôt que d'un lieu de travail dans le livrable.

Globalement, nous avons été extrêmement attentifs à la documentation puisque nous avons augmenté le nombre de mètres carrés de 40 %. Aussi, par rapport aux autres activités, cela montre bien que nous avons pris en compte les mètres carrés de la documentation et que nous sommes très vigilants sur ce sujet. Nous savons en effet que la bibliothèque est un élément fondamental dans la vie d'un étudiant et d'un enseignant chercheur.

Le Président : Merci Anne. Monsieur Rollin souhaite intervenir, ainsi que Jean-Charles Jules.

M. Rollin : S'agissant du *learning centre* et de l'évolution du SCD, nous avons bien compris que la salle de travail serait une bibliothèque numérique. Cependant, les personnels s'inquiètent de ce qu'ils deviendront dans le futur. Mais nous aurons l'occasion de reparler de cela au cours de l'évolution du projet. Faites-moi confiance, j'y serai attentif.

Personnellement, je pense que l'inquiétude vient aussi de la perception. En effet, quel sera le lien entre le *learning centre* et les bibliothèques – dont nous ne savons pas encore actuellement à quoi elles seront dédiées ? Au-delà se pose donc la question de la nature du pilote du projet. S'agira-t-il d'un pilote sur le devenir du learning centre ou d'un pilote commun d'une véritable politique documentaire pour le futur ? Voilà ce qui inquiète les personnels. En effet, on entend beaucoup de bruits concernant le pilotage et les personnels se demandent s'il existe une véritable perception de ce qu'est un *learning centre* et un SCD.

En outre, je rappelle en aparté que si ce *learning centre* a été retenu comme prioritaire par la rectrice, il ne faut pas non plus oublier que ce concept a essentiellement été défendu par les concepteurs des SIO, qui l'ont créé puis défendu au niveau ministériel pour en faire une priorité. Au départ, il s'agit donc de personnes de l'académie au niveau national. Bref, d'une manière générale, je pense que le point principal concerne le pilotage et l'idée politique de l'évolution des SCD et de ces *learning centres*.

Le Président : Il est clair que ce sujet est complexe. Je comprends donc que la question soit posée car le *learning centre* est l'élément phare d'un service commun de documentation rénové, qui devrait d'ailleurs évoluer vers ce que nous souhaitons appeler « un pôle documentation ». C'est donc une composante centrale de ce pôle documentation. À ce titre, le pilotage appartiendra donc bien au pôle documentation.

Deuxièmement – et c'est peut-être une des raisons des interrogations et des craintes actuelles –, à l'évidence, des projets d'une telle complexité situés au carrefour de projets concernant le patrimoine, de projets concernant le numérique, de projets concernant la politique pédagogique et la politique de formation et de projets concernant les politiques des langues et d'internationalisation peuvent susciter de l'incompréhension. Pour autant, les projets complexes deviennent au final des projets transversaux pour lesquels nous devons apprendre des modes de pilotage beaucoup plus matriciels et horizontaux en lieu et place de pilotages verticaux. D'ailleurs, c'est une des raisons pour lesquelles nous avons souhaité identifier madame Woillard sur un poste « pilotage grands projets ». En effet, nous voyons bien que cette dimension de transversalité existe dans l'ensemble de ces projets.

Donc, oui, le *learning centre* sera une structure complexe. Il constituera une interface entre tous ces différents pôles car aujourd'hui, on ne construit pas des choses innovantes sans transversalité. Pourtant, *in fine*, le pilote du *learning centre* sera bien le pôle documentation, c'est-à-dire l'actuel SCD. Quant aux autres sites de bibliothèque numérique qui seront rénovés, ce seront les composantes d'un grand pôle patrimoine. C'est donc bien tout le pôle patrimoine qui est rénové.

S'agissant des personnels, nous en reparlerons lors du conseil documentaire de la rentrée. En outre, je vous rappelle que ce projet s'étale sur vingt ans et que nous n'allons pas construire un projet d'une telle ambition sur quelques années. De fait, je pense que les personnels auront suffisamment de temps pour le comprendre et mieux se l'approprier.

Enfin, et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu aller en parler plus tôt en conseil documentaire, je vous rappelle que depuis juillet dernier, nous avons entamé une réflexion approfondie à la fois sur la politique des langues, sur la politique internationale, sur la politique de la documentation, sur la politique du patrimoine, et sur la politique numérique. Or, tout cela était compliqué. Il a donc fallu que l'équipe de gouvernance arrive aussi à

établir cette transversalité longue et complexe. Il n'y aurait donc pas beaucoup de sens que nous communiquions et que nous allions au-devant de la communauté du SCD pour parler de ce projet. Aujourd'hui, le puzzle est en train de se constituer et nous sommes actuellement en situation. Cependant, nous avons besoin d'une année de travail sérieuse et il n'était pas opportun que nous communiquions trop tôt.

Jean-Charles.

M. Jules : Ma question reprenait en partie celle de Monsieur Rollin sur le *learning centre*. Mais avant tout, je voudrais remercier Anne d'avoir mis la partie liée à l'étude des différents types de montages concernant les constructions en annexe, et en particulier ce qui est lié à la dévolution du patrimoine. En effet j'étais déjà intervenu sur ce sujet. Aussi, comme cela figure en annexe, je trouve que c'est une bonne chose.

Globalement, bien que ce SDIA soit un projet à trente ans, il y a quand même du court terme, du moyen terme et du long terme. Sur le court terme, il y a manifestement deux projets : le *learning centre* et le Datacenter. Autrement dit, d'après les réponses que tu as données et si j'ai bien compris, le Datacenter serait un projet à deux ou trois ans et le *learning centre* serait un projet à quatre ou cinq ans. Aussi, si le rectorat a placé cette opération en tête, j'imagine qu'il y a déjà des discussions concernant le futur CPER et que cette opération sera défendue par l'université pour que son inscription soit faite dans les quatre ou cinq prochaines années.

De mon côté, j'ai la même interrogation que Monsieur Rollin. Je suis tout à fait d'accord pour ce type de projet. Cependant, il faut être bien clair sur ce qu'on y met. Lors des premiers débats que nous avons eus sur ce sujet, j'ai cru comprendre que les *learning centres* sont d'abord apparus dans le monde anglo-saxon, qui possède des pédagogies très différentes des nôtres. De fait, je pense que la construction de ce type de structure doit s'accompagner d'un travail en amont qui consistera à nous demander, à nous et à nos collègues enseignants, d'orienter leur pédagogie, de telle manière qu'elle soit en adéquation avec ce *learning centre*.

Deuxièmement, tu as répondu en disant que ce projet serait très compliqué. Or, dans la réalité, je ne sais pas comment il va se monter. Certes, c'est un projet transverse et le SCD se trouvera au centre de ce *learning centre*. Il fera donc intervenir le pôle relations internationales, le pôle numérique, le pôle documentation et le pôle patrimoine. Aussi, même si nous aurons une personne dédiée à ce type de projet à l'université, je pense qu'il faudra être vigilant pour mettre tout cela en musique. En effet, même si mon côté syndical m'amène à être toujours très méfiant, je connais bien cette université, d'autant plus que je siège au CA depuis quasiment une vingtaine d'années.

J'ai donc un peu la prétention de voir comment les choses évoluent. Or, nous savons très bien qu'il y a toujours des rapports de force entre les différents partenaires dans les projets transversaux. Je le dis comme je le pense. C'est comme ça. Il y a toujours des personnes qui souhaitent prendre le pas sur d'autres. De fait, je pense que ce type de projet va typiquement susciter des rapports de force lors de la mise en place du dossier. Certes, je ne serai plus là. Cependant, j'appelle l'université à être très vigilante sur la mise en place de ce dossier et je souhaite que même s'il s'agit d'un projet transversal, un porteur soit identifié de façon à ce qu'il n'y ait pas trop de luttes d'influence pour l'élaboration et la construction de ce projet.

Le Président : Anne, tu veux dire un mot ?

Mme Girollet : Effectivement, nous sommes bien d'accord.

Le Président : Nous y serons attentifs et bien entendu, les équipes pédagogiques et les étudiants seront associés à la définition du projet pédagogique.

Monsieur Loquin.

M. Loquin : Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Jean-Charles, notamment sur le lien entre pédagogie et *learning centre* car c'est quelque chose de fondamental. En effet, je ne voudrais pas que nous ayons un joli bolide que personne ne saurait conduire. Un tel instrument suppose une rénovation de la pédagogie. Cela n'est pas compatible avec un cours magistral tel que nous le pratiquons encore actuellement dans presque toutes les filières. C'est un instrument d'enseignement qui date du Moyen Âge. Il faut tout de même en être conscient. Il correspondait à une époque où il n'y avait pas de livres. Or, nous n'en sommes plus là puisque le livre lui-même est dépassé. Par conséquent, un *learning centre* sans une réflexion approfondie sur ce que doit être l'enseignement au XXI^{ème} siècle dans une université me paraîtrait vide de sens.

De fait, parallèlement, il faut réfléchir absolument très vite sur la manière dont nous devons enseigner au XXI^{ème} siècle avec des instruments tels que celui-là. Je pense que c'est une priorité absolue.

Deuxièmement, je n'aime pas le terme *learning centre*. En effet, j'en ai assez de ces termes anglo-saxons. Je pense qu'il existe sûrement un moyen de trouver un terme adéquat dans la langue française. Jean-Charles rappelait d'ailleurs l'origine anglo-saxonne de l'instrument – pédagogie dont nous ferions bien de nous inspirer. Pour autant, il n'y a pas de raison que nous soyons prisonniers de ce français.

Le Président : Tu as absolument raison. Nous allons chercher un terme en français. S'agissant de la pédagogie innovante, nous devons inventer ce que sera la pédagogie de l'avenir et nous inspirer de ce que font les autres car les choses bougent énormément. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous inscrivons ce projet sur le long terme. En effet, ces évolutions culturelles profondes demandent beaucoup de temps, à la fois pour les étudiants et les enseignants – et peut-être même plus pour les enseignants car je pense que les étudiants ont déjà accompli une évolution culturelle plus vite que nous sur les nouveaux modes d'apprentissage.

Deuxièmement, c'est aussi dans le cadre de cette vision d'une pédagogie rénovée à l'avenir, que nous sommes en train de réfléchir à un centre d'apprentissage par simulation. Là encore, je pense que nous avons réussi à convaincre les services rectoraux pour le prioriser. En effet, l'apprentissage par simulation est en train de se développer d'une façon phénoménale dans le domaine des sciences de la santé. Cela amène de nombreux développements potentiels dans beaucoup d'autres champs d'apprentissage, pour lesquels nous allons pouvoir articuler les expertises techniques, les expertises dans le domaine de l'imagerie virtuelle ou encore dans le domaine de l'électronique ou de l'informatique, ainsi que dans le domaine de la psychologie cognitive. Là aussi, je pense que le campus dijonnais se trouve dans une excellente situation pour faire émerger un pôle très fort dans le domaine de l'apprentissage par simulation. Il y a donc une cohérence avec l'ESPE, qui nous amène à repenser les apprentissages, et le *learning centre* – pour lequel nous trouverons un autre nom –, qui représente la nouvelle structure d'apprentissage pour les étudiants de demain.

Jean-Charles.

M. Jules : Bien évidemment, il y a l'aspect bâtiment, patrimoine et localisation sur Dijon pour le *learning centre*. Toutefois, je pense qu'il est probablement possible d'intégrer ce *learning*

centre sur les sites délocalisés. Je ne sais pas comment, mais je pense qu'il faudra veiller à articuler cet aspect localisation dijonnaise pour rendre des services sur les sites délocalisés. C'est également quelque chose sur lequel il faudra veiller.

Le Président : Non seulement nous y veillons, mais tu peux être certain qu'Alain Tabard y veille avec beaucoup d'acuité. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler aujourd'hui lorsque nous aborderons les PPI transversaux ou le plan de financement du Datacenter. Car évidemment, je pense que tout ceci peut se régler via le numérique et via un lien numérique facilité avec nos sites territoriaux. Effectivement.

Avez-vous d'autres remarques ? Monsieur Clerc.

M. Clerc : J'avais également des questions à poser sur le Datacenter pour savoir où nous en étions au niveau de l'étude car je constate qu'il y a là aussi deux phases. Comment cela va-t-il s'articuler avec les équipes de la DSI ? Les choses sont-elles déjà en réflexion ? Je pense par exemple à la proximité dont certains informaticiens ont besoin.

Mme Girollet : S'agissant du Datacenter il y a une modification du dossier d'expertise par rapport au projet initial proposé lors du CA du 27 février 2013. Concrètement, nous profitons du démantèlement de la chaufferie avec le raccordement au réseau de chaleur du Grand Dijon. Cela nous permettra également d'intégrer un projet plus ambitieux pour le Datacenter en lien avec la Franche-Comté et la cité.

Ce projet comporte deux phases. Une première avec le financement de 2,8 millions d'euros et une deuxième tranche que nous allons demander dans le cadre du prochain CPER. Elle concernera l'extension des locaux et permettra d'accueillir toute l'équipe de la DSI. Voilà donc le phasage.

La première tranche concerne le dossier que vous avez aujourd'hui, avec 400 m² de salle de machines et 270 m² de bureaux (soit environ dix bureaux). Cela permet déjà à la DSI d'y placer les personnes ayant le plus besoin de travailler au quotidien avec les machines. Quant à la deuxième phase, nous sommes actuellement en train de demander le financement pour l'extension. Mais il s'agit du point n°3 de notre ordre du jour.

Le Président : Merci Anne. Y a-t-il d'autres questions sur le SDIA ? (*Il n'y en a pas*). Je remercie très sincèrement Anne et Etienne qui ont piloté magistralement ce dossier. À ce titre, je pense d'ailleurs que nous sommes le site universitaire qui a eu la concertation la plus approfondie pour mener son SDIA. Je pense donc que nous avons réalisé un très bon travail.

Je vais maintenant soumettre le livrable à votre approbation puisque cette fois-ci, ce document mature reflète l'état de nos réflexions. Nous allons voter en dehors des annexes, puisque celles-ci n'ont vocation qu'à donner un éclairage. Elles ne font pas partie du périmètre du vote proprement dit.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous validions le livrable hors annexes, tel qu'il nous a été présenté ? (*Il n'y en a pas*). Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ? (*Il n'y en a pas*).

Le livrable est adopté à l'unanimité

Unanimité (25 pour)

Le Président : Je vous remercie infiniment. Nous reviendrons tous les deux à trois ans pour actualiser et réévaluer ce SDIA en fonction de l'actualité. Nous passons au point suivant.

2. Opération Campus : choix du partenaire pour la réalisation des projets

- Reprise du dossier voté par le CA du 15 mai avec mise à disposition préalable des documents.

Le Président : Ce point de l'ordre du jour est tout à fait formel. Il concerne le projet Opération Campus. En effet, comme vous le savez, nous sommes quasiment arrivés au bout du chemin dans le cadre de l'Opération Campus, puisque les signatures définitives auront lieu dans le courant du mois de juillet. Nous avons désormais l'accord du ministère du Budget pour finaliser l'opération. Les documents pour l'achat du terrain sur l'îlot 4 de l'ERIE sont actuellement entre le notaire et le rectorat. Donc tout est enclenché et nous venons de demander le permis de construire.

Cependant, nous avons un tout petit point d'attention juridique très formel. En effet, lors de notre dernier CA du 15 mai dernier, nous avons présenté ce dossier « Opération Campus » et j'avais alors proposé à votre vote un certain nombre de documents d'une grande complexité juridique. Il s'agissait de délibérations relatives au partenariat entre l'université et les banques. Or, il se trouve que nous vous avons donné connaissance de ces documents le 15 mai dernier en séance et qu'un des membres du conseil d'administration en a fait la remarque. Cette remarque figure dans le verbatim. Aussi, le fait que l'information et le vote ont été proposés sur des documents remis en séance est une chose qui n'est formellement pas légale. En effet, ces documents doivent être mis à la disposition des administrateurs avant la séance pour que le vote soit suffisamment éclairé.

Par conséquent, pour sécuriser parfaitement les décisions du conseil d'administration et afin de sécuriser parfaitement les relations qui vont s'établir entre l'université et les banques sur ce dossier, je dois soumettre à nouveau ces documents à votre délibération. Je rappelle que vous les avez déjà eus, puisque vous en avez pris connaissance le 15 mai. Ils ont d'ailleurs été mis à disposition au service des affaires juridiques afin que vous puissiez les revoir plus précisément et les voter aujourd'hui en parfaite connaissance de cause.

Le premier point sur lequel vous allez à nouveau devoir vous exprimer et que je dois vous relire est intitulé : « questions relatives au patrimoine immobilier ».

« Délibération relative au contrat de partenariat relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam. »

Il s'agit de l'approbation du choix de l'attributaire du contrat de partenariat et de l'autorisation donnée par le Conseil d'administration de l'université au président de celle-ci, pour signer le contrat de partenariat ainsi que plusieurs actes contractuels nécessaires à l'exécution du contrat de partenariat.

« Après en avoir délibéré et sous réserve de l'avis favorable des ministres saisis conformément aux dispositions de l'article 9 de l'ordonnance 2004-559 du 17 juin 2004. »

Article 1

Le Conseil d'administration approuve le contrat de partenariat et ses annexes relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam, à conclure par l'université avec la société Prisma 21, en cours de constitution, laquelle se substituera au groupement constitué des sociétés Pertuy Construction, Bouygues E&S FM France et BEE Invest 1 et dont l'actionnariat sera détenu à la date de signature du contrat de partenariat, par Pertuy Construction à hauteur de 14 %, Bouygues E&S FM France à hauteur de 1 % et BEE Invest 1 à hauteur de 85 %.

Article 2

Approuve les actes d'acceptation des cessions de créances, à conclure conformément aux dispositions des articles L313-29 et suivants du code monétaire et financier, au bénéfice de Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited, agissant en tant que créancier financier au sens du contrat de partenariat.

Article 3

Approuve la convention tripartite à conclure par l'université avec la société Prisma 21 et Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited et ayant pour objet de rappeler et préciser, notamment, les conséquences d'une fin anticipée du contrat de partenariat sur les modalités de versement, par l'université aux créanciers financiers, des loyers irrévocables ou de l'indemnité irrévocable au sens du contrat de partenariat.

En conséquence, approuve la signature par le Président de l'université :

- du contrat de partenariat et de ses annexes, relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois nouveaux bâtiments ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam avec la société Prisma 21 ;
- des actes d'acceptation des cessions de créances au bénéfice de Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited ;
- de la convention tripartite avec la société Prisma 21 et Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited ;
- de tous les actes afférents à l'exécution du contrat de partenariat, des actes d'acceptation des cessions de créances et de la convention tripartite précitée. »

Nous avons déjà explicité tout ceci le 15 mai dernier. Si vous avez d'autres questions, Étienne y répondra bien volontiers.

M. Siccardi : L'accord du ministère du Budget a été acquis de manière expresse le 27 juin. Nous avons également obtenu l'accord des deux autres ministères, à savoir celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et celui des Finances de manière tacite, puisque sans réponse de leur part au-delà d'un délai d'un mois après les avoir sollicités, cela vaut accord. Nous avons eu les ministères par mail qui ont donné leur accord de manière

moins formelle que celui du ministère du Budget, cependant, nous avons tout de même l'accord des trois ministères.

Le Président : Donc nous avançons bien.

Monsieur Loquin.

M. Loquin : On nous demande tout de même d'approuver un contrat que nous n'avons pas encore eu. Or, personnellement je n'approuverais jamais un contrat sans l'avoir lu. C'est même de cette façon que nous commençons lors de la première année de droit. La procédure qui n'est pas celle de l'université me laisse pantois.

Le Président : Si je peux me permettre, les documents ont été mis à disposition au pôle juridique.

M. Loquin : Mais pas le contrat en lui-même.

Le Président : Si. Tous les documents y sont. De plus, les administrateurs en ont été informés via les messages qui ont été adressés avec les convocations. Donc tous les documents étaient accessibles, y compris le contrat. C'est un document de 600 pages qu'on ne pouvait pas envoyer à tout le monde mais il était accessible.

M. Loquin : Ce n'est pas du tout ce que j'ai compris dans les messages. Le contrat n'était pas dans les documents envoyés aux administrateurs.

Le Président : Tout était accessible. De plus, cela était inscrit sur la convocation. Ceci dit, je comprends qu'il soit difficile de digérer un document de 600 pages, il fait même 900 pages. Néanmoins, tout était accessible au service des affaires générales. Cela fait partie de la première vague de convocation que nous avons envoyée il y a dix jours.

Jean-Charles, tu voulais intervenir à nouveau.

M. Jules : Je voudrais intervenir pour donner une explication de vote car nous sommes sur une position de principe concernant les PPP. Par conséquent, comme la dernière fois, nous nous abstenons car vous savez tout le bien que nous pensons des PPP.

Le Président : Je soumetts donc à votre approbation la première délibération que je viens de vous lire, sachant qu'il y en aura une deuxième par la suite.

Qui s'oppose ? Qui refuse de participer au vote ? Qui s'abstient ?

Monsieur Loquin : Pour non connaissance du document.

Le Président : Pas de souci Eric.

18 pour, 4 abstentions, 2 refus de prendre part au vote

Le Président : La deuxième délibération est également relative au patrimoine immobilier.

Cette délibération est relative au contrat de partenariat, relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois

nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam.

Autorisation donnée par le Conseil d'administration de l'université de Bourgogne au Président de celle-ci de signer l'accord indemnitaire rappelant et précisant les conséquences indemnitaires de l'éventuelle annulation ainsi que du constat ou de la déclaration de nullité du contrat de partenariat.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Article 1

Approuve l'accord indemnitaire dont le projet figure en annexe à la présente délibération, ayant pour objet de rappeler et préciser les conséquences indemnitaires de l'éventuelle annulation, du constat ou de la déclaration de nullité du contrat de partenariat relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam, et qui est à conclure par l'université avec la société Prisma 21 en cours de constitution et Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited, agissant en tant que créancier financier de la société Prisma 21.

Article 2

Approuve la signature par le Président de l'université de l'accord indemnitaire dont le projet figure en annexe à la présente délibération avec la société Prisma 21 et Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited, ainsi que tous les actes afférents à l'exécution de l'accord indemnitaire. »

Le Président : De la même façon, je sou mets donc au vote cette deuxième délibération.

Qui s'oppose ? Qui refuse de participer au vote ? Qui s'abstient ?

18 pour, 4 abstentions, 2 refus de prendre part au vote

Merci. Certes, il s'agissait d'un point formel, mais il nous a permis de sécuriser parfaitement ce dossier important car il concerne quand même trois nouveaux bâtiments, une rénovation avec plus 20 millions d'euros à la clé. Enfin, je vous informe que la signature est prévue le 18 juillet. Nous sommes donc dans la toute dernière ligne droite.

Anne va maintenant nous présenter le point suivant.

3. Modification au dossier d'expertise du Datacenter

Mme Girollet : Comme je le disais tout à l'heure, le projet de création du Datacenter qui était initialement prévu en sous-sol de la Maison de l'université et qui vous a été proposé en février dernier, a donc été revu pour profiter du démantèlement de la chaufferie et du raccordement au réseau de chaleur du Grand Dijon. Cela nous permet d'avoir un projet plus ambitieux, puisqu'il intègre le rapprochement de l'université de Bourgogne et de l'UFC. Il nous permet également d'ouvrir encore davantage sur la cité. Enfin, c'est un projet fondamental pour nos ressources numériques car il nous permettra de nous doter d'outils extrêmement performants.

Par ailleurs, l'avantage du site de la chaufferie est de pouvoir bénéficier de l'arrivée de tous les réseaux électriques et informatiques. Il en est de même pour les installations de secours, qui elles aussi sont extrêmement performantes. Enfin, il s'agit d'un Datacenter vert, puisqu'il intégrera un système de récupération de chaleur. En effet, un échangeur de chaleur injecte les calories récupérées dans le réseau de chauffage du campus.

S'agissant du financement, il s'élève à 2,8 millions d'euros pour le bâtiment et les installations techniques, à savoir un million de l'Etat, un million de la Région et 800 000 € du FEDER. La maîtrise d'ouvrage est quant à elle confiée à l'université de Bourgogne. Ce dossier concerne 400 m² de salle de machines et 270 m² de bureaux, soit une dizaine de bureaux. La deuxième phase aura lieu lorsque nous disposerons du financement complémentaire.

Le Président : Monsieur Tabard.

M. Tabard : Juste un mot pour dire que ce projet est évidemment très utile et très urgent puisqu'aujourd'hui, nous avons deux salles de machines à la limite de l'utilisation au quotidien. Or, elles ne nous permettent plus de prévoir l'avenir et d'améliorer l'ensemble de nos systèmes d'information. Ce projet est donc très urgent. Il sera poussé au maximum dans les prochains mois, sachant qu'il devrait voir le jour d'ici 18 à 24 mois.

D'autre part, par rapport au projet initial, il s'agit d'une évolution très importante d'un point de vue sécurité de l'information, et ce à tout niveau, puisqu'elle s'intègre également dans le plan de continuité d'activité que nous allons déterminer avec l'université de Franche-Comté. L'idée est en effet de voir la façon dont nous pouvons mettre en place des briques redondantes sur les deux campus, de manière à permettre la continuité d'activité avec une mobilité maximale. Nous allons donc utiliser ce Datacenter dans une perspective d'avenir et je pense que cela est très important pour notre campus numérique.

D'autre part, il y avait des questions sur le premier projet concernant la sécurisation, car celle-ci n'était pas optimale. Aujourd'hui, je pense que nous avons vraiment un beau projet qui va nous permettre de construire l'avenir sur le plan numérique.

Le Président : Merci Alain. Monsieur De Mesnard.

M. De Mesnard : J'avais effectivement défendu l'idée d'avoir un bâtiment séparé de la Maison de l'université car cela posait des problèmes de sécurité informatique. Ce projet est donc très positif.

Le Président : Je voudrais profiter de l'occasion de ce débat pour remercier les partenaires qui assurent ce financement rapide. En effet, nous avons pu établir un plan de financement rapide en bonne adéquation avec l'urgence de ce dossier que chacun a bien mesurée. De fait, l'Etat intervient, tout comme le Conseil régional et l'Europe via le FEDER. Je pense que tous les partenaires ont parfaitement compris l'ambition et l'urgence de la situation en termes de sécurisation.

Par ailleurs, nous envisageons également de mettre en lien numérique ce Datacenter avec celui de l'université de Franche-Comté, de façon à ce que les deux sites puissent partager des informations et se servir de sauvegardes croisées. Aussi, le fait d'avoir deux véritables Datacenter du XXI^{ème} siècle – c'est-à-dire modernes – reliés entre les deux universités, constituera un levier très puissant pour faciliter les échanges d'informations et donc la mobilité des étudiants et des enseignants. Au final, le fait de faire ce campus numérique permettra d'approfondir notre partenariat et d'aller plus vite dans le rapprochement avec l'université de Franche-Comté. Le succès du projet numérique sera effectivement essentiel

dans le succès de la grande université de Bourgogne/Franche-Comté dont nous parlerons cette après-midi.

M. Tabard : Ce Datacenter va effectivement intégrer toutes les briques centrales numériques actuelles concernant les outils métiers que tout le monde connaît, tels qu'Arpège ou Apogée. Il va également intégrer le cluster de calcul. Ce dernier est en effet important. Il doit donc rentrer de plus en plus dans un réseau national. D'autre part, nous devons également nous intégrer de plus en plus dans la dynamique de *cloud*. Certes, il s'agit d'un *cloud* privé et hybride, néanmoins, nous devons être maîtres de nos informations.

M. Thomas : Et à l'abri de la NSA !

M. Tabard : Entre autres !

Le Président : J'en profite pour donner une dernière information. Bien entendu, ce Datacenter a vocation à s'ouvrir aux partenaires du Grand Campus, à la fois par sa puissance de calcul mais aussi par ses capacités de stockage. Il est certain que nous le percevons comme un outil qui pourrait être un outil mutualisé. Ce sera donc une sorte de ciment des différentes institutions de notre Grand Campus.

Je vais maintenant soumettre ce dossier d'expertise du Datacenter à votre approbation. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui refuse de participer au vote ?

Ce projet est adopté à l'unanimité.

Unanimité (24 pour)

Le Président : Anne, nous passons maintenant au dossier de la chaufferie.

4. Avenant au dossier d'expertise de la chaufferie centrale du campus de Dijon-Montmuzard

Mme Girollet : Le CA du 15 mai a approuvé le raccordement de la chaufferie centrale du campus de Montmuzard au réseau de chauffage urbain du Grand Dijon. Nous avons donc fait un avenant au dossier initial. Pour rappel, il s'agissait de faire une chaufferie biomasse pour un budget d'environ 6 millions d'euros. Nous avons ainsi pu reprendre le dossier et de fait, grâce à ce raccordement, le coût total du projet ne s'élèverait qu'à 1,27 million d'euros. Ce montant comporte le démantèlement du *process* charbon, la mise en place du raccordement du réseau du campus à celui du Grand Dijon et la rénovation du *process* gaz (*process* d'appoint de secours). 857 000 € proviennent de l'Etat, le reste étant le report du reliquat de l'opération MSH. Enfin, la maîtrise d'ouvrage revient à l'université.

Le Président : Là encore, il s'agit d'un beau projet qui va nous permettre d'évoluer sur le plan du développement durable de façon significative en lien avec le Grand Dijon.

Mme Girollet : De plus, les émissions de CO₂ chuteront, ce qui est une excellente nouvelle pour l'université.

Le Président : Tout à fait. Cela montre bien la qualité du partenariat que nous entretenons avec tous nos partenaires, qu'il s'agisse des collectivités territoriales, du Grand Dijon ou du tram. Cela montre également l'absolue nécessité d'une ouverture de l'université sur la cité et sur la société.

Avez-vous des questions sur ce point ? (*Il n'y en a pas*).

Je soumetts donc ce dossier à votre approbation.
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui refuse de participer au vote ?

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Unanimité (24 pour)

Le Président : Nous en avons donc terminé avec les questions relatives au patrimoine immobilier. Merci à tous les deux.

IV. Approbation du projet de statuts de la SATT Grand-Est

Révision de la répartition de l'actionnariat

Le Président : je vais intervenir dans un premier temps pour repositionner le cadre général. Madame Guillemain et Monsieur Guzzo, qui portent ce dossier au quotidien depuis de longs mois, avec toute sa complexité administrative, juridique et politique, pourront ensuite intervenir.

Nous sommes presque au bout du chemin. En effet, nous avons déjà voté à plusieurs reprises des documents relatifs à la SATT, et notamment les statuts. Je vais essayer de résumer les choses d'une façon simple et claire. Initialement, la SATT a été créée par la transformation de Welience, notre filiale, qui devient la SATT. Dans le projet initial, Welience, devenait la SATT, via la Fondation de coopération scientifique. Vous vous souvenez d'ailleurs que nous avons choisi de faire en sorte que l'adossement de Welience, pour constituer la SATT, ne se fasse plus sur la Fondation de coopération scientifique, mais sur la future grande université de Bourgogne/Franche-Comté.

Nous avons fait ce choix politique pour affirmer la primauté de l'université. C'était également un choix économique puisque l'adossement à l'université permet, pour les entreprises partenaires, de doubler le crédit impôt Recherche. Ce faisant, vous vous souvenez aussi que les trois écoles d'ingénieurs membres fondateurs de la Fondation (AgrosupDijon, l'ENSMM et l'UTBM) ont éprouvé un sentiment de frustration important. En effet, étant fondateurs de la Fondation, ils avaient le sentiment d'être actionnaires de la SATT de façon indirecte. Ils avaient donc le sentiment que nous les privions de leurs liens avec la SATT. Aussi, afin de leur permettre de reconstruire ce lien avec la SATT, j'ai bien voulu accepter qu'une partie des parts que possède l'université de Bourgogne dans uB Filiale soit mise à disposition des trois écoles d'ingénieurs. Cette négociation fut assez compliquée.

Au final, le schéma qui a prévalu est le suivant. La Caisse des dépôts a abondé financièrement la SATT un peu plus qu'elle ne le faisait, ce qui a permis de créer des actions supplémentaires. Cela a donc permis de diluer les actions. À ce titre, j'avais d'ailleurs dit que je ne souhaitais pas descendre en dessous de 25 % de notre part d'actionnariat car cela nous donne une minorité de blocage. Cependant, le fait de passer de 27 à 25 % via cette augmentation de capital, a permis de proposer à l'ENSMM d'acquérir 1 % des actions de la SATT, à Agrosup d'acquérir 1 % également, et à l'UTBM d'acquérir 1,35 %. L'université de Bourgogne est quant à elle à 25,07 %, sachant que ces 0,07 % sont très importants pour moi.

Concrètement, nous devons aujourd'hui vous soumettre à nouveau ces statuts, dans la mesure où vous n'avez pas approuvé cette ventilation des parts. Cela vient tout juste d'être

acté par une réunion à la DGRI où Catherine et Jean étaient présents pour négocier cette affaire au mois de juin. Voilà pourquoi nous n'avons pas encore eu l'occasion de vous faire voter.

Je voudrais également vous dire que l'ENSMM a aussi voté ce projet, que l'UTBM l'a voté hier matin lors de son conseil d'administration et qu'Agrosup a demandé des précisions que je vous expliquerai ultérieurement. Pour autant, il n'y a pas de difficultés. Jean ou Catherine peuvent peut-être intervenir pour préciser les choses et mieux les expliquer.

M. Guzzo : Je crois que tu as tout dit. Au final, la répartition de cet actionnariat met les universités de Bourgogne et de Franche-Comté au centre du système de la SATT avec les écoles d'ingénieurs. Cela crée ainsi une force non négligeable à l'intérieur de la SATT. Concrètement, cette structuration renforce notre place au sein de la SATT et les écoles d'ingénieurs sont vraiment très heureuses de faire partie de cet actionnariat. C'est beaucoup plus direct que par rapport à la FCS. Bref, nous avons trouvé un équilibre qui paraît convenir à tout le monde. Nous nous réjouissons de cet aboutissement car nous nous sommes beaucoup investis pour obtenir ce résultat.

La SATT devrait donc se créer au début du mois d'octobre, avec une assemblée générale à la fin du mois de septembre. Néanmoins, je ne sais pas ce qui s'est passé au conseil d'administration de l'UTBM.

Le Président : Il a eu lieu hier matin et ses membres ont voté sans la moindre restriction. L'ENSMM et l'UTBM ont donc voté cette répartition. Quant au CA d'Agrosup, il a attiré notre attention sur un point. Cela nous amènera d'ailleurs à prendre une délibération spécifique. Cependant, la situation est sans inquiétude et le vote sera validé.

M. Guzzo : Je précise également que nous sommes actuellement en train de recruter le PDG de la SATT. Les premières auditions de candidats auront lieu le 17 juillet et il y en aura d'autres le 26. Si nous n'avons pas trouvé de candidats, d'autres auditions auront lieu en septembre. Apparemment, il semblerait que nous ayons des candidats proposés par le cabinet que nous avons sollicité. En tout cas, tout est sur les rails et nous faisons en sorte d'être opérationnels pour le mois d'octobre.

Le Président : Catherine, voulez-vous dire un mot ?

Mme Guillemain : Effectivement, le fait qu'AgrosupDijon, l'ENSMM et l'UTBM puissent directement être actionnaires renforce le poids Bourgogne/Franche-Comté, sachant qu'il y aura probablement un pacte d'actionnaires entre tous les partenaires de Bourgogne/Franche-Comté. Mais je vous laisse le soin d'y revenir éventuellement. Au final, je pense que cela permettra de peser davantage sur des positions communes dans les votes des réunions statutaires de cette SATT, tout comme dans l'AG et le Conseil d'administration.

Encore une fois, nous ne pouvons pas qualifier ces organismes d'actionnaires indirects par l'intermédiaire de la Fondation. Cette structuration renforce donc leur rôle dans la mesure où ils participent de ce fait à la gouvernance, ce qui n'aurait pas été le cas par le biais de la Fondation.

Comme cela vient d'être dit, la SATT devrait être créée d'ici fin octobre et l'université de Lorraine est déjà rentrée actionnaire d'uB filiale en rachetant les deux minoritaires sur ses fonds propres. Cela signifie donc que nos partenaires lorrains sont motivés pour cette SATT. Enfin, il faut rappeler que l'université de Bourgogne détenait 3 500 parts dans uB Filiale, et que ces dernières ont pu être conservées grâce à l'entrée des actionnaires par une

augmentation de capital et non pas en cédant une partie de ces 3 500 parts aux actionnaires. C'est l'Etat, le CGI, la CDC et la DGRI qui ont accepté ce montage.

Le Président : Jean-Charles, tu veux intervenir.

M. Jules : Certains vont nous accuser d'être contre tout car il s'agit de nouveau d'une explication de vote. Nous avons en effet un véritable problème de principe avec la mise en place de sociétés extérieures à l'université pour un certain nombre d'activités, qui à mon avis auraient très bien pu rester dans le giron de l'université moyennant la mise en place de services adéquats. Comme vous le savez, nous étions déjà très réticents à l'externalisation des transferts de technologie à l'époque de Welience. Nous le sommes encore plus maintenant, compte tenu de la loi ESR (loi Fioraso), telle que nous la connaissons aujourd'hui. Elle fait une part belle aux transferts de technologie et aux rapports avec les entreprises.

De notre côté, nous avons peur non pas d'un pilotage de la Recherche par ce type d'entreprises, mais en tout cas, du poids considérable de ce type de structures extérieures à l'université, de statut privé, dans la définition de sa politique de la Recherche. De fait, je pense que la loi Fioraso est assez perverse sur ce sujet.

Aussi, comme nous avons voté contre la création de Welience à l'époque, et que nous étions ensuite abstenus sur toutes les délibérations concernant Welience, nous nous abstiendrons également sur toutes les délibérations qui concernent la SATT. Pour autant, même si cela reste une question de principe, je pense qu'il existe quand même un véritable danger et que l'université devra être très vigilante concernant ce type d'externalisation d'un certain nombre de domaines qui étaient auparavant dans son giron.

À ce propos, un laboratoire ou un chercheur qui négocie une bourse avec une entreprise est-il obligé de passer par la SATT pour monter le dossier ou est-il possible de ne pas passer par cette société ? C'est une question très précise que l'on m'a posée. Voilà pourquoi je la pose aujourd'hui.

Mme Guillemain : Parlez-vous d'une bourse cofinancée par un industriel ?

M. Jules : Oui.

Mme Guillemain : En créant sa filiale, l'université de Bourgogne affirme sa volonté que les relations contractuelles avec les entreprises passent par la filiale. Donc en principe, un contrat avec un industriel est déjà négocié par Welience.

M. Jules : Donc l'affirmation de sa volonté et l'incitation éventuellement très pressante de l'université est une chose, mais l'obligation en est une autre. Je ne fais que poser la question car on me l'a posée. De plus, ce n'est pas moi qui négocie lorsqu'il y a des bourses avec le privé. Je ne suis donc pas concerné.

M. Guzzo : Je pense savoir à qui vous faites allusion. Tout dépend d'une question : les travaux de recherche sont-ils réalisés dans les UMR ou dans les équipes d'accueil ? En effet, il existe différents cas de figure. Néanmoins, à partir du moment où la politique de l'université de Bourgogne consiste à valoriser les travaux de la Recherche à travers une filiale, soit on s'engage dans cette démarche, soit on ne le fait pas. Je pense qu'à un moment donné, il faut prendre des décisions.

Toutefois, je comprends bien que certains chercheurs souhaitent passer directement par l'université de Bourgogne. En fait, le problème est le suivant. S'ils passent par l'université de

Bourgogne, il y a 6 % de frais de gestion. S'ils passent par Welience, cela peut fluctuer entre 8 et 12 %, sachant que l'université de Bourgogne a validé le chiffre de 11 %. Le problème se situe uniquement à ce niveau.

Par ailleurs, lorsque je discute avec les chercheurs, je m'aperçois qu'ils ne connaissent pas les services que peut leur apporter Welience. De fait, ils négocient souvent les contrats avec les industriels de façon maladroite, tout seuls de leur côté, sans s'appuyer sur les services existants de Welience (chargés de mission, business développeurs). Par conséquent, ils se retrouvent ensuite face à des frais de gestion et se retrouvent en difficulté car ils ne comprennent pas très bien pourquoi. Je pense que le message à faire passer est celui du service que peut apporter Welience aux différents chercheurs, pour faciliter ce trait d'union entre la recherche et l'industrie. Je travaille dans ce sens car je me suis aperçu qu'un certain nombre de chercheurs étaient dans cette position. Or, nous avons créé cette filiale pour qu'elle fonctionne, sachant que des ingénieurs de Welience se trouvent aussi dans les laboratoires. Tout cela crée donc de la matière grise. C'est une sorte de catalyseur permettant de faciliter le transfert.

Au final, je pense que les chercheurs méconnaissent les services que peut leur apporter Welience. Il est donc nécessaire d'avoir un minimum de pédagogie et de communiquer. C'est d'ailleurs ce que j'essaie de faire depuis que j'occupe la fonction de vice-président. Je pense avoir plutôt bien réussi car un certain nombre de chercheurs ont changé leur façon de voir les choses. Pour autant, certains restent encore assez récalcitrants. Je ne vois donc pas l'intérêt de ne pas profiter de ce système qui a été mis en place par l'université et qui est précurseur des SATT. Il faut savoir que Welience est considéré comme une mini SATT. Nous avons donc vraiment une longueur d'avance sur un certain nombre d'universités. Or, si les chercheurs ne sont pas capables de se rendre compte de ce genre de choses, cela devient compliqué. Je considère donc qu'il est nécessaire de passer par la SATT. C'est le message que j'essaie de faire passer aux chercheurs en essayant de les convaincre.

Le Président : Monsieur Dereux, puis Jean-Charles Jules.

M. Dereux : Je pense que l'exemple choisi par Jean-Charles n'est peut-être pas le bon car si une entreprise veut financer une thèse, elle utilisera avant tout le dispositif CIFRE plutôt que de passer par une structure telle que Welience. En effet, avec le dispositif CIFRE, la convention passée entre l'entreprise et l'employeur du thésard permet au thésard d'accéder aux installations de l'université et d'avoir un directeur de thèse qui est un académique. Or, l'illustration de Jean-Charles est plus pertinente lorsqu'il s'agit du salaire d'un ingénieur ou d'un technicien payé par l'entreprise et non celui d'un thésard. En effet, je ne vois pas beaucoup de thésards passer par la structure Welience car le dispositif CIFRE est probablement plus avantageux pour les entreprises.

Cependant, l'un des avantages de la SATT ou de Welience est de permettre la gestion des problèmes des contrats à répétition d'une manière plus pertinente sur la base d'un *business plan* que nous ne pouvons pas nous-mêmes toujours aborder dans les laboratoires. Cette gestion est en effet liée à l'émergence d'une activité économique, alors que de notre côté, nous allons mordre sur cette limite avec la loi Sauvadet. Il est donc intéressant de pouvoir faire évoluer des personnels et de traiter ces enjeux dans ce contexte. Certes, ce n'est pas la solution à tous les problèmes, mais cela ouvre cependant une opportunité que nous n'avions pas auparavant. Voilà la réponse à ta question.

Ceci dit, j'ai quand même une question sur le contrat. En effet, j'ai entendu que nous avons une minorité de blocage, ce qui me convient tout à fait. Pour autant, je ne comprends pas comment cela va se répercuter dans le système de sièges car nous n'en avons plus qu'un seul. D'autre part, on voit que l'université de Franche-Comté a aussi un siège. Je suppose

que cela est médiatisé par ses écoles d'ingénieurs, car elle ne met rien au pot. Je m'interroge donc sur ce sujet. Je ne comprends donc pas par quel mécanisme nous disposons d'une minorité de blocage sauf si notre siège équivaut à 25 % des voix lors du conseil d'administration. J'aimerais donc bien que l'on m'explique cela.

Le Président : Je vais essayer de répondre puis Catherine pourra préciser. Nos 25 % des parts dans l'actionariat nous ont valu deux sièges dans le conseil d'administration. Il s'agit d'un arbitrage ancien qui a été pris dès le début de la construction de la SATT, il y a maintenant deux ou trois ans. Il est convenu qu'un de ces deux sièges soit porté par l'université de Franche-Comté. Cela fait aussi partie des anciens accords. Ils participent à la création et à la structuration de l'université de Bourgogne Franche-Comté et participent à la volonté que nous avons de construire un véritable espace interrégional avec la Franche-Comté dans le domaine de la valorisation. Cette décision avait été prise avant que notre équipe soit en situation de responsabilité et je n'ai pas voulu revenir sur ce point. Car en effet, et tu as raison, il est tout à fait clair que l'université de Bourgogne fait cadeau d'un siège à l'université de Franche-Comté au CA de la SATT, sans contrepartie. La seule contrepartie est la volonté politique de créer ensemble un grand espace interrégional d'enseignement supérieur de recherche. Je pense que c'est important de le dire car je crois que les gens n'avaient pas bien compris la portée extrêmement forte de cette décision. Je l'ai d'ailleurs répété en Franche-Comté.

Maintenant, soit nous nous engageons de façon confiante à construire quelque chose ensemble, soit nous ne nous engageons pas. C'est quelque chose de très fort et il n'était pas concevable que je revienne là-dessus.

M. Dereux : Je comprends très bien et je me souviens de ce qui nous a amenés à cela. Cependant, ce n'est pas sur ce point que je demande un éclaircissement. Je voudrais savoir comment l'université de Bourgogne matérialise sa minorité. Est-ce par l'expression de sa seule voix ou par l'expression conjuguée de la voix de l'université de Bourgogne et de celle de l'université de Franche-Comté ? Si c'est le deuxième cas, avons-nous un engagement ferme de la part de l'université de Franche-Comté sur ce sujet ?

Le Président : Il y a deux choses. D'une part, le Conseil d'administration, et d'autre part l'assemblée générale. Dans un cas, cela concerne les sièges et dans l'autre cas, ce sont les parts. Je vais laisser Catherine l'expliquer.

Mme Guillemin : Effectivement, il y a deux choses. D'une part, le Conseil d'administration. Il joue un rôle opérationnel. Il prend un certain nombre de décisions, comme par exemple la sélection des projets à maturation. Ensuite, il y a les actionnaires. À ce titre, un certain nombre de décisions sont prises par les assemblées générales. Celles-ci sont tout à fait classiques, comme dans toute société. Il peut s'agir par exemple du transfert du siège social, ou encore de l'augmentation du capital. Tout cela relève des assemblées générales des actionnaires.

Dans la SATT, il y a deux types de décisions. Certaines sont prises à la majorité des trois quarts, et d'autres sont prises à la majorité des deux tiers. S'agissant des décisions prises aux trois quarts, l'université de Bourgogne peut en bloquer certaines avec ses 25.07 %. Il s'agit notamment de décisions décrites dans les statuts.

M. Dereux : Cela concerne donc l'AG.

Mme Guillemin : Tout à fait. Cela ne concerne que l'assemblée générale et non le Conseil d'administration. Cependant, la marge de manœuvre était très faible au conseil d'administration puisqu'il n'y avait que douze sièges de possible au maximum, dont quatre sont dévolus à l'Etat. Aussi, compte tenu de la multiplicité des partenaires du Grand-Est, il semblait difficile d'avoir plus de sièges.

Le Président : Par ailleurs, au Conseil d'administration, nous sommes actuellement en train de travailler sur la mise en place d'un pacte d'actionnaires avec l'université de Franche-Comté et les écoles d'ingénieurs de Bourgogne Franche-Comté. Cela permettra à nos deux sièges de pouvoir s'exprimer en bloc au Conseil d'administration. En outre, je vous rappelle qu'il y a quatre sièges pour les représentants de l'État. Aussi, compte tenu de la force spécifique et du poids spécifique de la Bourgogne Franche-Comté dans la SATT, il est très improbable que les partenaires de l'État se désolidarisent de la Bourgogne Franche-Comté, puisqu'au bout du compte, la SATT sera Welience – mais nous en reparlerons au mois de septembre. Or, le savoir-faire et la majorité des capitaux proviennent de la Bourgogne et de Welience. Il est donc difficilement envisageable que les quatre sièges de l'État se désolidarisent des voix de l'ensemble de Bourgogne Franche-Comté. Par conséquent, via le pacte d'actionnaires qui permettra de verrouiller nos deux voix et compte tenu de la solidarité qui s'exprimera, nous pouvons penser que nous aurons quasiment six voix bloquées. D'autant plus que la Bourgogne confie actuellement la totalité de ses activités de valorisation à la SATT, parmi l'ensemble des partenaires. Pour l'instant, les autres partenaires n'en confient qu'une partie. Au final, cela nous donne une crédibilité très forte dans la gouvernance de la SATT. Autrement dit, rien ne sera possible sans que nous ne nous exprimions, puisque nous sommes actuellement le partenaire scientifique le plus fort.

Le Président : Jean-Charles.

M. Jules : Deux choses. Tout d'abord une première remarque pour répondre à Monsieur Guzzo concernant l'utilisation éventuelle de la SATT pour différents contrats. Tu disais qu'il n'y avait qu'une seule raison, la raison financière. Mais il peut également s'agir d'une raison philosophique. Honnêtement, j'ai bien peur que la personne qui m'a posé la question ne l'ait fait uniquement pour des raisons purement mercantiles. Nous pourrions donc la classer dans la catégorie « raisons financières ». Pour autant, nous pourrions aussi y voir des raisons philosophiques.

Concernant le fond du débat de la SATT, et du Conseil d'administration avec la minorité de blocage, on voit bien dans le discours que nous sommes quand même très éloignés de la notion de service public. On parle effectivement de minorité de blocage, de votes bloqués, ou encore de solidarité avec certains partenaires pour faire le poids vis-à-vis des autres. On voit donc bien qu'il existe des rapports de force au sein du Conseil d'administration et éventuellement au sein de l'assemblée générale. On constate donc la nécessité de faire appel à des structures privées, alors que certaines choses auraient très bien pu rester dans le giron du service public. Or, nous allons bientôt parler de fusion et éventuellement de délocalisation du siège de la SATT. Bref, nous sommes en face d'un discours qui devient de plus en plus économique, ce qui me gêne beaucoup dans le cadre du service public. Je continue donc à abonder dans le sens de ce que je disais tout à l'heure concernant la difficulté à travailler avec ce type de structure dans le cadre du service public.

Le Président : Vincent.

M. Thomas : Juste pour te répondre. Tu faisais allusion tout à l'heure à des rapports de force au sein de la SDIA et du *learning centre*. Or, cela reste complètement sous la tutelle de l'établissement public que nous sommes. Je comprends donc que le changement de structure n'est pas nécessairement un signe d'abandon du service public. Par ailleurs, il y a

également une autre chose. Jusqu'à présent, la valorisation de la Recherche, qui était devenue quelque peu défailante, va nécessairement alimenter le service public que nous sommes. Aussi, même si cet instrument fait appel à des méthodes de gestion que l'on trouve dans des structures de droit privé, au final, cela reviendra à notre mission de service public. Personnellement, j'y vois donc quelque chose d'assez souple, même si bien entendu il y aura des rapports de force, comme dans toutes les structures, qu'elles soient publiques ou privées. Bref, j'y vois surtout une manière de bien valoriser notre effort de Recherche.

Le Président : Jean-Charles, un dernier mot.

M. Jules : Cela est intéressant car nous rentrons dans un véritable débat, que nous avons d'ailleurs déjà eu dans des Conseils d'administration précédents au sujet de la création de Welience et de la SATT. Certes, j'entends bien que les rapports de force existent dans la fonction publique. Cependant, ils ne sont pas basés sur le « pouvoir de l'argent ». C'est ce que je voulais dire. Alors que, dans le cas présent, nous pouvons avoir des rapports de force réellement basés sur le pouvoir de l'argent.

Il y a également une autre chose qui me dérange. Le fait que ce type de structure favorise la mise en compétition des établissements universitaires. D'autre part, même si le transfert de technologie a très mal fonctionné pendant de nombreuses années, car cela était loin d'être une priorité de l'université, je pense que nous aurions très bien pu mettre en place les outils nécessaires au sein de l'université pour gérer ce transfert de technologie. Il n'était donc pas utile de faire appel à des filiales ou à ce type de structure. Je rappelle au passage que c'est Claude Allègre qui a mis en place les filiales à la fin des années 1999-2000, avec l'arrière-pensée qui était la sienne. Bref, ce n'est pas mon truc.

M. Thomas : Nous comprenons bien que le nerf de la guerre est l'argent. De fait, sur un projet comme le SDIA où il existe de multiples financements, une certaine influence sera nécessairement exercée de la part des bailleurs de fonds sur la façon de mener la politique de ce schéma. Il ne s'agit que d'un exemple sachant qu'il est possible de les multiplier.

Deuxièmement, lorsque tu parles de concurrence entre les universités, j'y vois au contraire une sorte de *joint-venture*, autrement dit, une structure de collaboration, bien plus qu'une structure où les acteurs seront en concurrence. Nous n'avons donc pas les mêmes grilles d'analyse.

Le Président : Avant de passer la parole à Cédric, je souhaiterais rebondir sur les propos de Vincent. En pratique, tu as parfaitement raison. Nous le verrons d'ailleurs à travers le succès politique que nous rencontrerons avec la construction de la SATT. Typiquement, il s'agit d'un espace de coopération entre l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté et les trois écoles d'ingénieurs. De fait, cela le deviendra aussi avec l'UTT et l'université de Lorraine, même si cela demande encore un peu de temps. Plus qu'un espace de mise en concurrence, cela deviendra un espace de mise en coopération. Mais je vous en dirai un mot une fois que Cédric se sera exprimé.

M. Clerc : Je voudrais intervenir sur ce que disait Alain Dereux, à savoir le fait que la SATT permettait plus de souplesse au niveau des contrats et des recrutements d'ingénieurs ou des techniciens. Pour ma part, je crains que nous ne recrutions plus que dans les laboratoires pour faire fonctionner les gros appareils, et que petit à petit, les personnels de l'université ne trouvent plus leur place dans cette structure. Par conséquent, ce point d'inquiétude m'amène à m'abstenir sur ce sujet.

Le Président : Deux choses avant de passer au vote. Jean-Charles, tu parlais du risque que ces structures pilotent la Recherche de l'université. Or, en pratique, lorsqu'on regarde les

choses, il s'est passé le contraire. En effet, Welience est par exemple structurée en départements. De fait, les départements scientifiques de Welience se sont calqués sur l'architecture scientifique de l'université. Ce n'est pas le contraire. C'est donc bien l'université qui fut le pilote de la structuration scientifique de Welience et non l'inverse.

Deuxièmement, pourquoi ce dossier me semble-t-il aussi essentiel politiquement, si on se projette à vingt ou trente ans ? Vous avez tous compris que la fusion de l'université de Bourgogne avec celle de Franche-Comté était une absolue nécessité dans mon esprit. Nous allons d'ailleurs parler de ce rapprochement cet après-midi puisque nous n'allons pas travailler dans le sens d'une fusion, mais d'un rapprochement qui mènera à une intégration forte et intelligente.

Lorsque l'université de Bourgogne/Franche-Comté sera créée et qu'elle sera opérationnelle, elle représentera 50 à 60 000 étudiants. Aussi, lorsqu'on regarde la carte de France et la structuration nationale de l'Enseignement supérieur de la Recherche, je pense que l'étape suivante sera de faire un rapprochement avec l'université de Lorraine. C'est d'ailleurs ce sur quoi je souhaite dorénavant travailler et ce sur quoi je souhaite communiquer. Car le jour où nous serons en mesure d'officialiser un rapprochement Bourgogne/Franche-Comté et une fusion avec la Lorraine – qui sera un rapprochement beaucoup plus fédéral qu'une fusion –, nous serons alors en capacité de faire émerger un pôle d'environ 100 à 120 000 étudiants. Un pôle de ce type nous donnera une visibilité entre Paris, Lyon et Strasbourg.

Je suis donc intimement convaincu que le succès de la SATT constitue l'amorce d'une coopération entre l'université de Bourgogne, celle de Franche-Comté, l'université technologique de Troyes et le pôle lorrain. Or, si nous arrivons à faire fonctionner tout cela et si nous arrivons à nous comprendre et à travailler ensemble, nous serons alors capables de préfigurer l'avenir. En effet, lorsqu'on regarde la réalité des forces scientifiques en Lorraine, on constate que cette université possède des forces dans le domaine de la santé. De la même façon, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté sont potentiellement un pôle de santé important. D'autre part, la Lorraine dispose également de forces dans le domaine des sciences des matériaux. De notre côté, nous disposons également de forces économiques considérables dans ce domaine. La Lorraine possède aussi de puissantes forces dans le domaine des sciences du vivant et bénéficie de relations très fortes avec l'INRA. En ce qui nous concerne, nous avons également des forces très importantes dans le domaine de l'agroenvironnement et avons nous aussi des relations très fortes avec l'INRA.

Par conséquent, je suis tout à fait convaincu que le dernier cercle de notre construction se fera avec la Lorraine, une fois que nous aurons réglé la question du rapprochement avec la Franche-Comté. Nous pourrions alors faire émerger quelque chose d'extrêmement visible et d'extrêmement puissant sur le nord-est de la France. Certes, ce sera une coopération, mais nous ferons en sorte de la renforcer car nous avons là de véritables espaces de synergie scientifique. De plus, il ne faut que deux heures de voiture pour se rendre à Nancy. Cela n'est donc pas grand-chose.

Je suis donc absolument convaincu que si nous avons l'intelligence de faire fonctionner la SATT, cela peut nous amener à faire converger les prémices de tout ce que je viens de vous décrire. Voilà ce que je peux vous dire en termes de projection politique pour l'avenir.

Je vais maintenant vous proposer de voter deux délibérations. Premièrement, il faut que l'on vote cela. Deuxièmement, il se trouve qu'Agrosup, qui était en situation de voter la prise de 1 % des voix il y a quelques jours, a voté sans ambiguïté le principe de cette prise de participation. Cependant, ses représentants ont émis un certain nombre de clauses de prudence, liées notamment au fait que le président du Conseil d'administration d'Agrosup

n'avait pas connaissance du contexte politique dans lequel nous construisons cette SATT. Ce dernier a donc souhaité formuler quelques modifications sur les statuts.

De fait, le Conseil d'administration d'Agrosup a voté le principe de prendre 1 % des voix, sous réserve de revoir tel ou tel élément dans les statuts. Nous avons donc passé le week-end à débattre de cela avec Claude Bernhard, avec le président du Conseil d'administration d'Agrosup, ainsi qu'avec Catherine et Jean. Au final, nous avons convenu que Catherine devait retravailler sur les détails « homéopathiques » de ces statuts. D'autre part, le Conseil d'administration d'Agrosup sera sollicité par voie électronique dans les quinze jours pour valider tout ce qui reste à valider et ça va se faire, il n'y a pas de difficultés. Cependant, il existe un nano-risque qu'il ne le fasse pas et puis il y a la possibilité aussi que ceci reporte car une fois qu'ils auront pris la décision, il faut que le rectorat autorise l'école à acquérir les voix donc il y a toute une machinerie administrative qui peut prendre du temps. Si jamais Agrosup n'avait pas acquis ces 1 % de voix lorsque nous serons sur le point de créer la SATT, via son assemblée générale, nous ne pourrions pas le faire.

C'est pourquoi je vous propose de voter une deuxième délibération stipulant précisément que si Agrosup était en retard sur ce calendrier, l'université de Bourgogne porterait alors ses parts pour le compte d'Agrosup, le temps que ce dernier se mette en situation juridique pour racheter ces actions. C'est d'ailleurs ce que nous faisons déjà pour l'université de Franche-Comté, puisque celle-ci n'est pas encore actionnaire de Welience. J'espère avoir été clair. Si cela n'est pas le cas, dites-le moi. On est en accord avec Claude Bernhard, en accord avec Benoît Lesaffre, donc il n'y a pas de difficulté.

Je vous propose donc d'adopter cette nouvelle répartition des parts d'actionariat de la SATT Grand-Est. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui refuse de participer au vote ?

19 pour, 5 abstentions

Le Président : Je vous propose maintenant de voter la deuxième délibération qui tient compte de la situation spécifique d'Agrosup. A savoir :

« Le Conseil d'administration de l'université de Bourgogne autorise son Président à acheter le cas échéant les parts d'Agrosup Dijon, au cas où Agrosup Dijon n'aurait pas obtenu toutes les autorisations nécessaires à ses représentants pour signer tous les actes utiles à la création de la SATT Grand-Est dans les délais prévus, soit octobre 2013.

L'université de Bourgogne porterait alors ces parts pour Agrosup Dijon et les revendrait à Agrosup Dijon une fois signés l'ensemble de ces actes ».

Voilà donc le dispositif, étant entendu que nous ne rachetons pas ces parts dans la réalité. Cela est virtuel, puisque c'est la Caisse des Dépôts qui intervient pour financer. Nous portons donc les parts d'Agrosup en attendant que sa situation juridique soit clarifiée. Si par malheur le Conseil d'administration d'Agrosup ne se prononçait pas favorablement, dans ce cas, nous rachèterions ces parts, sachant que cela ne nous coûterait quasiment rien puisque c'est le FLV qui finance. Par conséquent, le fait de prendre cette délibération nous permet de sécuriser le calendrier de création de la SATT. Car, depuis un an, cette SATT a été l'objet d'attaques politiques très fortes pour qu'elle ne se fasse pas. Nous avons d'ailleurs dû faire des miracles avec Catherine et Jean. De fait, tout report de calendrier pourrait être interprété comme une sorte de désaveu par les forces entropiques qui se sont exercées sur la SATT. Cela pourrait également être interprété avec une extrême lassitude de la part de la DGRI. Cette dernière pourrait en effet très bien nous dire qu'elle donne ces 60 millions d'euros à d'autres. Pour cette raison éminemment politique, je ne veux donc pas qu'il y ait le moindre délai supplémentaire, sachant que ce dossier devrait être réglé depuis quasiment un an.

Je vous propose donc de prendre cette deuxième délibération telle que je viens de vous la lire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui refuse de participer au vote ?

19 pour, 5 abstentions

Le Président : Nous sommes à présent dans une situation parfaitement sécurisée, même si cela peut paraître excessif. Comme tous les partenaires ont voté, la situation est donc parfaitement clarifiée.

Franck va maintenant venir nous présenter les rapports des travaux du Conseil scientifique. Il va également nous présenter un très bon dossier concernant la structuration de la Recherche à l'université de Bourgogne avec les partenaires du Grand Campus. Ce dossier a été mené conjointement depuis plusieurs mois avec Annie Vinter, Jean Guzzo et Franck Denat.

V. Rapport des travaux du CS des 22 mai et 21 juin 2013

- 22 mai 2013

1. BQR 2013 (programmes 1 et 4)

M. Denat : Merci. Bonjour à tous. Il y a donc eu deux rapports de travaux du CS, celui du 22 mai et celui du 21 juin.

Lors du CS du 22 mai 2013, nous avons travaillé sur la BQR des programmes 1 et 4. Il s'agissait de corriger une erreur. En effet, le programme 1 avait été traité bien avant. Cependant, suite à une erreur du service de la Recherche, deux demandes avaient été déposées et n'avaient pas été enregistrées. Elles n'avaient donc pas été expertisées. Ces demandes provenaient du laboratoire GAD de Laurence Faivre.

La première de ces demandes n'était pas éligible. Il s'agissait du financement d'une mission permettant de participer à un colloque à l'extérieur de l'université de Bourgogne. Cela ne faisait donc pas partie des projets éligibles au titre du BQR programme 1. En revanche, le deuxième projet était tout à fait recevable. Nous avons donc corrigé cette erreur en faisant expertiser ce projet, comme les autres l'avaient été auparavant. Le résultat de l'expertise a été très positif. Je vais d'ailleurs vous le lire très rapidement.

« Le GAD demande une subvention de 15 000 € au titre du BQR 2013, en soutien d'un projet intitulé « identification des bases moléculaires de syndromes rares avec anomalies du développement ». Ce projet d'un montant total de 42 000 € est déjà financé pour un montant de 26 300 € par le CHU et la région Bourgogne dans le cadre d'un appel d'offres PARI. Il s'agit d'un projet scientifiquement cohérent utilisant les nouvelles technologies de biologie moléculaire et de séquençage haut débit d'exomes, qui est présenté par une équipe dont la qualité et le nombre des publications attestent de la compétence scientifique. Cependant, l'aide que pourra octroyer l'université au titre du BQR, vu ce qui a été accordé aux autres demandes, sera probablement de l'ordre de 7 500 € ». Voilà pour ce qui est des recommandations de l'expert. Le CS a donc suivi ces recommandations. Il a donc proposé de corriger l'erreur et de financer ce projet dans le cadre du BQR programme 1 à hauteur de 7 500 €

Pour rappel, l'appel à projets BQR 2013 Programme 4 est composé de 4 sous-programmes :

- Allocation doctorale : cette allocation n'a pas fait l'objet d'un appel à projets spécifique. Il a été décidé de l'attribuer à l'un des sujets déjà déposés au sein des Ecoles Doctorales. Cette allocation est financée à 100%.
- Allocation Post-doc : trois allocations post-doctorales étaient proposées avec un financement de 12 mois sur la base d'un coût global de 42 000 € (rémunération chargée du post-doc).
- Soutien à la cotutelle de thèse : trois enveloppes de 1 500 € étaient proposées dans le but de soutenir le fonctionnement d'une convention de cotutelle de thèse.
- Aire culturelle : Cette action, réservée aux doctorants de Sciences Humaines et Sociales, consiste en une aide financière de 1 000 € attribuée à un doctorant pour un court séjour à l'étranger sur invitation d'un organisme de recherche.

Nous avons décidé de travailler de la façon suivante pour l'attribution de l'allocation de thèses, sachant qu'il n'y en avait qu'une seule. Nous avons décidé de faire travailler les écoles doctorales, qui elles-mêmes avaient déjà reçu tous les sujets de thèse émanant des unités dans le cadre du contingent d'allocations ministère classique, un mois auparavant. Il nous a donc paru inutile de relancer un appel à projets pour une seule allocation. En effet, nous aurions reçu une centaine de sujets, alors que les écoles doctorales les avaient déjà reçus auparavant. De fait, nous avons demandé aux écoles doctorales de se réunir et d'identifier quels étaient les sujets qui pouvaient être éligibles au titre du BQR. Les trois critères étaient les suivants :

- L'excellence scientifique du porteur de projet et la pertinence du sujet proposé.
- La pluridisciplinarité.
- L'interface avec l'université de Franche-Comté.

Les quatre écoles doctorales se sont donc réunies sous le patronage d'Alain Pugin. Elles ont décidé de proposer en liste principale une thèse dont le sujet est le suivant : « Contrôle optimal de la dynamique des spins en Résonance Magnétique Nucléaire : Applications en Imagerie médicale ». Cette thèse serait codirigée par Dominique Sugny de l'ICB et Michel Piquet de l'ICMUB.

En liste complémentaire, les écoles doctorales ont proposé deux sujets :

- « Etude de l'impact de la conformation des protéines à l'état partiellement hydraté sur leurs propriétés vis-à-vis de l'eau ». Directeur de thèse : Dominique Champion du laboratoire PAM.
- « Modèles d'interaction et décomposition tensorielle pour l'analyse d'images Multimodales ». Directeur de thèse : Alamin Mansouri (LE2I Auxerre).

S'agissant des allocations post-doc, les écoles doctorales ont également classé les projets, sachant que l'école doctorale Carnot Pasteur devrait *a priori* bénéficier de l'allocation de thèse. De fait, comme cette école ne participe pas aux concours sur les post-docs, il a été proposé de donner une allocation à chacune des trois écoles doctorales restantes. Ainsi :

Classement des demandes pour l'Ecole Doctorale ES

« Recherche des bases moléculaires et physiopathologiques des syndromes marfonides avec retard mental ». (Laurence Faivre - Laboratoire GAD).

Liste complémentaire :

1. « Changements climatiques et océanographiques au cours du Campanien ; approche couplée minéralogique, géochimique et chronologique ». (J-F Deconninck - Bio-géosciences).

2. « Développement d'outils moléculaires pour l'étude fonctionnelle du génome de *Oenococcus oeni*, une bactérie lactique d'intérêt œnologique ». (Cosette Grandvallet - Laboratoire PAM).

Classement des demandes pour l'Ecole Doctorale SPIM

« Vision en temps réel pour la robotique moderne ». (David Fofi - LE2I).

Liste complémentaire :

« Analyse spatio-temporelle de données sémantiques »
(Christophe Cruz - LE2I).

Classement des demandes pour l'Ecole Doctorale LISIT

« Performance de l'offre de soins de premier recours et pratiques innovantes ». (Sophie Bejean, LEG)

Liste complémentaire :

« La modélisation des interdépendances économiques dans un contexte spatial : étude des propriétés des structures de dépendances spatiales et applications au contexte environnemental ». (Catherine Baumont, LEG).

Le CS a donc suivi à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Concernant le soutien à la cotutelle, il n'y a eu que deux candidatures cette année, alors que trois enveloppes de 1 500 € étaient prévues. De fait, les deux candidatures étant recevables, il a été décidé d'attribuer ces enveloppes.

L'une concerne l'école doctorale Carnot Pasteur pour un sujet sur la chimie moléculaire de l'université porté par Jean-Claude Chambron. L'autre concerne l'école doctorale ES pour une étude métabolomique des interactions levures / bactéries, portée par Hervé Alexandre du laboratoire PAM.

S'agissant de la demande aire culturelle, le programme a reçu deux candidatures pour une seule enveloppe de 1 000 euros à distribuer. Le CS a décidé d'abonder les deux demandes à hauteur de 1 000 euros en se servant des économies réalisées sur le programme de soutien aux cotutelles. Ces demandes concernent l'école doctorale LISIT pour :

- L'Alliance bilivarienne pour les peuples de notre Amérique. Vers un concept nouveau d'intégration régionale ? Réflexions sur une forme alternative d'intégration juridique et économique (Rachel Babin - CREDESPO).
- Vers des politiques éducatives efficaces et équitables : analyses des politiques éducatives dans les pays développés (Elodie Bellarbre - IREDU)

Ces propositions ont été validées à l'unanimité par le CS.

Le Président : Sauf interrogation particulière, je vous propose d'approuver ces travaux. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des refus de vote ?

Ces travaux sont adoptés à l'unanimité.

Unanimité (25 pour)

2. BQR PRES 2013

M. Denat : Ces projets impliquent à la fois des équipes de l'université de Franche-Comté et des équipes de l'université de Bourgogne. 51 dossiers ont été déposés. Quatre d'entre eux n'étaient pas recevables car ils ne faisaient intervenir que des équipes franc-comtoises ou dijonnaises. Au final, 47 dossiers étaient recevables.

Ces dossiers ont été répartis. Ils ont fait l'objet de deux expertises, avec à chaque fois un expert bourguignon et un expert franc-comtois, sachant qu'une liste d'experts a été définie au préalable. Nous nous sommes ensuite réunis à Besançon avec les experts concernés. Suite au rapport de ces experts, nous avons pu classer les différentes demandes. Nous avons préféré ne pas trop saupoudrer de façon à pouvoir donner des enveloppes assez conséquentes. Certes, elles n'étaient peut-être pas tout à fait à la hauteur de ce qui était demandé, mais elles l'étaient quasiment. De fait, une sélection a été faite. Nous avons ainsi décidé de retenir 20 dossiers sur les 47. Il y a bien entendu des mécontents, cependant, le travail a été réalisé de manière tout à fait convenable. Nous sommes donc satisfaits de la manière dont ce BQR PRES 2013 a été réparti. Vous trouverez donc toute la liste dans le tableau.

M. Jules : Serait-il possible de transmettre la teneur des rapports aux porteurs de projets ? Cela les aiderait sûrement à revoir leur copie l'année prochaine.

M. Denat : C'est prévu.

M. Jules : L'eau tombe toujours où c'est déjà mouillé et il serait bon de pouvoir aider ces équipes.

M. Denat : C'est étonnant car j'ai eu des remarques inverses.

M. Jules : Peut-être, mais...

M. Denat : Par exemple, Besançon s'est offusqué que le laboratoire Femto n'avait presque pas eu de projet BQR PRES, alors qu'ils sont toujours « arrosés » comme tu dis.

M. Jules : Cela dépend peut-être de la lecture qu'on en fait. Quoi qu'il en soit, je constate que nous avons une communication, ce qui n'était pas le cas l'année dernière. J'en avais d'ailleurs fait la remarque au Conseil d'administration. Bref, je pense qu'il serait bien d'avoir le rapport des différents rapporteurs pour ceux qui n'ont pas été retenus.

M. Denat : Cela est du ressort de la FCS.

Le Président : Effectivement, tout ceci est instruit par la FCS. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que nous adoptions cette liste. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ? (*Il n'y en a pas*).

Cette liste est adoptée à l'unanimité.

Unanimité (21 pour)

3. Demande de financement FEDER

M. Denat : Cette demande émanant de l'ICMUB monopolisait des crédits FEDER. Il s'agit de la convention 3 MIM entre le Conseil régional, l'université de Bourgogne et le CNRS. Elle mobilise une enveloppe FEDER à hauteur de 209 000 €. Il vous est donc demandé de valider cette enveloppe.

Le Président : Cela a effectivement été validé par le CS. Cependant, le Conseil d'administration doit également le valider de façon formelle. Je vous propose donc d'approuver cette ventilation FEDER.

Qui s'oppose, s'abstient ou ne participe pas au vote ?

Cette demande est adoptée à l'unanimité.

Unanimité (20 pour)

- 21 juin 2013

1. Demandes de financement

M. Denat : Deux demandes émanent du laboratoire ArtéHis d'Annie Dumont. Elles concernent des projets qui mobilisent des crédits FEDER, mais aussi des crédits de la DRAC Centre, de la DRAC Bourgogne, de la DRAC Auvergne, et de la DRAC Haute-Normandie. Un des projets a été intitulé : « Loire amont et moyenne : évolution du système ligérien et des occupations humaines au cours des deux derniers millénaires » et l'autre : « Evolution des franchissements anciens de la Seine aval ».

Il y avait également deux autres demandes. Une émanant de l'ICB de Frédéric Bernard pour « L'élaboration de pièces nervurées de grandes dimensions obtenues par métallurgie des poudres » qui mobilise 19 443 € de FEDER, et l'autre d'Alain Tabard de la plateforme PACSMUB dans le cadre d'un projet PARI SMT 7 pour : « L'analyse élémentaire et l'analyse structurale dédiées à la chimie moléculaire », qui mobilise 90 000 € de FEDER.

Ces quatre demandes ont été votées à l'unanimité au niveau du CS.

Le Président : Je vous propose donc de confirmer le vote du CS.
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ou refuse de voter ?

Ces demandes sont adoptées à l'unanimité.

Unanimité (24 pour)

2. Structuration de la Recherche à l'université de Bourgogne

M. Denat : Comme vous le savez, un important travail de structuration et de cartographie de la Recherche a été mené à l'université de Bourgogne. Il nous a fallu quelques mois pour arriver à ce que nous allons vous présenter aujourd'hui. Nous sommes partis du constat que la structuration des quatre domaines n'était pas la meilleure. Nous avons donc décidé de l'affiner. De plus, nous étions sur des thèmes très vastes, tels que le SHS ou encore la Santé/STIC. Nous connaissions également des difficultés sur le cloisonnement de ces quatre domaines. Bref, tout ceci nous a permis de repartir sur un découpage différent.

Ce travail a été réalisé avec une interaction très forte entre les directeurs d'unités et les directeurs de structures fédératives. Nous avons tout d'abord demandé aux directeurs de laboratoires de faire remonter leurs thèmes de recherche prioritaires et ce sur quoi ils travaillaient. Puis, nous avons analysé ces résultats avec Annie Vinter, Jean Guzzo et les services du pôle Recherche, et les avons ensuite affinés. À partir de là, un certain nombre de domaines sont ressortis.

Il y a ensuite eu trois rencontres sur trois demi-journées durant les mois d'avril et de mai, avec tous les directeurs de laboratoires. Ils ont ainsi eu l'occasion de pouvoir s'exprimer et de donner leur avis. Puis, il y a eu plusieurs allers-retours entre ces réunions de façon à affiner davantage ce travail.

À la troisième réunion, les partenaires du Grand Campus étaient associés. Ils ont aussi pu s'exprimer et donner leur avis. Ce travail est donc issu de nombreuses discussions car chacun a pu donner son avis. Le CS a d'ailleurs donné un avis favorable à l'unanimité.

Six secteurs ont ainsi été définis, sachant qu'il fallait choisir des titres suffisamment différenciants, tout en reprenant l'essentiel des domaines. Ce n'est donc pas un exercice facile. Concrètement :

- La colonne 1 indique le titre du domaine scientifique.
- La colonne 2 indique les axes de recherche identifiants. Elle comporte un certain nombre de mots-clés permettant de préciser le domaine.
- La colonne 3 indique les laboratoires rattachés. Nous avons défini deux cercles. Il y a des labos de taille plus importante qui se retrouvent sur plusieurs domaines. Nous avons défini un premier cercle, un deuxième cercle. Ce sont les directeurs de laboratoire qui nous ont dit à quel pourcentage ils se situaient dans chaque domaine. Un premier cercle lorsque le laboratoire se retrouve à plus de 30 % dans le domaine en question. Un deuxième cercle lorsque le laboratoire se retrouve à plus de 5 % dans le domaine en question.
- La colonne 4 indique les établissements, les pôles et les groupements d'intérêt scientifique ou économique qui pouvaient se rattacher à ces thèmes là.
- La colonne 5 indique les plateformes. Un chantier important est réalisé sur la structuration des plateformes à l'uB. Cela nous a permis d'être assez précis sur le rattachement des différentes plateformes aux différents domaines scientifiques.
- La colonne 6 indique les effectifs. Ainsi, les directeurs de laboratoire nous ayant fait part du pourcentage des moyens humains pouvant être attribués à chaque domaine et ayant des fiches de caractérisation très précises de ces laboratoires, il nous fut très simple d'avoir une idée précise.
- La colonne 7 indique les partenariats avec le monde économique.
- La colonne 8 indique les interactions avec les régions françaises.
- La colonne 9 indique les interactions avec les régions d'Europe.

Ces deux dernières colonnes ne sont pas encore finalisées car nous n'avons pas été suffisamment précis au départ avec les directeurs de laboratoire sur ce que nous demandions. L'idée est de voir à la fois les collaborations et les complémentarités que nous pouvons créer au niveau national et régional, mais aussi au niveau international. Il s'agit également de voir comment nous nous positionnons vis-à-vis de la concurrence sur le plan national et international.

Quelques modifications ont également eu lieu par rapport au document qui vous a été présenté. En effet, nous avons demandé aux directeurs de laboratoires et aux structures fédératives de faire remonter des modifications. Cependant, elles restent vraiment à la marge.

Si vous le souhaitez, nous pouvons peut-être lister les titres et les mots-clés figurant dans ce tableau. Ainsi :

- Aliment et Environnement

Axes de recherches :

- Environnement/Biodiversité
- Agroécologie
- Systèmes agricoles durables
- Interactions micro-organismes/Milieux
- Transformation et conservation des aliments
- Goût, sensorialité et alimentation

Laboratoires rattachés 1^{er} cercle :

- Agroécologie, INRA
- Biogéosciences, CNRS
- CSGA, CNRS
- PAM, AgroSup-UB
- URANIE, AgroSup-INRA

Laboratoires rattachés 2^{ème} cercle :

- ARTéHIS, CNRS
- CESAER
- CIMEOS
- CREDESPO
- ICB, CNRS
- ICMUB, CNRS
- LNC, INSERM

Ce domaine mobilise environ 200 personnes.

- Santé (Health) et Ingénierie moléculaire

Axes de recherches :

- Inflammation

- Cancer
- Imagerie médicale et biomédicale
- Risque cardiométabolique
- Stress cellulaire
- Lipides et lipoprotéines
- Nutrition et alimentation
- Marquages/Ciblage moléculaire/vectorisation
- Environnement et santé

Laboratoires rattachés 1^{er} cercle :

- Bio-peroxIL
- CIMEOS
- ICMUB, CNRS
- Laboratoire d'Immunologie et d'Immunothérapie des Cancers
- LE2I, CNRS
- LNC, INSERM

Laboratoires rattachés 2^{ème} cercle :

- Agroécologie (AgroSup-INRA)
- CEP
- CSGA, CNRS, INRA
- ICB, CNRS
- LEG, CNRS
- CREDESPO

Ce domaine mobilise environ 165 personnes. Il faut aussi rajouter dans ce secteur les praticiens hospitaliers du CHU et du CGFL, qui ne sont pas forcément rattachés à des unités de recherche de l'université.

- Photonique et matériaux avancés

Axes de recherches :

- Photonique et Nanotechnologies
- Imagerie
- Capteurs, information et instrumentation
- Chimie moléculaire
- Mécanique, Matériaux et Procédés Avancés
- Efficacité énergétique
- Sciences mathématiques et interactions
- Vieillissement et contrôle des matériaux

Laboratoires rattachés 1^{er} cercle :

- DRIVE
- ICB, CNRS
- ICMUB, CNRS
- IMB, CNRS
- LE2I, CNRS

Laboratoires rattachés 2^{ème} cercle :

- Bio-peroxIL
- LNC, INSERM

Ce domaine mobilise environ 190 chercheurs et enseignants chercheurs.

- Apprentissage et santé (Care)

Axes de recherches :

- Apprentissage, Stimulations cognitives
- Education, Formation, Rééducation
- Systèmes intelligents, Réalité virtuelle
- Plasticité, Motricité
- Vieillesse, Vulnérabilité
- Génétique et phénotypes cognitifs

Laboratoires rattachés 1^{er} cercle :

- CAPS, INSERM
- CEP
- Didactiques Professionnelles
- EDUTER
- IREDU
- GAD
- LEAD, CNRS
- LE2I, CNRS
- LPPM

Laboratoires rattachés 2^{ème} cercle :

- CIMEO
- SCGC, CNRS
- CSGA, CNRS-INRA
- CPTC
- SPMS
- TIL

Ce domaine mobilise environ 110 chercheurs et enseignants chercheurs.

- Patrimoines et territoires

Axes de recherches :

- Patrimoines, Cultures
- Humanités numériques
- Espaces, anthropisation
- Interactions marchandes et non marchandes
- Normes et organisations
- Langues, langage, représentations

Laboratoires rattachés 1^{er} cercle :

- ARTéHIS, CNRS
- CESAER, INRA-AgroSup
- CIMEO
- SCGC, CNRS
- CPTC
- CREDIMI, CNRS
- CREDESPO
- LEG, CNRS
- SPMS
- THEMA, CNRS
- TIL

Laboratoires rattachés 2^{ème} cercle :

- IREDU
- LE2I, CNRS
- LPPM
- Biogéosciences, CNRS
- LEAD, CNRS

Ce domaine mobilise environ 295 chercheurs et enseignants chercheurs.

- Vigne et vin

Axes de recherches :

- Qualité et vieillissement du vin : microorganismes, oxydabilité, sensorialité
- Maladies de la vigne : défenses, résistance, imagerie
- Construction et circulation des modes de pensées
- Méthodes culturales de la vigne
- Climat et sols viticoles
- Normes, Pratiques, Marchés
- Foncier, acquisition, transmission

Laboratoires rattachés 1^{er} cercle :

- ARTéHIS, CNRS
- Biogéosciences, CNRS
- CIMEOS
- CGC, CNRS
- PAM, AgroSup-UB

Laboratoires rattachés 2^{ème} cercle :

- Agroécologie, AgroSup-INRA
- TIL
- CSGA, CNRS-INRA
- CPTC

Ce domaine mobilise environ 50 chercheurs et enseignants chercheurs.

Vous voyez donc que les colonnes sont beaucoup plus remplies pour ces trois derniers domaines. Il reste encore du travail à faire sur les secteurs 3, 2 et 1. Mais cela reste du détail.

Le Président : Merci beaucoup Franck. Ce travail a donc été conduit par Franck Denat, Annie Vinter et Jean Guzzo. Ils ont coordonné une réflexion scientifique approfondie au niveau de tout le campus. L'impulsion initiale est en fait la stratégie de différenciation intelligente. Elle descend de l'Europe vers les États et doit pousser les régions françaises à s'identifier sur leurs axes scientifiques de force, étant entendu que le lien de cette stratégie de différenciation intelligente est clair avec le monde économique. Nous sommes donc rentrés dans cette réflexion à partir de la différenciation intelligente.

Cependant, ce que nous vous présentons ici dépasse le cadre de la différenciation intelligente. Cette dernière doit en effet conditionner la ventilation des crédits FEDER. Autrement dit, à partir de l'année prochaine, les crédits FEDER seront ventilés sur les axes scientifiques que les régions et l'État auront identifiés comme étant les axes de force scientifico-économiques. L'enjeu est donc important pour le FEDER. Nous avons saisi cette occasion pour nous interroger sur ce que pouvait être notre carte d'identité scientifique dans un monde sans cesse en évolution.

D'autre part, nous avons considéré que le fait d'associer science des matériaux ou SHS, n'était pas suffisamment différenciant. Autrement dit, ce sont des vocables ou des identifiants que tous les grands sites universitaires disciplinaires peuvent afficher. Nous devons donc arriver à trouver quelque chose permettant de conjuguer l'identité scientifique de notre Grand Campus, tout en étant suffisamment large, de façon à ce que nous puissions y raccrocher la totalité des disciplines académiques. C'est-à-dire de maintenir la pluridisciplinarité. Cela ne fut pas facile à faire. En effet, ce débat est extrêmement complexe. C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'avait jamais été mené jusqu'à présent.

En outre, pour ceux qui suivent les dépêches, vous avez probablement noté que ce genre de démarche est déjà conduit dans différentes régions françaises. La première d'entre elles est sortie sur la Lorraine il y a quelques semaines. La semaine dernière, c'était la région Centre et cette semaine, c'était au tour de la région Bretagne. On voit donc bien que les régions affichent six ou sept axes de différenciation intelligente. Pour nous, cet exercice est donc aussi une façon de peser sur ce que la région et l'État en région vont choisir comme thèmes de différenciation intelligente. Nous avons donc choisi de leur apporter une structuration scientifique intelligente prenant en compte les forces économiques.

Enfin, derrière tout cela, nous sommes également concernés par un autre niveau de complexité. Il s'agit de la seconde génération du PARI. En effet, vous savez que la région est en train de travailler à ce que sera le PARI 2. Pour l'instant, nous n'avons pas véritablement d'informations précises sur les choix stratégiques de la région en matière de PARI 2. Toutefois, nous souhaitons leur apporter une réflexion scientifique clés en main, qui puisse guider la structuration des programmes PARI. De fait, Annie et moi avons rendez-vous demain matin avec François Patriat, pour aller lui présenter ce grand chantier et l'informer que l'université de Bourgogne et le Grand Campus s'identifient sur ces grands thèmes. Nous lui dirons également que nous souhaitons nous identifier à ces thèmes, à la fois pour la différenciation intelligente, si cela est possible, mais aussi pour le PARI 2, dans le meilleur des mondes. Quoi qu'il en soit, nous allons apporter notre propre force scientifique à la réflexion, sachant que ce tableau a été voté à l'unanimité par le conseil scientifique.

Ce dossier est maintenant ouvert à notre discussion. Jean-Charles.

M. Jules : Je n'ai pas la chance de recevoir les dépêches AEF. Aussi, comme j'ai beaucoup de retard, que signifie exactement le terme « différenciation intelligente » ?

Le Président : Nous avons déjà dû en parler. La différenciation intelligente, qui s'appelle aussi *smart specialisation*, est un concept qui vient de la communauté européenne. Il stipule qu'à partir de l'année prochaine, les crédits FEDER – qui viennent donc de l'Europe –, seront ciblés uniquement sur des thèmes que les régions auront choisis comme étant leur thème d'excellence scientifique, étant entendu que la clé d'entrée est double. Il y a d'une part l'excellence scientifique et d'autre part la structuration économique. Cet exercice doit être fait par les D2RT et les représentants des régions. Notre volonté est donc de rentrer dans ce jeu-là. Autrement dit, quels sont les axes de force scientifique – qui sont aussi des axes de force économique –, que le Conseil régional et la D2RT envisagent en Bourgogne ? Il s'agira alors de les identifier et de ventiler ensuite les crédits européens.

Or, vous imaginez l'intérêt mais aussi les dangers de cette démarche. L'intérêt tient à ce qu'elle fait émerger des pôles scientifiques et économiques forts. Le danger est que cette démarche stérilise tout ce qui existe autour et qui ne figure pas dans ses axes identifiants. Voilà pourquoi nous nous sommes appropriés la démarche et que nous avons essayé de créer quelque chose de suffisamment large. Par conséquent, si notre réflexion pouvait servir de base à celle de l'État et de la Région, cela permettrait d'éviter une trop grande focalisation des crédits européens. C'est donc un changement de mode de pensée important.

M. Denat : Cette démarche est générale. Il y a l'Europe, les investissements d'avenir au niveau national ou encore le CNRS qui met en place une politique de sites afin d'éviter d'avoir à saupoudrer. L'idée est donc de définir géographiquement et de cartographier les différents endroits en indiquant quelles seront leurs spécialités. De fait, il vaut mieux que tout le monde soit d'accord.

Ce travail était donc indispensable et nécessaire au vu de l'évolution de cette structuration sur le plan national et régional, ainsi que sur le plan européen. En effet, comme nous nous dirigeons vers un nouveau PARI et un nouveau CPER, c'était le bon moment pour réaliser cet état des lieux et faire cette cartographie, afin de savoir exactement quelles étaient nos forces à l'université de Bourgogne.

M. Jules : Pour moi, on fait du neuf avec du vieux car de toute façon, j'imagine que le Conseil régional ne finançait pas des opérations en dehors de notre champ de compétence. Bref, j'ai l'impression que nous n'utilisons pas ce vocabulaire. En effet, le terme de « différenciation intelligente » me laisse quelque peu perplexe, même après votre réponse. Il est évident que nous n'allions pas demander des crédits dans des domaines qui n'étaient pas des domaines d'excellence. Tout cela me laisse donc un peu perplexe.

M. Dereux : Pour ta dernière séance, je vais essayer de t'expliquer autrement la situation car la réponse qu'on t'a donnée est peut-être un peu trop résumée. En effet, au terme des traités européens de toutes sortes, la Commission européenne, et en particulier le FEDER, a pour mission de financer la recherche appliquée. A ce titre, les traités européens spécifient que la recherche fondamentale reste à l'initiative des Etats, soit à leur initiative individuelle, soit parce qu'ils prennent des dispositions bilatérales. De fait, comme elle est tenue par les traités européens et qu'elle doit être centrée sur sa recherche appliquée – et donc sur son exploitation –, on assiste à des dispositions managériales de type différenciation intelligente. L'idée est donc d'affirmer qu'il faut financer tout ce qui concerne l'innovation pouvant mener à de l'exploitation, afin que cela nous rende compétitifs au niveau international.

D'autre part, j'ai compris à l'écoute de l'officier européen qu'afin de respecter sa mission, qui consiste à financer les applications avec les perspectives d'exploitation industrielle, l'Europe est bien consciente qu'elle risque de créer un séisme au niveau local. En fait, elle demande aux régions d'écrire un plan décrivant ce qui ne sera pas financé par le FEDER. Pour moi, ce plan est donc très important car c'est ce que l'université va proposer à la Région, sachant que certaines choses seront éligibles au FEDER et que d'autres ne le seront pas. Il faudra donc négocier un plan avec la Région, pour prendre en charge ce qui ne sera pas pris en compte par le FEDER. Voilà pourquoi cette structuration est si importante à notre niveau. Je ne sais pas si cela éclaire davantage ta lanterne.

M. Jules : J'ai bien compris la raison. Pour autant, je n'ai toujours pas compris ce qu'était la différenciation intelligente. Pour moi, ce serait plutôt de la différenciation inintelligente ! En effet, il s'agit de définir des pôles de recherche potentiellement rentables.

J'ai également une autre question, car j'imagine que le domaine vigne et vin représente potentiellement une accroche. En effet, nous aurions très bien pu le rattacher à autre chose. Enfin, à quoi correspond la colonne établissements, pôles, GIS, GIE ? Si je vous demande cela, c'est parce que je vois apparaître deux fois l'ESC Dijon dans cette colonne. Une fois dans « vigne et vin » et une fois dans « aliment et environnement ». Ils ont fait de la différenciation intelligente car ils sont là où c'est potentiellement rentable ! En revanche, on ne les voit pas apparaître dans « patrimoines et territoires », alors qu'il y a une sous-section « interactions marchandes et non marchandes ». Or, nous aurions pu nous attendre à ce que l'école de commerce apparaisse dans les interactions marchandes et non marchandes, et peut-être moins dans « vigne et vin » ou « aliment et environnement ». Aussi, à quoi correspond cette colonne ?

M. Denat : Cette remarque est tout à fait justifiée. Par ailleurs, cette colonne permet de voir tout ce qu'il y a autour. Or, cela est vaste. Il y a effectivement des écoles, des pôles de compétitivité comme VITAGORA, le PNB, des GIS ou encore des GIE comme Pharmimage. Nous y retrouvons également les investissements d'avenir, les programmes Labex, Equipex, ENSAM, c'est très très vaste. Globalement, cela correspond à ce que nous n'avons pas pu rentrer comme étant des unités de l'université. Pour autant, nous pouvons identifier ces structures comme travaillant dans les domaines qui ont été définis.

Mme Desseigne : Je ferai juste une petite remarque à la marge. Je l'avais déjà faite en conférence des directeurs le 5 juin dernier. Or je n'étais pas présente au CS du 21 juin pour pouvoir la faire. Dans les plateformes, il me semblerait intéressant de mettre en support transversal à la Recherche, pour tout ce qui est information scientifique et technique, le SCD. En effet, les budgets consacrés par l'université aux abonnements Recherche sont assez importants puisqu'ils s'élèvent à 1,3 million d'euros chaque année. Je pense donc qu'il serait valorisant d'indiquer le SCD dans les plates-formes.

Le Président : Absolument. Vous avez raison. Nous avons aussi dit la même chose pour le Datacenter, qui avait vocation à être une structure transversale en lien avec l'ensemble. En réalité, vous avez bien compris que ce tableau est dynamique, au même titre que la recherche l'est également. Nous soumettons donc au vote le concept même de différenciation et le fait qu'une université pluridisciplinaire affiche des axes privilégiés. D'une manière conceptuelle et culturelle, cette évolution est importante, le plus important étant les deux premières colonnes – car nous y affichons les grands domaines – ainsi que des axes de recherche identifiants, qui eux-mêmes pourront évoluer avec le temps.

M. Dereux : S'agissant du vote, je souhaite que tu précises quelles sont les colonnes sur lesquelles nous votons, car à l'échelle de mon laboratoire je n'ai pas encore terminé. J'aimerais donc bien que ce document puisse rester ouvert jusqu'au dernier moment.

Le Président : Bien entendu. Ce sont les deux premières colonnes qui, politiquement, sont les plus engageantes. Pour le reste, je vous rappelle que ce document est en cours de constitution. Cependant, nous en avons besoin, car la date limite qui nous était demandée par la région et la D2RT pour commencer à travailler et à fixer les axes de différenciation intelligente était la fin du mois de juin. Concrètement, nous avons donc calqué le calendrier de cette réflexion, de façon à ce qu'il soit finalisé à la fin du mois de juin. Voilà pourquoi nous le faisons aboutir aujourd'hui en Conseil d'administration et que nous rencontrons François Patriat dès demain pour le partager avec lui. Car en aval de cela, la Région et l'État doivent finaliser leur propre travail de priorisation. Au final, il s'agit là de voter le concept et les deux premières colonnes.

Jean-Charles.

M. Jules : Entre le premier cercle et le deuxième, ne serait-il pas plus simple de mettre toute la communauté européenne dans « interactions avec les régions d'Europe » ? En effet, si nous globalisons tout ces laboratoires, je serais bien surpris qu'il y ait un pays de la communauté européenne qui n'apparaisse pas.

Le Président : Oui, mais il n'y a pas que les laboratoires. Par exemple, la région Centre et la région Bretagne ont toutes les deux identifié la pêche et les produits de la mer comme étant des points forts. En effet, pour les uns, c'est la pêche et, pour les autres, il s'agit de la transformation industrielle des produits de la pêche. Aussi, même s'ils ont mis le même vocable lorsqu'ils ont affiché leur différenciation, il existe de fait une complémentarité évidente. Voilà ce que signifie cette colonne. Bref, quels sont les thèmes complémentaires, et quels sont les termes strictement identiques – et donc en compétition ?

Avez-vous d'autres remarques ou d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Je soumetts donc ce concept et ces deux premières colonnes à votre approbation.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui refuse de participer au vote ?

Ce point est adopté à l'unanimité

Unanimité (25 pour)

Le Président : Je vous remercie. Je pense que l'unanimité au CS et au CA sera un levier fort permettant de démontrer la crédibilité du travail que nous avons réalisé. Enfin, derrière tout cela, il ne faut pas non plus oublier que nous ne voulons pas stériliser l'innovation et que certains crédits seront en quelque sorte ventilés sur des programmes blancs. Autrement dit, nous n'allons pas mettre toutes nos forces sur six grands domaines. Bien entendu, nous allons laisser de la place à de l'émergence thématique en périphérie car les domaines émergents d'aujourd'hui seront peut-être les axes forts de demain. Nous pourrions donc afficher une sorte de programme blanc qui nous permettrait de faire émerger les choses. Par ailleurs, la clé de tout cela consiste à maintenir la pluridisciplinarité des formations. Enfin, dernière chose, tout cela sera discuté en lien avec l'université de Franche-Comté, qui n'est pas encore rentrée dans cette démarche de façon aussi claire que nous. En effet, le message venant de la Région et de la D2RT n'a pas été aussi rapide qu'il l'a été dans notre région.

M. Denat : Effectivement, nous nous sommes réunis à Besançon il y a environ un mois et demi dans le cadre des groupes de travail dédiés à la recherche. Nous avons exposé notre stratégie et notre façon de travailler. *A priori*, la Franche-Comté part sur le même principe et compte réaliser le même travail.

Le Président : Nous essaierons ensuite de faire converger les deux démarches et je pense que nous n'aurons pas beaucoup de difficultés à le faire. Pour autant, je n'ai pas voulu attendre la Franche-Comté car nous devons nous aussi vivre notre vie scientifique et afficher notre stratégie scientifique.

Nous avons donc terminé cette matinée de Conseil d'administration qui comportait des points importants. Nous allons maintenant passer à notre buffet et je vous propose de reprendre la seconde demi-journée à 14 heures. Merci beaucoup.

VI. Questions financières

Le Président : Nous allons commencer afin de pouvoir tenir le timing de cette après-midi. Je cède la parole à Dominique pour les questions financières.

M. Delmas : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, chers amis.

Les questions financières porteront aujourd'hui sur plusieurs points. Tout d'abord les reports, puis le résultat des PPI suite à la sous-commission des investissements et à la commission des finances, l'admission en non-valeur et les remises gracieuses, et un bref point sur le plafond d'emplois global qui n'aura pas bougé. Nous aborderons ensuite plus particulièrement la DBM2 de l'exercice 2013. Enfin, nous ferons un point d'information concernant l'aide aux amortissements des composantes.

S'agissant des reports, selon l'article relatif au budget et au régime financier des EPCSCP, qui bénéficie des responsabilités et des compétences élargies, l'ordonnateur peut toutefois reporter sur l'exercice budgétaire tout ou partie des crédits relatifs aux tranches annuelles non exécutées des programmes pluriannuels d'investissement et des contrats de recherche pluriannuels en cours. Le montant des reports est porté à la connaissance du Conseil d'administration à l'occasion de la première modification budgétaire de l'exercice.

Ce principe de report a donc été appliqué, à la fois au PPI pour l'investissement et aux conventions de recherche pour l'investissement et le fonctionnement. Ces reports portent sur les crédits en dépenses et en recherche. Ils concernent les crédits de recherche et les crédits hors recherche, c'est-à-dire les PPI. Dans certains cas, les reports ont bien sûr pu faire l'objet d'ajustements à la baisse au regard des besoins des composantes ou des services.

Regardons tout d'abord l'équilibre budgétaire des reports. En ce qui concerne la première section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à un peu plus de 55 000 €, tout comme les recettes. Néanmoins, nous constatons un léger déficit de fonctionnement qui s'élève à 773 €, pour arriver à un équilibre total de première section de 55 899 €.

En ce qui concerne la deuxième section, ces 773 € viennent alimenter notre insuffisance d'autofinancement. À cela, viennent s'ajouter des dépenses en investissement pour un peu plus de 36 500 €. Malheureusement, il n'y a pas de recettes. Par conséquent, pour arriver à l'équilibre, nous devons effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement d'un peu plus de 37 000 €. Cela nous amène donc à un équilibre total en deuxième section de 37 371 €.

Quel est l'impact de ces reports sur le budget 2013 ? Le montant total des reports réalisés sur l'année 2013 s'élèvera à 14 288 348 € en dépenses et à 5 823 383 € en recettes. S'agissant de l'insuffisance de financement, nous sommes donc à 359 561 €, et le prélèvement sur notre fonds de roulement s'élève à 8 464 964 €.

Il vous est donc demandé de prendre acte de la transmission de cette information sur les reports.

1. PPI transversaux : examen du premier appel à projets

Pour rappel, lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2012, des membres du CA ont voté l'autorisation d'ouverture de cinq PPI transversaux gérés par le pôle finances, afin de permettre le financement d'opérations pluriannuelles dans cinq grands domaines :

- Les infrastructures numériques
- La maintenance et les infrastructures des sites territoriaux
- Le plan de modernisation des travaux pratiques
- Les infrastructures sportives
- Les projets innovants des composantes

Je vous rappelle que ces PPI ont été ouverts pour toute la durée du mandat, afin de soutenir les composantes dans la réalisation de projets ambitieux et novateurs. Ainsi, chaque PPI va faire l'objet d'une autorisation de programme de 300 000 € et d'un crédit de paiement de 100 000 € sur l'exercice 2012, qui est reporté sur 2013.

En ce qui concerne le calendrier de la procédure, je vous rappelle les dates suivantes :

- Le 6 février 2013 : ouverture de l'appel à projets
- Le 5 avril 2013 : dépôt des dossiers au pôle finance
- Le 12 avril 2013 : présentation des dossiers au Bureau, puis transmission aux vice-présidents en charge de chacune des cinq thématiques
- Le 24 mai : présentation des dossiers éligibles au Bureau
- Le 20 juin 2013 : réunion de la sous-commission aux investissements pour étudier l'ensemble des dossiers
- Le 27 juin 2013 : présentation des résultats des dossiers éligibles à la commission des finances

Nous nous trouvons donc aujourd'hui devant vous pour vous présenter les PPI sélectionnés afin de les voter.

J'aimerais également vous livrer quelques informations complémentaires. Le niveau de fonds de roulement de l'établissement au 31 décembre 2012, qui était relativement important, a permis à l'équipe de gouvernance d'envisager un redimensionnement des autorisations de programme afin de les porter de 300 000 € à 1,3 million d'euros, en ce qui concerne les infrastructures numériques, et de 300 000 € à 800 000 € pour les quatre autres thématiques. Néanmoins, cette décision traduite budgétairement dans le cadre de la DBM2 est intervenue au cours de l'instruction de l'appel à projets, de sorte que les composantes et services ne disposaient pas lors de leur travail de préparation de soumission des dossiers du niveau réel des enveloppes financières consacrées par l'université. De fait, elles pouvaient s'autocensurer. C'est pourquoi nous allons lancer un second appel à projets dès le 10 juillet prochain. Cela permettra ainsi aux composantes et services de réaliser de nouvelles propositions, qui seront examinées dans le courant de l'automne.

Il vous est donc tout d'abord demandé de bien vouloir redimensionner les autorisations de programme, afin de les porter de 300 000 € à 1,3 million d'euros pour les infrastructures numériques et de 300 000 € à 800 000 € pour les quatre autres thématiques.

Peut-être pourrions-nous déjà voter ce point ?

Le Président : Tout à fait, nous allons prendre les délibérations au fur et à mesure. Avez-vous des questions à poser sur ce sujet stratégique des PPI ?

Vous avez donc bien compris que c'est le niveau significativement élevé du fonds de roulement, lors du compte financier, qui nous a conduits à abonder encore davantage les PPI et à faire une nouvelle vague d'appel d'offres.

Alain.

M. Dereux : Le fait d'augmenter le niveau des PPI est une très bonne nouvelle. Cependant, sommes-nous certains qu'il existe du potentiel d'investissement à ce niveau-là dans tous les secteurs ? Par exemple, la mise à niveau des TP est quelque chose que j'ai fort défendue mais je ne sais pas s'ils sont capables d'absorber 800 000 € en un coup de déploiement de modernisation de TP. Aussi, puisque vous augmentez l'enveloppe disponible, ne serait-il pas plus judicieux d'ouvrir le PPI d'instrumentation scientifique, plutôt que de se limiter aux cinq premiers ? En effet, je ne suis pas certain que tous les secteurs des PPI actuellement ouverts vont pouvoir être capables d'implémenter des opérations d'une telle ampleur dans l'année.

M. Delmas : Premièrement, ils s'étaleront non pas sur l'année mais sur toute la durée du mandat. Deuxièmement, il existe une sorte de fongibilité entre les différentes enveloppes. Autrement dit, nous allons avoir une vision globale en fonction des différents projets qui arriveront pour chaque PPI. Aussi, une enveloppe qui ne sera peut-être pas complètement utilisée pour un PPI pourra être transférée sur un autre, qui aura peut-être des projets plus construits ou qui montreront une nécessité beaucoup plus prégnante.

M. Dereux : Je réitère ma question. Ne serait-il pas plus opportun d'anticiper le démarrage du PPI d'instrumentation scientifique puisque nous avons plus d'enveloppe disponible ? Je soumets cette idée à titre personnel et au titre de directeur de laboratoire.

M. Delmas : Le PPI soutenant les structures scientifiques et les structures Droit-lettres va être budgété pour 2014. Il ne peut donc pas être inscrit sur 2013.

Le Président : Ces deux PPI ne sont pas encore ouverts. Nous avons décidé de les ouvrir pour 2014. Nous avons effectivement souhaité les reporter dans le temps car ils nécessitent tous les deux un travail préparatoire. Pour le PPI « Droit-lettres », nous avons besoin de faire un travail préalable de hiérarchisation des besoins dans le bâtiment. Quant au PPI « instrumentation scientifique », nous avons besoin d'avancer dans le travail sur les plates-formes actuellement en cours ainsi que dans le pilotage stratégique des plates-formes. De toute façon, il n'y avait pas de véritable urgence sur ces deux PPI.

M. Delmas : Autre information complémentaire. Nous nous sommes aperçus dans le projet pédagogique innovant des composantes que certaines d'entre elles demandaient beaucoup de vidéoprojecteurs ou de salles de visioconférence. Or, ce genre de choses doit rentrer dans une politique d'achat global au niveau de l'université. Par conséquent, ces projets ne rentreront donc pas dans ces PPI. Toutefois, s'il reste encore une certaine somme d'argent à l'issue de la seconde tranche, elle sera allouée spécialement à une globalisation et pourra par exemple être attribuée à l'achat de matériel de visioconférence si cela est réellement nécessaire. Peut-être pourrions-nous voir si nous pouvons éventuellement faire une salle de visioconférence par bâtiment. Quoi qu'il en soit, cela sera fait en fonction de l'évaluation de la seconde tranche de l'appel à projets selon les sommes restantes.

Le Président : S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter cette augmentation volumétrique des PPI.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ou refuse de prendre part au vote ?
Je vous remercie.

Cette augmentation est adoptée à l'unanimité.

Unanimité (23 pour)

Les deux nouveaux PPI seront proposés pour le budget 2014 lors du vote du mois de décembre 2013.

M. Delmas : S'agissant des résultats de ces PPI, environ une soixantaine de dossiers ont été déposés et 31 projets ont été retenus pour ce premier appel à projets. Les financements des PPI transversaux sont assurés par un prélèvement sur réserve, pour ce qui relève de la participation de l'uB ainsi que par les apports des composantes, qui, le cas échéant, peuvent être réalisés par un prélèvement sur le fonds de roulement, ou encore par les subventions en provenance des partenaires.

S'agissant du PPI « infrastructure numérique », quatre dossiers ont été retenus. Le Datacenter, la DSi pour la dématérialisation et la modernisation des espaces de stockage, le SCD pour la mise en place de fonctionnalités de recherches nouvelles et performantes sur les catalogues, et le centre de zootechnie pour l'acquisition d'un logiciel de gestion animalière. Au final, le coût total de ces projets s'élève à plus de 1,3 million d'euros. Pour l'uB, le coût est de plus de 1,1 million d'euros. Ce chiffre pourra évoluer et changer en fonction des financements des partenaires éventuels.

En ce qui concerne le PPI « infrastructure et maintenance des sites territoriaux », les projets retenus sont les suivants :

Pour l'UFM Mâcon

- Création d'une issue de secours dans les cuisines du site.
- Réhabilitation du passage couvert.
- Revêtement du sol de l'entrée principale.

Pour l'IUT de Chalon-sur-Saône

- Pose d'une sous-toiture pour le bâtiment « gestion logistique et transport ».

Pour l'IUT Dijon-Auxerre

- Aménagement des locaux et ouverture du département génie civil, site d'Auxerre.
- Peintures extérieures du bâtiment « techniques de commercialisation » sur le site d'Auxerre.

S'agissant de l'IUT Le Creusot

- Régulation du chauffage de l'IUT.

Pour le site de Nevers

- Aménagement du parking enseignants et étudiants.

Le tout pour un peu plus de 538 000 €, dont 459 000 € pour l'uB.

En ce qui concerne les PPI de travaux pratiques, les projets sont les suivants :

ESIREM

- Dispositif d'analyse thermique simultané par calorimétrie différentielle et thermogravimétrie.

ISAT

- Renouvellement et amélioration des TP de mécanique.

IUT Chalon-sur-Saône

- Acquisition d'un microscope électronique à balayage.

Sciences et Techniques

- Appareil d'électrophorèse capillaire pour le TP chimie analytique.
- Chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC-MS).
- TP d'initiation à la microscopie confocale.
- TP filière électronique vision industrielle.
- TP filière informatique secteur oracle.
- TP sur les applications lasers.

SVTE

- Acquisition d'équipement de TP : Apprentissage des méthodes normalisées d'analyse de l'eau et des sols.
- Mise en place d'un espace logistique dédié aux TP du département licence.
- Modernisation de la salle de TP commune dédiée aux biotechnologies.

Tout cela représente un coût total de 533 746 €, et 401 307 € pour l'uB.

S'agissant des PPI « infrastructures sportives », un seul dossier a été retenu. Il s'agit du centre universitaire Condorcet pour la mise aux normes de la salle de musculation STAPS pour 58 621 €, soit un coût de 35 172 € pour l'uB.

Enfin, pour terminer, le PPI des « projets innovants des composantes ».

ESIREM

- Plateforme robotique et communication.

Langues et communication

- Modernisation de la salle informatique.

SCD

- Modernisation des espaces de travail.

STAPS

- Salle de TP multimédia.

SVTE

- Phénotypage comportemental au moyen de simulations numériques 3D.
- Mise en place d'un dispositif expérimental de production de micro-organismes et de molécules.

Le montant de ces PPI s'élève à 333 330 € dont 311 513 € pour l'uB.

Au total, l'ensemble des PPI s'élève à 2 784 900 €, tous financements confondus (uB + partenaires). Cela représente un coût de 2 340 120 € pour l'uB.

En conclusion de ce premier appel à projets, sur les 31 projets financés, cela nécessitera tout d'abord un prélèvement en DBM2 de 311 795 €, en plus des 500 000 € de reports (qui représentent le total du coût des PPI, tous cofinancements confondus, puisque le total représente 811 795 €).

Le coût total du premier appel à projets sur l'ensemble du mandat représente 2,7 millions d'euros. Il restera donc plus de 1.7 million d'euros disponible pour le second appel à projets. De fait, comme le prélèvement uB représente 2 340 120 € pour ce premier appel à projets, sans les financements extérieurs, cela laisse donc un total disponible de plus de 2.1 millions d'euros pour le second appel à projets, afin d'atteindre l'enveloppe initiale des 4.5 millions d'euros.

Le Président : Avez-vous des questions sur la ventilation de ces choix ? Je tiens d'ailleurs à vous rappeler que cette ventilation a été réalisée dans le cadre d'une commission présidée par Dominique. Il s'agit de la fameuse commission des investissements, mise en place pour que les arbitrages pris en termes de décisions d'investissement aient toute la collégialité voulue.

Jean-Charles.

M. Jules : J'aimerais savoir comment a travaillé cette sous-commission, puisque lors de sa mise en place, l'un des critères retenus dans le choix des projets qui sortiraient de cette sous-commission était la capacité de la composante à assumer l'amortissement des équipements. Aussi, ce critère a-t-il été retenu et a-t-il été fondamental ? D'autre part, quels ont été les autres critères ?

M. Delmas : Au départ, dès l'appel à projets, nous avons effectivement mentionné la capacité des composantes à pouvoir amortir. Or, lorsque nous avons constaté notre important fonds de roulement, notre Président a décidé, avec l'équipe de la gouvernance, que ces amortissements seraient pris en central. Cela n'a donc plus été un critère de sélection des dossiers, puisque l'amortissement sera assuré par l'uB. En revanche, un des critères importants était la capacité de la composante à pouvoir abonder un cofinancement. Aussi, il est évident que pour certaines composantes, qui n'ont pas la possibilité d'avoir d'autres fonds propres pour pouvoir abonder ces PPI, nous avons pris en compte ce critère.

Par exemple, en ce qui concerne l'infrastructure des sites territoriaux, un des critères très importants que nous avons pris en compte est le caractère urgent de certains investissements qui ne pouvaient absolument pas attendre. De même, pour les projets pédagogiques innovants, un des critères importants tenait à la mutualisation des moyens sur plusieurs filières ou sur plusieurs composantes. Enfin, en ce qui concerne les TP, il s'agit de l'adéquation des nouveaux moyens de travaux pratiques, avec ce qui se fait actuellement dans les laboratoires ou dans le monde industriel.

De fait, nous ne pouvons pas définir de critères généraux pour l'ensemble de ces cinq PPI. Pour autant, il y a eu des critères d'évaluation pour chacun d'entre eux.

Le Président : Merci Dominique. Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

Alain.

M. Dereux : Je voudrais juste faire un commentaire de satisfaction. Depuis que je suis au CA de l'université, c'est la première fois que l'on déploie des investissements de cette ampleur. Je suis donc très heureux de voir cela et je félicite les personnes qui ont participé à cette mise en œuvre. Merci beaucoup.

Le Président : Merci Alain. C'est effectivement un grand plaisir et une grande satisfaction de voir l'argent capitalisé par la communauté universitaire au fil des années ventilé à la communauté universitaire sur des projets ou des actions, qui, pour certaines, avaient un caractère d'urgence. C'est en quelque sorte l'exemplarité du type de dispositif financier que nous souhaitons mettre en place depuis déjà quelques années. En d'autres termes, il s'agit de rigueur financière, d'économies, puis de reventilation sur projets à la communauté.

J'en profite maintenant pour accueillir le Président de l'université de Franche-Comté, qui vient juste de nous rejoindre pour débattre spécifiquement du point qui porte sur le cadre juridique du rapprochement avec l'université de Franche-Comté.

Je soumetts donc maintenant à votre approbation la ventilation précise des arbitrages qui ont été pris sur ces PPI transversaux.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ou ne prend pas part au vote ?

Cette ventilation est donc adoptée à l'unanimité.

Unanimité (25 pour)

M. Delmas : Je vous remercie pour votre vote. Nous allons maintenant aborder le point suivant.

2. Admissions en non-valeur - Remises gracieuses

M. Delmas : Je vous rappelle que cette admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Elle a simplement pour but de faire disparaître les écritures de prise en charge des créances irrécouvrables du comptable public. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Concrètement, quatre cotes sont inférieures à 75 €. Elles ne sont pas soumises au vote. Nous avons ensuite deux cotes formation pour 2 200 €, une cote masse salariale pour 981 €, et une cote autre pour 44,68 €. Le total des admissions en non-valeur s'élève ainsi à 3 363 €. Quant aux remises gracieuses, elles s'élèvent à 268 €.

Il vous est donc demandé de voter sur cette proposition d'admission en non-valeur et de remises gracieuses.

Le Président : Avez-vous des questions à poser ? (*Il n'y en a pas*).

Je vais donc soumettre ses admissions en non-valeur et ses remises gracieuses à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ? (*Il n'y en a pas*).

Ces admissions en non-valeur et ces remises gracieuses sont adoptées à l'unanimité.

Unanimité (26 pour)

M. Delmas : Un rapide point maintenant sur le plafond global d'emplois que nous avons augmenté lors de la première DBM. Celui-ci n'a pas bougé. Ainsi, notre socle est toujours à 2 524 ETP pour le plafond 1, et à 380 ETP pour le plafond 2. Nous allons maintenant aborder la DBM2.

3. Présentation de la DBM2/ 2013

M. Delmas : Pour rappel, les modifications peuvent être apportées au budget en cours d'année et décidées par le CA dans les cas suivants :

- Modification de l'équilibre global.
- Virement de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.
- Virement de crédits entre la masse salariale et la section de fonctionnement.

Il s'agit donc de notre deuxième DBM politique de l'année. Elle comporte quatre objectifs :

- L'inscription des nouvelles recettes et crédits correspondants.

- L'inscription au titre des PPI, et notamment les PPI transversaux que vous venez de voter.
- L'ajustement des crédits de masse salariale.
- Une information sur les reports complémentaires de l'année 2012.

S'agissant du calendrier de cette DBM2, la date de retour des documents au pôle finance était le 29 mai. S'en est suivi l'envoi des documents au rectorat le 19 juin, puis d'une présentation en commission des finances la semaine dernière. Nous vous proposons donc aujourd'hui de voter cette DBM2 en Conseil d'administration. Elle sera suivie demain par une mise en exécution dans SIFAC.

Tout d'abord, nous allons voir les éléments contextuels de cette DBM2. Concernant la dotation globale, la subvention pour charges de service public notifiée au mois de décembre 2012 s'élève à 183,3 millions d'euros. Cette suspension prévoit une mise en réserve de 517 380 €. Pour note, ce montant est inférieur à celui de l'année 2012. Cependant, je vous rappelle que la loi de finances prévoit que les établissements seront soumis à une contribution pour le redressement des finances publiques.

Cette notification prend donc en compte le compte d'affectation spécial pour un montant de plus de 3,9 millions d'euros, ainsi que la création des douze emplois Fioraso pour un peu plus de 384 000 €.

La contribution de l'uB au redressement des comptes publics pourrait atteindre entre 800 000 et 850 000 €. À l'heure actuelle, nous n'avons toujours pas de précisions sur la contribution de notre établissement. Cette dotation, notifiée en décembre, est très imprécise. En effet, elle ne semble pas prendre en compte une partie des crédits relatifs aux contrats doctoraux et une partie des crédits déterminés par le modèle SYMPA. Il convient donc de rester très prudent et d'attendre la DBM3, avant d'opérer d'éventuels redéploiements de crédits.

Voyons maintenant les équilibres généraux de cette DBM. Tout d'abord, la première section de fonctionnement. Pour les dépenses, notre charge de fonctionnement s'élève à plus de 3.2 millions d'euros et notre charge de masse salariale à un peu plus de 1.5 million d'euros. En ce qui concerne les recettes de cette première section, nos produits de fonctionnement sont négatifs. Ils s'élèvent à un peu plus de 196 000 €. Cela va donc générer un déficit de première section de 4 951 475 €, pour revenir à l'équilibre global de première section de 4 755 023 €.

En ce qui concerne la deuxième section, la section d'investissement, ces 4 951 475 € vont constituer notre insuffisance d'autofinancement. En fait, celle-ci est légèrement diminuée puisqu'elle s'élève à plus de 4,8 millions d'euros. Pourquoi ? Il faut tout d'abord retrancher la dotation aux amortissements, soit un peu plus de 202 000 €. Il faut aussi y ajouter la neutralisation des amortissements pour un peu plus de 116 000 €. Cela nous amène donc à une insuffisance de financement d'un peu plus de 4.8 millions d'euros.

À cela viennent s'ajouter les dépenses d'équipement et de travaux pour un peu plus de 6,9 millions d'euros. Notre capacité d'autofinancement de seconde section est donc nulle. Quant à nos subventions, elles s'élèvent à un peu plus de 2,4 millions d'euros. Cela va donc générer un déficit et la nécessité d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement d'un peu plus de 9,3 millions d'euros, afin d'équilibrer cette DBM2 en section d'investissement à hauteur d'un peu plus de 11,8 millions d'euros.

Au final, le total général de cette DBM2 (section 1 + section 2) s'élève à un peu plus de 16,5 millions d'euros.

Cette DBM2 s'équilibre donc à un peu plus de 16,5 millions d'euros. La section de fonctionnement représente un peu plus de 28 % et la section d'investissement un peu plus de 71 %. En résumé, elle génère un déficit de première section d'un montant d'un peu plus de 4,9 millions d'euros, qui, compte tenu des éléments constitutifs de notre capacité d'autofinancement, se traduit en fait par une insuffisance d'autofinancement d'un peu plus de 4,8 millions d'euros.

Quels sont maintenant les impacts financiers de cette DBM2 ? Tout d'abord notre capacité d'autofinancement devient une insuffisance d'autofinancement. Par ailleurs, je vous rappelle que le budget primitif 2013 s'élevait à un peu plus de 5 millions d'euros et que nos conventions en ressources affectées se chiffraient à un peu plus de 78 000 €. Notre insuffisance d'autofinancement en DBM1 s'élevait donc à un peu plus de 379 000 €, sachant que celle de notre DBM2 se chiffre à un peu plus de 4.8 millions d'euros. Cela nous fait donc un total de 499 467 € en insuffisance d'autofinancement.

Cette insuffisance d'autofinancement générée depuis le début de l'exercice fera l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de la DBM3, car il conviendra de restaurer l'équilibre.

S'agissant de notre fonds de roulement (différence entre ressources stables et emplois stables), il s'élevait à un peu plus de 42 millions d'euros au 31 décembre 2012, avec une augmentation de ce fonds de roulement sur le budget primitif d'un peu plus de 3,4 millions d'euros. Nos ressources affectées, plus les virements, entraînent une diminution de 4 943 €. Un des prélèvements sur le fonds de roulement est dû au report de convention, pour un peu plus de 8,4 millions d'euros. Nous avons - 153 757 € en DBM1 et - 9 347 553 € en DBM2. Par conséquent, au 3 juillet 2013, notre fonds de roulement prévisionnel s'élève à un peu plus de 27,5 millions d'euros.

Si nous comparons par rapport aux années précédentes, vous voyez que le total des prélèvements pour l'année 2013 s'élève à un peu plus de 14,4 millions d'euros jusqu'à maintenant. Nous étions légèrement en dessous en 2012 et très proches de ce montant en 2011, puisque le total de prélèvements en juillet s'élevait à un peu plus de 11,5 millions d'euros.

S'agissant de cette diminution prévisionnelle du fonds de roulement, qui s'élève à un peu plus de 4,4 millions d'euros, le dispositif de report mis en place cette année a eu pour effet de limiter les dotations inscrites au BP. Cela a donc permis de générer une augmentation du fonds de roulement, permettant de financer partiellement les dépenses reportées. Aussi, grâce à cette pratique, l'établissement connaît précisément les ressources dont il peut disposer pour travailler sur une programmation pluriannuelle de ses investissements. Ce point est donc extrêmement important pour réaliser des prévisions.

Passons maintenant à l'examen plus particulier de cette DBM2. En ce qui concerne la première section, je vous rappelle que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 4,7 millions d'euros. Ces variations concernent :

- Les achats et variations de stocks
- Les services extérieurs.
- Les autres services extérieurs.
- Les impôts et taxes.

- Les charges de personnel.
- Les autres charges de gestion courante.
- Les charges exceptionnelles.
- Les dotations aux amortissements.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles concernent :

- Les ventes de produits et de services.
- Les subventions d'exploitation.
- Les produits financiers et autres produits de gestion.
- Les produits exceptionnels.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles s'élèvent à un peu plus de 11.8 millions d'euros. Elles concernent les chapitres suivants :

- Les subventions d'équipement
- Les concessions droits brevets.
- Les constructions.
- Les installations techniques.
- Les immobilisations corporelles.
- Les immobilisations de copropriété en cours.

Elles représentent 11.97 % des dépenses et concernent les crédits de recherche pour financer l'équipement des plates-formes. La majorité de ces crédits s'inscrit dans le cadre des PARI.

En ce qui concerne les principaux programmes de travaux et d'acquisition, on trouve :

- La restructuration du bâtiment Agrosup.
- Les crédits sécurité.
- Les travaux de chaufferie.
- Les dépenses de consolidation des systèmes d'information.
- L'informatisation des examens de médecine.
- Les équipements pédagogiques 2013-2014.

S'agissant des équilibres par composante, il est proposé de prélever sur le fonds de roulement un peu plus de 9,3 millions d'euros pour financer des projets. Le prélèvement le plus important concerne l'abondement des crédits à répartir, soit 3,5 millions d'euros. Ils serviront à financer les équipements pédagogiques, l'informatisation des examens de médecine, la régularisation d'écritures inhérentes aux conventions et les services techniques pour un peu plus de 3,2 millions d'euros pour les opérations réalisées sur convention mais ne pouvant faire l'objet de report du fait du financement à l'investissement et en fonctionnement.

Notre budget global 2013 s'équilibre donc à 243 677 085 € en première section et à 27 715 957 € en seconde section. Soit un total et un équilibre général à 271 393 042 €. Il vous est donc demandé de voter sur cette proposition de DBM2.

Le Président : Nous allons maintenant prendre quelques minutes pour commenter et discuter de cette délibération avant de passer au vote. Qui souhaite intervenir ?

Jean-Charles.

M. Jules : Je souhaiterais intervenir pour quelques questions, faire des remarques et donner une explication de vote.

Même s'il reste encore beaucoup d'incertitudes, compte tenu de la notification que nous avons eue de la part du ministère en l'état actuel, compte tenu de la contribution au redressement des comptes publics, compte tenu de la réserve de précaution et compte tenu de l'impact du GVT, avons-nous une idée de l'évolution du budget 2013 par rapport à celui de 2012 ? Je ne sais pas s'il est possible de me répondre. Cependant, la ministre l'a fait lorsqu'elle est venue à Dijon, puisqu'elle a globalement annoncé une augmentation de 2.5 %. Autant vous dire que je suis très sceptique sur ce pourcentage. Aussi, si nous pouvions apporter un démenti à notre ministre, cela me ferait bien plaisir.

Deuxièmement, compte tenu de l'aspect dépensier de cette DBM – dont je me réjouis puisque j'ai toujours considéré depuis des années que l'université n'a pas à être la banque de l'État via le fonds de roulement –, et que nous venons « taper dans la gamelle », je ne peux que me réjouir que nous dépensions un peu et que l'on réinjecte dans le circuit des économies que les composantes ont faites depuis des années. Cependant, nous savons très bien que le rectorat est toujours pointilleux sur le niveau du fonds de roulement et sur la valeur de la capacité d'autofinancement. Or, celui-ci a-t-il émis des remarques concernant cette DBM ?

S'agissant des remarques, tu as comparé le prélèvement en DBM2 aux fonds de roulement 2011, 2012 et 2013 en disant qu'en 2011 nous étions à 11 millions, 8 millions je crois en 2012 et 14 millions en 2013 en disant qu'en 2013 on était à peu près à hauteur de 2011. Sauf qu'en 2011, nous prélevions 11 millions d'euros sur un fonds de roulement de 29 millions d'euros et qu'aujourd'hui, nous prélevons 14 millions sur un fonds de roulement de 42 millions d'euros. Cela n'est donc pas tout à fait la même chose. Cela signifie que nous sommes bien plus à l'aise cette année que nous ne l'étions en 2011.

Je serai donc un peu de mauvaise foi sur cette DBM. Pour autant, je l'assume complètement et j'en ai l'habitude. Globalement, je dirais que nous avons affaire à une bonne DBM, mais sur un mauvais budget en recettes. En effet, nous avons toujours précisé que le fait de voter contre le budget n'était pas dû aux aspects dépenses mais aux aspects recettes, puisque nous pensons que le compte n'y est pas. Aussi, à mon avis, nous aurons de plus en plus de difficultés à établir notre budget compte tenu des recettes prévisibles, dans les années qui viennent.

Cette DBM n'est donc pas pour me déplaire compte tenu du fait qu'elle redistribue l'argent aux composantes. Aussi, comme il s'agit de l'ajustement d'un budget contre lequel nous avons voté, je m'abstiendrai sur cette DBM dans un souci de logique.

Le Président : Merci Jean-Charles.

M. Delmas : Pour ce qui est de la comparaison, tu as effectivement raison lorsque tu dis que notre fonds de roulement est important et que le prélèvement est peut-être moins important que celui de 2011. Néanmoins, il faut prendre en compte un point extrêmement important. En effet, cet amortissement va générer un besoin en prélèvement très important sur le fonds de roulement, notamment celui qui sera généré par l'ensemble des cinq PPI. Aussi, lorsque nous allons devoir réinjecter pour combler l'amortissement, nous allons diminuer ce fonds de roulement de manière très importante. Qui plus est, lorsque nous allons ouvrir les deux autres PPI en 2014 – celui de la restructuration du bâtiment Droit-lettres à hauteur de 3 millions d'euros et le PPI axes de recherche transversaux et plateaux techniques –, ce besoin d'amortissement va être extrêmement important et va donc venir amputer ce fonds de

roulement. D'ailleurs, heureusement que nous disposons de ce fonds de roulement car, sans lui, nous ne pourrions pas soulager les composantes pour cet amortissement généré par les PPI.

Le Président : Jean-Charles.

M. Jules : Concernant l'amortissement, nous avons prélevé 11 millions d'euros en 2011. Globalement, ce montant servait à l'investissement, car dans le cas contraire, le rectorat – qui est très vigilant –, aurait refusé notre DBM. La différence essentielle entre 2011 et 2013 est due au fait qu'en 2011, nous demandions aux composantes d'assumer l'investissement, alors que là, c'est à l'université que nous demandons de l'assumer. Je ne vois donc pas où est le problème. En effet, ces 11 millions d'euros avaient généré un certain montant d'investissement pris en charge par les composantes. Or, dans le cas présent, les 14 millions vont générer de l'amortissement qui sera pris en charge par l'université. Globalement, ce qui était assuré par les uns avant le sera maintenant en central.

M. Delmas : Sauf que depuis l'année dernière, pour l'amortissement, nous aidons à chaque fois les composantes par le biais d'une enveloppe qui ne cesse d'augmenter.

M. Jules : Mais pas en 2011 ?

Le Président : Effectivement, car nous avons mis cela en place en 2012.

M. Jules : Donc, en 2012, environ 8 millions d'euros ont été réinjectés. Ce montant a généré un amortissement, qui, à partir de cette époque, a été pris en charge par l'université en partie. En revanche, en 2011, cet amortissement était pris en charge par les composantes. Qu'en est-il maintenant des remarques du rectorat ?

M. Delmas : Concernant le rectorat, nous n'avons pas eu de remarques particulières. Cela est peut-être dû au fait que notre fonds de roulement est très important. De fait, il ne met pas en péril notre budget actuel. En ce qui concerne la question par rapport au budget précédent, je vais laisser Sylvie répondre.

Le Président : Monsieur Arnoult peut éventuellement intervenir au titre du rectorat.

M. Arnoult : Le rectorat est un instrument utile que l'on peut brandir quand on veut. Effectivement, nous effectuons un contrôle budgétaire dans le cadre des compétences du recteur chancelier. Ce contrôle budgétaire est très pointu, non seulement sur les DBM et le budget, mais aussi et surtout sur le suivi de masse salariale depuis l'accession à la RCE. De fait, hormis le fait que la section de fonctionnement me paraisse légèrement fragile, il n'y a pas d'alerte particulière à faire sur cette DBM, ni sur l'exécution du budget en général.

Enfin, s'agissant de l'utilisation de la nouvelle procédure des reports, je trouve au contraire qu'elle sera très utile cette année. Globalement, je n'ai donc pas d'alerte particulière à faire sur cette DBM. Je suis bien désolé pour le SNESUP mais c'est comme ça.

M. Jules : Je suis content que le recteur soit content. Bref si nous sommes tous contents, c'est impeccable.

Le Président : Avez-vous des questions ou d'autres commentaires à faire sur cette DBM2 et sur ces grands équilibres financiers ?

Jean-Charles, un dernier.

M. Jules : Je reviens à ma question.

Le Président : Effectivement, le budget augmente au regard de la globalité des masses financières. Cependant, comme un certain nombre de charges augmentent en parallèle, la question est de savoir quelle est la marge réelle disponible, sachant que cette dernière n'augmente pas nécessairement.

Toutefois, un des éléments de vigilance que nous pouvons avoir sur cette DBM concerne l'insuffisance d'autofinancement avec un déficit en première section. Or, il s'agit d'un déficit prévisionnel car nous ne sommes qu'au milieu de l'année. En effet, nous savons très bien qu'en fin d'année la totalité des dépenses prévues n'est pas réalisée et qu'un certain nombre de recettes, qui n'étaient pas forcément anticipées, viennent ensuite se rajouter.

Simplement, je voudrais attirer l'attention du Conseil d'administration et de la communauté, sur le fait que cette insuffisance prévisionnelle d'autofinancement doit nous alerter sur la fragilité de notre budget et sur la nécessité de maintenir un cap de rigueur en termes de dépenses de fonctionnement. En réalité, il s'agit d'un paradoxe car nous avons un bon fonds de roulement qui traduit des équilibres fondamentaux et une certaine capitalisation. D'autre part, lorsque nous avons construit le budget 2013 l'année dernière, nous avons eu beaucoup de mal à le monter dans une optique honnête et sincère. Aussi, d'une certaine façon, cette insuffisance prévisionnelle d'autofinancement qui apparaît en milieu d'année reflète la grande tension qui existe sur le budget de fonctionnement. Le message politique que je voudrais arriver à passer est donc de rester très prudent.

Jean-Charles.

M. Jules : Tu réponds à la question, mais lors de la venue de madame Fioraso à Dijon, je me souviens quand même qu'elle avait annoncé une augmentation de 2.5 % du budget. Aussi, pour être aussi précis, cela tient-il compte des prélèvements ou des surcoûts ? Car sur le GVT, nous ne savons absolument pas s'il y aura une compensation de la part du ministère. Par conséquent, tout en tenant compte de cela, pouvons-nous être aussi précis que la ministre l'a été sur France 3 ?

Enfin, puisque j'ai la parole, je rappellerai que j'avais déjà signalé le problème de l'investissement lors du débat budgétaire. En outre, il y aura aussi un problème de fonctionnement, puisque de fait, nous l'avons beaucoup diminué toutes ces dernières années. Toutefois, dans la pratique, tout augmente (alcool à 90°, produits chimiques, etc.). Je le dis à dessein car il y a Laurent en face de moi et qui est probablement un grand consommateur d'alcool à 90° et de ce genre de choses et je pense que dans les composantes il y a l'investissement mais en plus, l'investissement génère du fonctionnement. Or, comme les budgets de fonctionnement sont de plus en plus contraints, nous allons nous retrouver avec de l'investissement que nous ne pourrons pas faire fonctionner. Donc à un moment donné il faudra bien se poser le problème, comme l'investissement génère du fonctionnement, il faudra bien réinjecter du fonctionnement à un moment donné pour faire fonctionner l'investissement, dont tout le monde est fier actuellement. Bref, je pense qu'il y aura un problème à terme.

Le Président : Il est certain que l'équation de l'équilibre du budget de fonctionnement est très complexe. Elle l'est d'ailleurs de plus en plus au fil des années. Cela doit donc nous conduire à avoir beaucoup de rigueur, que ce soit dans la maîtrise du coût des heures complémentaires ou dans les emplois. Deuxièmement cela doit aussi nous amener à générer des ressources propres. Cela rejoint d'ailleurs la discussion que nous avons eue ce matin sur la SATT. Il nous faut donc arriver à générer des ressources propres car il est tout à fait clair que les ressources injectées par l'État dans le fonctionnement des universités vont rapidement plafonner. C'est une chose dont nous sommes conscients car nous sommes

dans une quadrature d'équilibre budgétaire complexe. Nous allons d'ailleurs attaquer le budget 2014 dès la semaine prochaine et je suis convaincu que le prévisionnel 2014 sera encore plus compliqué à construire que celui de 2013.

D'autre part, nous avons également un problème sur le patrimoine. En effet, lorsque nous construisons des bâtiments, il faut ensuite en assurer la maintenance, le chauffage ou encore le gardiennage. Nous devons donc être très attentifs sur toutes ces choses.

Avez-vous d'autres remarques à faire avant que je soumette cette DBM2 au vote ? (*Il n'y en a pas*). Enfin, je souhaiterais dire une dernière chose. Certes, le coût du projet a augmenté mais il faut aussi tenir compte de l'augmentation mécanique de la masse salariale. De fait, notre coût GVT augmente.

M. Jules : Avons-nous des compensations sur le GVT ?

Le Président : Pour l'instant, nous n'en avons pas. De fait, comme je le disais, le budget peut augmenter sans pour autant que les marges disponibles n'augmentent.

Sylvie.

Mme Gigarel : En fait, si notre budget augmente, c'est aussi parce que les dépenses augmentent également. Concernant la masse salariale, vous avez notamment l'évolution du CAS « pensions », qui fut très important ces trois dernières années. Aussi, même si vous avez une évolution mécanique en valeur absolue, la marge entre nos recettes et nos dépenses s'atténue. Par ailleurs, au regard de la dotation de fonctionnement, et depuis que nous avons préparé la DBM2, nous avons trouvé sur le site du ministère la future notification qui va nous être adressée ces prochains jours. Or, il s'avère que la contribution de l'université de Bourgogne au financement des déficits publics s'élèvera à 842 000 €, en plus des 517 000 € (sachant que l'on nous retire ensuite cette réserve de 517 000 €). Dans l'état actuel des choses, l'État nous retire *a priori* 842 000 €. Autrement dit, au lieu de nous donner un peu plus de 18 millions sur cette ligne budgétaire, l'Etat va nous en donner un peu plus de 17.

Si on regarde de plus près, lors de la construction du budget 2013, nous avons dit l'année dernière que la réserve de précaution risquait de monter en flèche pour arriver à terme à 1,9 million d'euros – en effet, nous sommes soumis à un dispositif dérogatoire par rapport aux autres opérateurs de l'État. La première année, ce montant était de 464 000 €. Il était de 864 000 € la deuxième année. Aussi, l'année dernière, nous avons estimé ce montant à 1.3 million pour la construction budgétaire. Nous avons eu beaucoup de mal à équilibrer ce budget comme le disait le Président. Nous avons choisi de la descendre à 1 million. De fait, le 1,3 million de l'année dernière, si je prends les 517 000 € et les 842 000 €, nous y étions.

Je voudrais également signaler que nous sommes au mois de juillet. L'année dernière, ainsi qu'en 2011, les tensions sur le budget apparaissaient lors de la dernière décision modificative de l'année. C'est-à-dire au mois d'octobre ou au mois de novembre, voire décembre, sachant que nous disposions encore d'une capacité d'autofinancement positive, certes de 150 000 € mais positive. Aujourd'hui, au mois de juillet, nous avons une insuffisance d'autofinancement de 500 000 €. Cela montre bien les difficultés qui ont pesé sur la construction budgétaire, ainsi que sur les marges de manœuvre qui n'existent plus pour la fin de l'exercice si nous voulons restaurer l'équilibre. Cela sera notamment le cas sur la DBM3, puisque nous devons prendre en compte cette contribution au redressement des finances publiques. Aussi, où allons-nous chercher les 842 000 € car nous avons un delta de 300 000 € à trouver avec la réserve de précaution que nous avons inscrite ? Nous allons

donc avoir un problème d'équilibrage de la DBM3 pour restaurer l'équilibre général sur l'exercice 2013.

Le Président : Jean-Charles.

M. Jules : Pour conclure, il faudra donc négocier avec le rectorat pour la restauration de l'équilibre en DBM3.

Le Président : Nous allons essayer de nous battre pour présenter un exercice positif en fin d'année. Cependant, cela peut se faire au prix de décisions en matière de fonctionnement. Ces décisions ne seront donc pas faciles à prendre. Pour autant, nous devons faire face à la réalité des choses.

Je vous remercie pour ce débat ainsi que pour ces questions utiles et ces réponses.
Je sou mets maintenant cette DBM 2 à votre approbation. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?
Qui refuse de participer au vote ?

21 pour, 0 contre, 5 abstentions

Dominique, il te reste encore un point à présenter sur ces questions financières.

4. Modalités d'attribution de l'aide aux amortissements des composantes

M. Delmas : Lors de l'élaboration du budget primitif 2012, le Conseil d'administration a décidé d'apporter une aide financière aux composantes pour les soutenir dans leur politique d'amortissement des biens acquis sur ressources propres, hors recherche.

A cet effet, une enveloppe de 300 000 € a été prélevée sur la DGF. Ce dispositif a été reconduit en 2013 en consacrant 400 000 € à destination des composantes.

Le Conseil d'administration a décidé de répartir cette enveloppe proportionnellement à la charge supportée par chaque composante au titre de l'amortissement des biens acquis sur ressources propres (hors recherche) jusqu'au 31 décembre de l'année (N-1) hors recherche. La mise en œuvre de cette aide suppose donc que les comptes de l'exercice précédent soient arrêtés et implique donc la réalisation d'un virement aux composantes en cours d'exercice. Afin de soutenir les composantes et services dès le budget primitif, il est donc proposé de revoir la base servant de calcul, en considérant qu'il s'agit de la charge supportée par les composantes au 31 décembre du dernier exercice clos.

Mme Gigarel : Dans un esprit de sincérité budgétaire, nous avons effectivement choisi de ne pas geler inutilement les crédits des composantes en début d'année, en attendant que nous leur délégions l'aide apportée par l'université. De fait, cela représente moins d'écriture budgétaire, mais aussi plus de transparence et une meilleure visibilité du budget.

Le Président : Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*).
Comme il s'agit d'une délibération formelle, nous devons demander votre accord.
Qui s'oppose, s'abstient, ou refuse de participer au vote ?

Ce point est adopté à l'unanimité.

Unanimité (25 pour)

Le Président : Merci à l'équipe de finances. Merci à Dominique et à Sylvie. Sachez que je mesure la difficulté de l'exercice et des arbitrages que vous avez à faire.

Marie-Geneviève pour la suite.

5. Tarifs, propositions d'attribution (subventions, bourses, prix), droits d'inscription (associations colloques), acceptation de dons

Mme Gerrer : Avez-vous des remarques à faire sur ces tarifs ? (*Il n'y en a pas*). Nous pouvons donc passer au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Unanimité (23 pour)

6. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer : De la même façon, avez-vous des remarques à faire ? (*Il n'y en a pas*).
Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Ces sorties d'inventaire sont adoptées à l'unanimité.

Unanimité (23 pour)

VII. Cadre juridique du rapprochement uB-UFC

Le Président : Chers amis, nous abordons maintenant l'un des points les plus importants de notre ordre du jour. C'est certainement l'un de ceux qui engagera le plus fortement notre université pour son avenir. Il s'agit du cadre juridique du rapprochement entre l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté.

Je vais d'abord commencer par vous rappeler très rapidement ce qui s'est passé durant l'année passée. Dès notre élection, Jacques et moi avons souhaité avancer rapidement vers la convergence de nos deux universités. Ceci s'est traduit par le vote d'une délibération de principe de nos deux Conseils d'administration en janvier et en février. Cette délibération stipulait que nous étions d'accord pour créer un nouvel établissement qui aura la signature scientifique, et *in fine*, une carte de formation unique. Il s'attachera également à sa politique d'internationalisation, sachant que tout ceci devrait se mettre en place entre 2014 et 2016. Cette délibération de principe a donc été prise au mois de février dernier.

Puis, une seconde période nous a permis de débattre du cadre juridique de ce rapprochement. C'est notamment à cette époque que nous avons débattu de l'hypothèse d'une fusion et de celle d'une communauté d'universités, et du cadre juridique qui était en cours de mise en place par la loi qui vient d'être votée au Parlement.

Au terme de ce débat, il convient désormais de délibérer et de décider tous ensemble du cadre juridique que nous allons choisir. À ce titre, comme vous le savez, j'avais énormément plaidé pour une fusion durant l'hiver et le printemps. Or il apparaît que cette décision de fusion ne fait pas suffisamment consensus pour que nous puissions retenir ce cadre

juridique. Aussi, Jacques et moi avons travaillé dans ce contexte à la construction d'une proposition alternative, que nous avons également bâtie avec Annie Vinter et Charles Fortier, qui sont nos deux conseillers en charge du rapprochement Bourgogne/Franche-Comté. Aujourd'hui, nous allons donc vous présenter le modèle que nous avons construit ensemble et que Jacques a présenté hier après-midi à son Conseil d'administration. Ce modèle a d'ailleurs été voté à une très large majorité par l'université de Franche-Comté puisqu'il y a eu, je crois, trois abstentions.

M. Bahi : Il y a eu un non et deux abstentions.

Le Président : Donc un consensus très fort de la communauté de l'université de Franche-Comté.

Par conséquent, afin d'introduire ce schéma sur lequel nous allons délibérer, je voudrais simplement vous présenter de nouveau les schémas simplifiés des différentes formes juridiques possibles de rapprochement.

Tout d'abord, il y a la fusion simple. C'est notamment le cas de l'université de Lorraine, de celle de Strasbourg ou encore de celle d'Aix-Marseille. Il est alors possible de reconstruire des *collegium* ou des grandes composantes en associant des éléments venant de chacune des universités qui fusionnent pour faire une grande UFR. Ce modèle de fusion simple présente l'avantage d'être potentiellement efficace. En revanche, il a l'inconvénient majeur de son extrême brutalité. Par conséquent, nous avons d'emblée exclu ce modèle de fusion simple.

Le second modèle sur lequel j'avais essayé d'argumenter durant le printemps était ce que j'avais appelé la fusion fédérale. Nous sommes ici dans le cadre juridique d'une fusion avec un Conseil d'administration unique. Cependant, chacune des deux grandes universités reste une grande composante interne de cette université fusionnée. Elle garde toutes ses propres composantes internes. Comme ce modèle de fusion fédérale n'a pas fait consensus, j'ai préféré ne pas y donner suite.

La troisième option est la communauté d'universités et d'établissements. Ce modèle est créé par la loi qui vient juste d'être votée au Parlement. Dans ce modèle, les établissements qui se fédèrent gardent leurs personnes morales. Ils gardent donc leur propre Conseil d'administration. Toutefois, ils délèguent un certain nombre de missions gérées par le Conseil d'administration de la communauté, lequel est composé de plusieurs collèges. On y trouve en effet des représentants des établissements fédérés ou encore des représentants d'entreprises ou des collectivités. Quant aux autres collèges, ils se composent du collège des enseignants et enseignants-chercheurs, du collège des personnels administratifs et techniques et du collège des étudiants.

Cette communauté a donc un seul Conseil d'administration et un Conseil académique. Il s'agit de la somme du CEVU et du CS. Cette même communauté dispose également d'une troisième instance. Il s'agit du Conseil des membres où figure un membre pour chacun des établissements fédérés.

C'est un modèle sur lequel nous avons beaucoup débattu et auquel j'étais plus défavorable. Et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, il me semble que si nous entrons dans un modèle de communauté avec un nombre d'établissements importants, nous allons diluer la capacité décisionnelle au bout du compte et allons aboutir à une gouvernance faible qui sera peu stratégique. Deuxièmement, si nous fédérons tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et de Franche-Comté, nos deux universités pèseront alors deux voix dans un ensemble pouvant en compter six, sept ou huit car il n'y a

qu'un seul membre par établissement dans le conseil des membres. Aussi, au bout du compte, avec ce conseil des membres, qui est amené à statuer sur les décisions stratégiques, qui approuve notamment le budget de la communauté d'établissements et qui approuve le contrat de site, nos deux universités seraient en situation minoritaire. Je pense donc qu'il existe là un danger important qui ne me paraît pas acceptable.

La troisième raison pour laquelle je n'ai pas souhaité faire cette communauté élargie est un peu plus politicienne. En effet, si on examine le nombre d'établissements susceptibles de s'engager dans cette communauté entre la Bourgogne et la Franche-Comté, on constate qu'il y a moins d'établissements en Bourgogne qu'en Franche-Comté. Là encore, il me paraît inapproprié qu'il n'y ait pas de parité entre le nombre d'établissements, entre la Bourgogne et la Franche-Comté.

De fait, entre les difficultés d'accepter la fusion d'une part et les difficultés d'accepter une communauté élargie d'autre part, nous avons décidé de travailler avec Jacques sur le dernier modèle, celui de la communauté d'universités et d'établissements. Nous restons dans le cadre de la communauté avec, cette fois-ci, une communauté limitée à l'uB et à l'UFC. Par conséquent, nos deux universités travaillent ensemble. Elles deviendront alors l'élément moteur de l'organisation. Nos deux établissements auront un seul Conseil académique et un seul Conseil d'administration. De plus, comme nous souhaitons que tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne/ Franche-Comté puissent être associés à cette construction, nous proposons que certaines écoles d'ingénieurs – qui sont déjà le plus fortement impliquées dans l'université fédérale –, soient reliées à notre communauté uB-UFC par une convention d'association. En clair, la convention d'association est l'équivalent du rattachement actuel. De fait, des écoles telles qu'Agrosup, l'ENSM ou encore l'UTBM pourront être membres à part entière du Conseil académique de la communauté, comme le prévoit la loi. Aussi, en étant membres du Conseil académique de la communauté, ces écoles ne pèseront pas sur le Conseil des membres ni sur le Conseil d'administration. En revanche, elles participeront à la construction de la politique de formation et de recherche avec nous.

Troisième cercle : un moteur des deux universités ; un premier cercle d'établissements associés et un second cercle d'établissements associés comprenant des établissements pouvant conclure une convention d'association avec notre communauté. Néanmoins, il ne participe pas au Conseil académique. Typiquement, il pourrait s'agir de l'Ecole des beaux-arts de Dijon, de l'Ecole supérieure de commerce de Dijon, de l'IT2I de Franche-Comté ou encore de l'Ecole d'art de Dijon. Bref l'ensemble des écoles qui le souhaiteraient. À ce titre, j'ai d'ailleurs eu au téléphone le directeur de l'Ecole de commerce et la directrice de l'Ecole des beaux-arts, qui sont très intéressés pour s'inscrire dans ce modèle.

Enfin, il reste des grands organismes de recherche et les établissements de santé, à savoir les deux CHU, le Centre Leclerc et l'EFS de Bourgogne/Franche-Comté. Nous les intégrons dans le Conseil d'administration soit par des sièges de personnalités extérieures, soit au Conseil académique. De fait, avec ce modèle basé autour d'un noyau et de deux cercles concentriques, nous préservons le rôle stratège des deux universités. Nous sommes donc bien dans le modèle que nous avons voulu construire qui identifie les universités et la future grande université comme étant le grand organisateur de l'enseignement supérieur et de la recherche, tout en entraînant tous les acteurs gravitant autour.

C'est donc sur ce modèle que Jacques a débattu hier avec son Conseil d'administration et que je souhaiterais engager le débat avec vous. Jacques, je te laisse la parole.

M. Bahi : Merci. Concernant le Conseil d'administration d'hier, nous avons proposé ce schéma de façon un peu moins élégante, je dois le dire. Bref, comme le disait Alain, le

principe est de construire une communauté d'universités à deux. Nos deux universités seront donc pilotes de cette communauté d'universités. Par ailleurs, nous y associons également les écoles d'ingénieurs – tout du moins celles qui le souhaitent. Aussi, comme pour ma part j'avais les deux écoles d'ingénieurs représentées au CA, la discussion a eu lieu en présence des représentants de ces deux écoles (en particulier, le directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard).

Nous souhaitons donc associer ces écoles de façon très forte par le biais du Conseil académique. En effet, suite au débat entre fusion et communauté d'universités, je pense que vous avez compris ce qui nous intéressait du côté de la Franche-Comté : le fait justement de continuer à travailler sur cette spécificité, d'autant plus, comme vous le savez, que la Franche-Comté est un petit territoire. Ce n'est pas la Bourgogne. Cependant, nous avons plus d'établissements puisque trois d'entre eux dépendent de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. De plus, nous disposons d'une spécificité : celle des sciences pour l'ingénieur. En effet, les deux autres établissements (UTBM ou ENSMM) s'articulent autour des sciences pour l'ingénieur. Aussi, grâce la proximité de la Suisse et du PFL, cela nous donne une certaine spécificité que nous tenons absolument à encourager.

De fait, dans la discussion et le travail que nous avons menés en amont avec Alain, nous avons réfléchi sur la façon dont les universités pouvaient rester pilotes du système politiquement et sur le fait que les deux territoires restent équilibrés – toujours du point de vue politique et de la participation au CA. Il s'agissait également de déterminer comment les projets de recherche et de formation allaient continuer de se développer que ce soit avec Agrosup Dijon, l'ENSMM ou l'UTBM. Nous avons donc trouvé comme solution ce projet de loi qui consiste à inclure les établissements associés dans le Conseil académique.

Voilà donc le modèle que j'ai présenté hier. Je ne vous cache pas que les directeurs des écoles ne le voient pas d'un bon œil, puisqu'ils veulent faire partie du Conseil d'administration – ce que je comprends parfaitement. En effet, je comprends donc tout à fait le risque politique de se retrouver minoritaires que ce soit d'un côté ou de l'autre. Pour autant, j'ai défendu ce modèle, ce qui nous a permis de voter.

Cependant, il n'était pas très compliqué de le défendre vis-à-vis des écoles d'ingénieurs. Pourquoi ? Tout simplement parce que leurs représentants n'ont pas eu ces discussions lors de leur Conseil d'administration. D'ailleurs, le directeur de l'UTBM nous a dit qu'il s'agissait de sa position personnelle alors qu'il n'en avait pas encore parlé dans son CA. Pour autant, nous devons avancer car ce projet commence à devenir urgent. De plus, nous devons préparer les statuts, avoir des discussions avec le personnel dans toute sa diversité, tout en impliquant les étudiants. Cela demandera du temps. Mais c'est bien là que le travail va commencer. Nous ne pouvons donc pas attendre que l'université de technologie de Belfort-Montbéliard réunisse son Conseil d'administration afin de prendre les bonnes décisions.

Il en va de même du côté de l'ENSMM. Cela a été discuté en Conseil d'administration, mais très légèrement. De plus, cet établissement rentre dans une période d'élection d'un nouveau directeur. Or, vous savez très bien que personne ne souhaite prendre de décision dans ces moments-là. Bref, il n'était pas très compliqué de défendre ce modèle et donc les écoles d'ingénieurs resteront associées.

J'ai même posé la question hier – et Alain était présent –, pour savoir si ses représentants étaient prêts à déléguer les relations internationales à cette communauté d'universités. Or, nous avons clairement constaté certaines réticences. D'ailleurs, la réponse est quasiment non. Ils ne peuvent donc pas faire partie véritablement de la communauté d'universités, cependant, ils peuvent y être associés et nous pourrions rédiger les conventions avec eux dans tel ou tel domaine.

Au-delà de cela, l'une des choses les plus importantes pour moi, est de pouvoir augmenter les activités autour de la formation, de la recherche et de la valorisation par le biais du Conseil académique. Je leur ai d'ailleurs expliqué que le Conseil académique, ce n'était pas rien. En effet, c'est un véritable conseil force de propositions. Vous savez que dans les écoles d'ingénieurs, le conseil scientifique n'a pas le même sens qu'un conseil scientifique d'une l'université. Ce n'est pas du tout la même chose. Il n'a pas de poids. Or, dans les universités, le conseil scientifique dispose d'un véritable poids. Je leur ai donc expliqué que les dossiers sont travaillés et instruits par les conseils scientifiques. Ils sont ensuite examinés par le conseil d'administration qui prend sa décision. Mais le travail important, c'est le travail qui est en amont.

Voilà donc la position que j'ai défendue hier. Comme je vous l'ai dit, il y a eu une opposition et deux votes blancs. Le premier est venu d'un syndicat qui vote tout le temps blanc. Au fond de moi, cela ne signifie pas « non », il vote tout le temps blanc sauf pour dire non. Quant au vote contre, je ne m'y attendais pas. Personnellement, je pense que ce représentant souhaitait une fusion. C'est tout au moins la façon dont je l'ai interprété.

Le Président : Merci Jacques. Je pense que les éléments du débat sont maintenant posés devant les membres du Conseil d'administration. Nous allons donc prendre le temps nécessaire pour débattre de ce modèle qui engagera fortement l'avenir de nos deux universités et au-delà, tout l'enseignement supérieur de la recherche de Bourgogne/Franche-Comté.

Jean-Philippe.

M. Rollin : Pour être bien clair, quel est le rôle du Conseil académique ?

Le Président : C'est l'équivalent de CS + CEVU au sens universitaire. Cependant, dans la loi révisée, le Conseil académique a pour objectif de permettre des débats qui associeront le collège chargé de la formation et celui qui s'occupe de la recherche. L'idée étant de mieux réussir ce lien entre formation et recherche au sein de ces conseils, alors qu'actuellement il y en a deux. De plus, comme la communauté est un EPCSCP, elle possède un Conseil d'administration et un Conseil académique.

Jean-Charles.

M. Jules : Je pensais naïvement qu'on allait nous proposer la fusion. Finalement, non.

M. Bahi : Êtes-vous déçu ?

M. Jules : Effectivement, je suis un peu déçu.

Globalement, il existe deux possibilités dans la loi. La fusion (élargie ou fédérale) et la communauté d'universités. D'ailleurs, dans ce que j'en ai vu – mais je fais peut-être une mauvaise interprétation –, il est tout à fait possible de créer une communauté d'universités qui ressemble quasiment à une fusion. Car si on délègue beaucoup de choses à la communauté d'universités, nous entrons quasiment dans un contexte de fusion.

Les collectivités locales semblent d'ailleurs très favorables à un rapprochement fort des universités car lorsqu'on parle de fusion des régions, l'ordre naturel des choses aurait plutôt été de fusionner les régions. De fait, les établissements universitaires l'auraient été aussi quasiment.

Aussi, si ce n'est le fait de répondre aux demandes pressantes du ministère et des collectivités territoriales, pourquoi ne pas faire de fusion ? Autrement dit, quelles compétences allons-nous transférer à cette nouvelle structure ? En effet, nous pouvons quasiment nous orienter vers une fusion, mais nous pouvons aussi demeurer un PRES. Or, comme nous l'avons déjà dit, est-il bien nécessaire d'aller au-delà ? De la même façon, s'il s'agissait d'aller vers une fusion, pourquoi passer alors par une communauté d'universités ? Autant aller directement vers la fusion. Voilà où j'en suis dans mon raisonnement. Certes, je n'ai pas toutes les données et je manque parfois de finesse, mais je me pose cependant ces questions.

Dans tous les cas, nous allons devoir régler un certain nombre de problèmes. Par exemple, nous sommes en train de mettre en place des ESPE au niveau des universités. Qu'en sera-t-il dans le nouveau contexte qui sera sous la forme d'une communauté d'universités ? Aussi, qu'allons-nous transférer ? Le budget, la masse salariale ? Quoi encore ? De plus, il existe une autre difficulté que les collègues vont vite voir arriver. En effet, nous avons deux universités pluridisciplinaires « rassemblées ». À terme, cela signifie qu'il y aura deux UFR sciences et techniques, etc., sachant qu'en plus, nous n'avons pas la même répartition des composantes entre l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté. Qu'en sera-t-il également au niveau du SCD ? Y en aura-t-il un ? Y en aura-t-il deux ? Autrement dit, cela fait-il partie des transferts possibles ?

Je me pose donc toutes ces questions. Aussi, peut-être faudrait-il y répondre avant d'aller plus loin.

S'agissant de la gouvernance, l'uB et l'UFC conservent-elles leur Conseil d'administration et leur Conseil académique ? Bref, le conseil d'administration ou le Conseil académique réunit-il les deux universités ? Au final, qu'en est-il réellement de la gouvernance ?

Le Président : Il y a une question-clé dans ce propos. Qu'allons-nous transférer ? D'ailleurs, ton analyse est tout à fait juste car ce peut-être tout ou rien. Or, tous les intermédiaires sont possibles entre tout et rien. Si c'est tout, cela ressemble pratiquement à une fusion. Nous sommes bien d'accord. Cependant, nous n'en avons pas encore parlé volontairement car nous essayons de procéder par étapes. Voilà pourquoi l'étape entre juillet et février dernier a consisté à nous mettre d'accord sur des principes. Depuis février dernier, nous avons travaillé pour arriver aujourd'hui à nous mettre d'accord sur un cadre juridique. D'ailleurs, la raison pour laquelle Jacques souhaitait aller vite – et je suis bien d'accord avec lui –, était d'avoir un maximum de temps pour réfléchir ensemble sur ce que nous allons déléguer et transférer, maintenant que nous sommes d'accord sur le cadre juridique. Il est donc important d'avoir du temps, car lorsque la loi va être promulguée, nous aurons alors un an pour mettre les nouveaux statuts en place.

Tout est donc ouvert sur ce que nous allons mettre dans cette communauté. Cependant, nous avons volontairement décidé de ne pas aborder cette question car ce n'était pas le véritable problème. Le problème était de savoir si nous faisons une fusion, une communauté élargie ou une communauté restreinte.

M. Bahi : En effet, cette question se pose tout le temps. Qui est au service de qui ? Ou plutôt, qui est au service de quoi ? Est-ce la structure qui est au service du projet ou est-ce le projet qui est au service de la structure ? Habituellement, on construit d'abord le projet car c'est ce qui est le plus important. Ensuite, on crée la structure sur cette base. Or, dans le cas présent, les choses étaient un peu complexes car le projet dépendait de la structure. En effet, nous ne construisons pas le même projet si nous faisons rentrer complètement les écoles d'ingénieurs dans la communauté d'universités ou si nous les associons. Il nous a donc fallu jongler.

Dans un premier temps, nous avons réfléchi à la structure (fusion ou communauté). Ensuite, nous avons réfléchi à la communauté d'universités et la forme qu'elle pourrait prendre. Cependant, il ne faudrait pas que la structure soit une coquille vide. Nous sommes bien d'accord. Aussi, dès la promulgation de la loi, il nous restera encore un an pour monter cette communauté d'universités de Bourgogne/Franche-Comté. Par conséquent, afin de ne pas monter cette communauté en urgence, j'ai souhaité que les choses sur la structure se fassent maintenant. Cela nous laissera encore un an pour travailler sur le projet.

L'avantage de cette communauté d'universités, c'est que le projet peut être progressif. Effectivement, nous allons déléguer des compétences. D'ailleurs, nous avons déjà quelques idées que nous discuterons avec les collègues et le personnel. Ensuite, nous délèguerons pour donner une visibilité nationale et internationale à cette communauté d'universités. Le travail va donc commencer dès maintenant. Pour autant, je comprends votre frustration et j'ai bien noté ce que vous avez dit, à savoir qu'il fallait peut-être d'abord discuter de ce que nous pouvions déléguer avant de construire la structure.

Le Président : Pour ce qui est de la gouvernance, chacune des deux universités reste une université de plein exercice dans ce modèle. Elle dispose donc de sa personne morale et de son Conseil d'administration. Elle possède également son propre CS et son propre CEVU. Aussi, dans la période transitoire de la loi jusqu'à la fin des mandats des conseils en cours, ce sont l'actuel CS et l'actuel CEVU qui se réuniront pour constituer le Conseil académique. Voilà comment il est prévu d'organiser la phase transitoire.

La situation est donc très simple pour les universités qui se fédèrent. Nous restons des universités, exactement telles que nous le sommes actuellement. Nous allons ensuite déléguer les compétences avec l'accord de chacun des Conseils d'administration. Nous reviendrons après devant nos CA respectifs pour leur proposer d'émettre un avis sur ce que nous déléguons. Au bout du compte, ce sont bien les Conseils d'administration qui filtreront la nature des compétences que nous allons déléguer. Les compétences qui seront déléguées à la communauté seront ensuite gérées par le Conseil d'administration et le Conseil académique de la communauté. Elles seront aussi déléguées par le conseil des membres. Or, ce sera simple, puisque le conseil des membres c'est Jacques et moi. De fait, le conseil des membres n'aura pas d'importance dans ce modèle. Ce sont bien le Conseil d'administration et le Conseil académique qui décideront et qui trancheront sur les compétences que nous avons décidé de partager.

M. Jules : Comment le Conseil d'administration est-il élu ?

Le Président : Le Conseil d'administration est composé de six collègues. Je ne sais pas s'il est limité en nombre de membres mais je sais qu'il existe des règles sur le pourcentage. Par exemple, les collèges 4, 5 et 6 doivent représenter au moins 50 % des sièges. Les collèges 2 et 3 doivent représenter au moins 30 %. D'autre part, pour les collèges 4, 5 et 6, l'élection pour une communauté telle que la nôtre (qui compte deux établissements) se fera au suffrage direct. Concrètement, les deux communautés éliront leurs représentants. La dernière version du texte de loi stipule d'ailleurs que chaque liste devra associer au moins 75 % des établissements qui se fédèrent. Autrement dit, en ce qui nous concerne, nous devons faire des listes qui fédéreront les deux établissements, puisque nous ne sommes que deux – ce qui est très bien. Cela signifie que nous n'allons pas envoyer au Conseil d'administration des représentants de Dijon ou de Besançon, mais nous allons devoir dégager de véritables majorités politiques sur les deux établissements. Ce sont ces listes transversales qui seront soumises au suffrage. Je m'en réjouis profondément car ce sera un facteur intégratif puissant pour faire travailler les deux communautés ensemble.

Voilà ce qui apparaît dans la dernière version du texte de loi telle qu'elle a été modifiée par la commission mixte paritaire.

M. Jules : Effectivement, je n'ai pas vu le texte de cette commission mixte, particulièrement en ce qui concerne la gouvernance. Je posais donc la question sans aucune malice. Pour autant, j'en reviens à ma question : pourquoi faire une communauté d'universités ? Car dans une fusion, on voit très bien ce qu'il y a dedans. Il y a un établissement unique. Maintenant, j'ai du mal à imaginer une communauté d'universités, si on ne nous dit pas quelles sont les compétences transférées. Effectivement, cela va du PRES basique tel que nous le connaissons depuis quelques années (avec l'efficacité que nous connaissons) à une fusion.

De fait, je suis très gêné car je ne sais pas où nous allons. En effet, dans l'état actuel, nous ne savons absolument pas où nous allons dans la délibération qu'on nous propose aujourd'hui. Cela est donc un peu frustrant.

Le Président : Pour essayer de répondre le plus honnêtement à cette question, il faut se référer au texte que nous avons voté dans nos deux Conseils d'administration en janvier et en février. Ce texte énonce trois choses qui me semblent importantes. Tout d'abord, que l'établissement unique que nous allons créer aura bien la signature scientifique. Deuxièmement, qu'il délivrera les diplômes. Enfin, que cet établissement aura une politique de relations internationales ambitieuse. On peut donc imaginer que nous aurons une véritable politique qui converge sur ces trois points. Cela signifie que nous essayerons de faire converger nos laboratoires petit à petit sur la politique scientifique, pour faire en sorte que là où certains de nos laboratoires sont bien souvent homologues, nous ayons un gros laboratoire, au lieu d'en avoir deux ou trois moyens. Cela ne veut pas dire pour autant que ce gros laboratoire sera situé à Dijon ou à Besançon. Ce modèle n'a jamais été présent dans mon esprit. L'idée est donc d'avoir une seule grande orientation scientifique qu'elle soit convergente et que nous travaillons dans ce sens. Or, actuellement, nous sommes plutôt en compétition les uns avec les autres et non en complémentarité. Cela est dommage car nous avons toutes les forces pour pouvoir le faire.

Par ailleurs, il va bien falloir que nous réfléchissions à notre carte de formation et à la formation à petits flux. Nous devons en effet pouvoir être en mesure d'y faire face avec lucidité. Car plutôt que d'avoir deux formations à petits flux (une sur Dijon et l'autre sur Besançon) qui mourront à petit feu, il vaudrait peut-être mieux que nous en ayons une moyenne (soit à Dijon, soit à Besançon) et qu'elle existe véritablement dans le cadre de l'inter-région. C'est un débat que nous ne pourrions pas éviter, car si nous ne prenons pas ces décisions toutes nos formations à petit flux mourront.

Cet aspect est donc une chose importante, tout comme les relations internationales, les écoles doctorales ou encore la politique de communication. En effet, nous avons un service communication à Dijon et un autre à Besançon. Cela a-t-il réellement du sens ? Nous devons donc mettre tous ces éléments sur la table et c'est précisément le travail que nous allons faire dans l'année qui vient. Jacques, veux-tu ajouter quelque chose en complément ?

M. Bahi : Je ne ferai que citer quelques exemples. Je pense tout d'abord au laboratoire ThéMa. Ce laboratoire est en effet identifié sur les deux universités, puisqu'il possède deux tutelles. Il y a donc une antenne en Bourgogne et une autre à Besançon. Or, nous devrions aller petit à petit vers ce genre de schéma. Mais cela ne concerne pas uniquement les laboratoires de recherche. Il y a également les composantes actuelles. Je pense en particulier aux UFR Sport. Il me semble que la politique sur le plan national tend à réduire de façon implicite ces UFR. Aussi, le fait d'avoir une UFR Sport entre Lyon et Strasbourg – qui compte en nombre d'étudiants et en termes de moyens – est une chose très importante. C'est ce que nous sommes actuellement en train de construire. Voilà pourquoi la

communauté d'universités me semble être un bon schéma. Je l'ai d'ailleurs défendue dès le départ. En effet, cela permet de faire les choses progressivement avec du bon sens. Il ne s'agit donc pas de faire une fusion brutale qui ne ferait qu'amener des tensions, comme pour l'université de Lorraine par exemple. Or, je ne voudrais pas tomber dans ce genre de choses.

C'est pourquoi il nous faut travailler rapidement sur la prochaine carte de formation, tout comme pour les relations internationales. Le premier objectif est donc d'augmenter les indicateurs de la communauté d'universités, c'est-à-dire de l'université de Bourgogne Franche-Comté. Il nous faut augmenter ces indicateurs en les additionnant et en les améliorant pour exister au niveau national et international. Si on ne saisit par cette occasion sachez qu'il y aura demain des communautés d'universités dans toute la France, car d'autres suivront le même modèle. On ne peut donc pas laisser l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté de côté. Il faut donc augmenter absolument nos indicateurs.

Le Président : Merci Jacques. Jean-Philippe voulait intervenir.

M. Rollin : Ce matin, nous avons voté la restructuration de la recherche à l'université de Bourgogne dans ce Conseil d'administration. Il s'agissait d'identifier de façon plus précise les thématiques typiques de notre université. Aussi, avez-vous déjà envisagé d'aborder cette construction de communauté d'établissements sous cet angle ? Car j'imagine que Besançon en fait autant et qu'elle réfléchit à la restructuration de la recherche sous l'angle de la différenciation intelligente. Peut-être l'a-t-elle d'ailleurs déjà fait. En quelque sorte, cela signifie que nous avons construit quelque chose de typiquement bourguignon. Par exemple, l'une des thématiques est « vigne et vin ». Or, je vois mal l'ancrage des deux choses simultanément. Bref, ces deux choses me paraissent transverses et elles ne sont pas forcément compatibles.

M. Bahi : Nous serons très heureux de dire que l'université de Franche-Comté fait partie de la communauté d'universités Bourgogne Franche-Comté, dans laquelle il existe un institut du goût et une thématique autour du vignoble. En résumé, vous devez nous apporter quelque chose, car nous ne sommes pas censés avoir les mêmes d'une région à une autre. De notre côté, nous apporterons également quelque chose. C'est donc bien cette complémentarité qui sera intéressante.

S'agissant de la différenciation intelligente, nous n'avons pas fonctionné comme vous. Je pense d'ailleurs que vous avez mieux fonctionné que nous car la région Bourgogne a pris le dossier suffisamment en amont. Alain venait tout juste d'être élu qu'il me parlait déjà de ce sujet. Or, nous avons pris du retard. Cependant, nous sommes en train d'y travailler. C'est pourquoi tous les directeurs de laboratoires se réunissent cette après-midi même avec la Région et le rectorat, pour déterminer les thématiques de recherche dans lesquelles nous excellons, et pour lesquelles nous souhaitons apparaître comme spécifiques. Par exemple, nous avons le Temps Fréquence. Autrement dit, tout ce qui concerne l'horlogerie.

Au final, nous devons envisager les choses d'un point de vue global et non sur le plan régional. La remarque de monsieur Jules sur la fusion des régions est une remarque que nous avons eue hier lors du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté. C'était d'ailleurs l'une des réponses du vice-président du CA aux représentants de la région. Quoi qu'il en soit, la fusion de deux universités est un jeu difficile. En effet, il faut tenir compte des ressources humaines et des habitudes qui ont été prises. Bref, faisons le travail de manière progressive car la communauté d'universités permet de le faire de cette façon.

Le Président : Merci Jacques.

Monsieur Rollin, monsieur Lepicier, puis Jean-Charles Jules.

M. Rollin : Je voulais simplement savoir si c'était la structure qui faisait le projet ou le projet qui faisait la structure. Malheureusement, je vois que nous allons commencer par la structure. Or, depuis un an, on nous demande de vous faire confiance. Concrètement, qu'allons-nous donc transférer, car c'est vraiment ce qui inquiète les gens ? Par exemple, le personnel BIATSS a l'impression que dans cette communauté d'universités et d'établissements on sera en quelque sorte la variable d'ajustement. Ceci dit, le projet de la loi ESR vise aussi à rationaliser les moyens mais là je parle des moyens en termes de personnel. Vous savez bien qu'à Besançon vous êtes richement dotés puisque vous êtes en sureffectif BIATSS dans le modèle SYMPA. Cela tombe bien car comme nous sommes en sous-effectif du même niveau, nous arriverons à un équilibre au niveau ministériel.

Aussi, le fait d'être dans un flou total et de savoir que nous allons entrer dans un système permettant d'aller vers une fusion complète et intégrative, comme dirait notre Président, ou simplement dans le modèle PRES, ce que je ne crois pas parce qu'il y a un juste équilibre qui va se trouver entre les deux forces en présence. C'est cette inquiétude dont les BIATSS se nourrissent car on ne sait pas du tout quel est le projet politique qui se trouve derrière. Or, c'est quand même la responsabilité des deux équipes et des deux présidents. En revanche, si nous avons une véritable définition du projet politique que nous voulons mener, cela nous permettrait de savoir vers quoi aller en termes de structure.

M. Bahi : Je comprends parfaitement ces inquiétudes. Cependant, je vous rappelle que nous avons eu deux démarches différentes, Alain et moi. Alain s'est en effet beaucoup déplacé et a participé à beaucoup de réunions pour expliquer ce modèle. De notre côté, nous avons travaillé en commissions en y impliquant des collègues BIATSS, des collègues enseignants chercheurs, les représentants des collectivités et le CROUS pour les étudiants. Nous avons ensuite rédigé un rapport reprenant les questions posées par les BIATSS et les enseignants chercheurs sur le rapprochement entre les deux universités, sachant que nous n'avions pas encore de modèle. Si vous le souhaitez, je peux mettre ce rapport à votre disposition.

M. Rollin : Nous l'avons déjà récupéré.

M. Bahi : Très bien. Ma réponse est donc celle-ci : quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas aller en contradiction avec ce rapport. En effet, nous avons écouté ce que disent les collègues BIATSS, nous les avons compris et nous avons apporté des réponses. C'est tout ce que je peux vous dire sur ce sujet. Maintenant, je suggère que, pendant toute l'année qu'il nous reste, nous travaillions tous ensemble pour bâtir un projet qui puisse recueillir l'adhésion de tout le monde – si cela est possible. De plus, il ne faut pas oublier que cette communauté d'universités se travaille progressivement. Ce mot est très important. Ce n'est pas une façon brutale de faire les choses. Nous les ferons progressivement.

Pour moi, y a trois aspects importants. Les signatures scientifiques, la carte de formation – car il existe des sous-effectifs – et la valorisation. Bref, comment lier la formation à la recherche et à l'innovation. Nous devons réaliser ce travail tous ensemble.

Par ailleurs, le terme de « communauté d'universités » est un véritable statut. Il ne faut pas l'oublier. Il s'agit donc bien de l'université de Bourgogne Franche-Comté. Nous sommes donc réellement en train de faire quelque chose d'important. Nous verrons ensuite de quelle façon nous pouvons la renforcer, ce qu'il faut ajouter et ce qu'il faut transférer. Nous ferons cela en discutant avec les collègues et non pas de façon autoritaire.

Le Président : Au final, ce sont les Conseils d'administration qui décideront de ce que nous délèguerons. Ceci est un élément sécurisant. En quelque sorte, les Conseils d'administration

seront les juges de paix de ce que nous faisons. De plus, l'histoire récente vous montre bien que je suis toujours à l'écoute et que je ne fais pas passer les choses en force lorsque je sens qu'elles sont perçues d'une façon trop douloureuse par la communauté. Je sais d'ailleurs que Jacques en fait autant. Bref, il est de notre responsabilité de président de nous projeter dans l'avenir et de faire des propositions et il est de votre responsabilité d'attirer notre attention sur les risques. Ensuite, nous discutons. Je ne doute d'ailleurs pas que nous arrivions à trouver des équilibres sur ces questions. Il faut donc être confiant. De toute façon, nous ne pouvions pas décider de ce que nous allions déléguer tant que nous ne connaissions pas le cadre juridique.

Monsieur Lepicier, puis Jean-Charles.

M. Lepicier : Je ferai un commentaire sur la place des écoles dans cet ensemble, puis, je poserai une question. Effectivement, dans les écoles et Agrosup en particulier, je ne pense pas pouvoir dire que la question n'ait pas été débattue. Vous êtes même venus présenter la réflexion à notre Conseil d'administration il y a quelques mois. Pour autant, nous ne sommes pas dupes, car ce type de restructuration est avant tout une affaire d'universités et de rôle moteur. D'ailleurs, je m'aperçois que nous aurions pu discuter de ce sujet lors de notre dernier Conseil d'administration du 20 juin dernier. Cela nous aurait permis d'avoir un échange.

Partant de ce constat, je tenais également à souligner la situation particulière de l'enseignement supérieur agronomique. En effet, il existe aujourd'hui l'émergence d'un projet qui avait déjà été évoqué il y a quelques années. Il porte sur la structuration nationale des écoles de l'enseignement supérieur agronomique autour d'Agreenium, structure nationale créée il y a trois ans. Nous ne savons pas encore comment les choses vont évoluer et si cette loi va venir en cohérence ou percuter la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il ne faut donc pas oublier cette piste, qui est aujourd'hui réactivée.

Enfin, s'agissant du modèle, quel sera le pouvoir de vote des écoles dans ce conseil d'administration ? Deuxièmement, le contenu et les contours du statut de rattachement évoluent, notamment en termes de coordination de demande de poste et de la carte de formation. Aussi, s'agit-il d'un renforcement du rattachement ou restons-nous sous une forme assez proche de celle qui existe actuellement ?

Le Président : Ce modèle reste relativement proche. D'ailleurs, un des éléments d'intégration tient précisément au fait que les établissements rattachés peuvent participer au Conseil académique s'ils le souhaitent, avec une voix délibérative. Cela signifie que les trois écoles siègeraient avec un droit de vote dans le Conseil académique de la communauté uB-UFC. Cela signifie donc bien qu'elles participent de façon effective à la construction de la carte des formations et à la définition de la stratégie de recherche.

Je ne peux pas vous en dire davantage car effectivement la situation est complexe dans le domaine de l'enseignement supérieur agricole, d'autant plus qu'une loi va venir réformer l'enseignement agricole à l'automne. Or, pour l'instant, nous n'avons que peu d'éléments sur le contenu de cette loi. D'ailleurs, lorsque je suis venu au Conseil d'administration d'Agrosup, la directrice de l'enseignement supérieur du ministère de l'agriculture a eu une réponse extrêmement importante lorsque je lui ai présenté les différents modèles. En effet, elle ne s'est pas engagée, notamment sur le fait que le ministère de l'Agriculture autoriserait ou non Agrosup à rentrer dans la communauté. J'ai donc bien compris que sa réponse était une réponse prudente. Je peux le comprendre, puisque le ministère de l'Agriculture n'a pas encore arrêté sa doctrine et que la loi n'est pas encore proposée.

En revanche, je doute que le ministère de l'Agriculture s'oppose à un schéma d'associations qui intègre une participation dans le Conseil académique. Je trouverais même incohérent que le ministère de l'Agriculture n'autorise pas ce niveau-là dans le cadre de la construction d'une stratégie de sites sur le Grand Campus dijonnais. De fait, ce type de schéma est plutôt bon pour Agrosup, puisque cette dernière conservera sa personne morale et qu'elle pèsera sur les décisions de la communauté, sans finalement avoir de devoirs et d'inconvénients. Cependant, si le ministère de l'Agriculture n'autorise pas ce montage, Agrosup sera alors un établissement associé, sans participation au Conseil académique, ce que nous regretterions tous. Nous le regretterions d'autant plus qu'Agrosup fait partie du premier cercle de l'Université Fédérale et des quatre membres qui ont contribué à la créer. Or, nous ne sommes pas maîtres de ce sujet. Simplement, Claude Bernhard et moi avons prévu d'aller ensemble au ministère de l'Agriculture pour débattre de tout cela lorsqu'il estimera que le moment sera venu. Cela sera d'autant plus facile, car non seulement le schéma sera voté mais de plus, nous saurons précisément ce vers quoi nous nous engageons. En effet, tant que nous n'étions pas dans le concret, il n'était pas utile que nous nous rendions au ministère de l'Agriculture.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Jean-Charles.

M. Jules : J'ai bien compris que dans l'immédiat, cette communauté d'universités se construirait autour des éléments qui figuraient dans le texte commun présenté au Conseil d'administration – virtuel ou commun – qui avait eu lieu à Besançon. Aussi, si nous construisons cette communauté d'universités autour de cela, de fait, cela aurait très bien pu être fait dans le PRES.

Le Président : Non. Pour la bonne raison qu'un PRES ne peut pas délivrer de diplômes. Or, comme nous faisons cette communauté pour les étudiants, elle doit conduire à la délivrance des diplômes. C'est là toute l'ambiguïté et l'incohérence du modèle précédent qui a été construit. Ce dernier a en effet fait penser à tout le monde en Bourgogne/Franche-Comté qu'un PRES, Fondation de Coopération Scientifique, pouvait se substituer à une université. Or, il ne le peut pas car c'est une structure de droit privé qui ne peut pas délivrer de diplômes. Cela le disqualifie complètement de la prétention à délivrer des diplômes et à s'occuper des étudiants.

M. Jules : Quoi qu'il en soit, la signature commune aurait très bien pu être envisagée bien avant – d'ailleurs, elle l'a été.

Maintenant, je vais mettre « les pieds dans le plat », car deux compétences feront la différence : le transfert de la masse salariale et le transfert des finances. J'ai bien compris qu'il y avait des réticences aux transferts de ces deux compétences dans l'immédiat. Cette communauté d'universités est donc là pour aller à petits pas vers éventuellement une structure de type fusionnel.

M. Bahi : A petits pas, je ne sais pas, car cela est difficile à mesurer. Simplement, en tant que président d'université, je ne peux pas prendre de décision sur la masse salariale sans en avoir discuté avec mes collègues, le service financier, l'agent comptable ou encore le Conseil d'administration. Cependant, je peux vous dire une chose de façon très claire. D'ailleurs, votre collègue voisin a très malicieusement souligné tout à l'heure la sur-dotation prétendue par le modèle SYMPA de l'université de Franche-Comté. Aussi, – et je le dirai clairement –, il est bien évident que le Conseil d'administration de Franche-Comté n'acceptera pas un transfert de postes, purement et simplement, entre l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne. En revanche, l'université de Franche-Comté

est prête à mettre des postes à disposition à la communauté d'universités. Ce n'est donc pas un transfert.

D'autre part, je refuse – et les présidents d'université à la CPU le refusent également –, que les communautés d'universités et les établissements soient un moyen de réguler ce problème de sur-dotation, d'autant plus qu'il suffit de toucher aux paramètres du modèle SYMPA pour inverser complètement les choses. Je vous ai donc donné ma réponse.

Le Président : Clairement, nous n'avons pas parlé de ces choses-là. Cependant, nous savons que c'est la question centrale. Pour autant, il y a probablement beaucoup de choses à mettre en commun, avant de mettre en commun la masse salariale et le budget. Peut-être que nous le ferons. Peut-être que nous le ferons pas.

Très honnêtement, je vais te dire mon sentiment. Personnellement, j'étais partisan de la fusion. J'étais donc prêt à mettre en commun la masse salariale et le budget. En même temps, j'ai bien compris que cette vision était beaucoup trop rapide pour être acceptable. Il n'est donc pas opportun de rentrer par la fenêtre, alors que nous pouvons rentrer par la porte. Par conséquent, comme mon rôle consiste à pousser des options politiques, si je sens que celles-ci ne sont pas acceptables, nous n'allons pas nous arc-bouter pour tout casser. Aussi, si je sens que la fusion n'est pas une chose acceptable, je ne vois pas pourquoi je pousserais à ce que l'on mette en commun les emplois et le budget. Cela serait d'ailleurs un moyen de faire la fusion de façon déguisée sans le dire. Cela ne serait pas très cohérent.

Quoi qu'il en soit, le fait de construire ce cadre juridique nous a déjà pris beaucoup de temps et a nécessité beaucoup de dialogue. De plus, comme je vous le disais ce matin, cela fait un an moins un jour que je suis président, et je suis très content que nous ayons réussi à faire cela. Nous avons maintenant un an pour savoir ce que nous allons déléguer et nous allons le faire ensemble. Car même si nous avons discuté de façon ferme durant le printemps et l'hiver, nous avons cependant eu la force de dépasser les désaccords qui apparaissaient. En effet, si on ne formule jamais ses désaccords, on peut faire semblant que tout va bien, jusqu'au moment où on s'aperçoit que tout va mal. Nous avons donc été capables de formuler des désaccords et de les dépasser. Or, je pense que cela est très prometteur pour l'avenir. Bref, encore une fois, je n'ai pas envie de passer en force. Par conséquent, si la masse salariale et le budget ne sont pas des choses raisonnables à mettre en commun maintenant, nous ne le ferons pas, car en attendant, il y a déjà beaucoup de choses à faire. Cependant, le jour où cela sera faisable, que nous aurons appris à travailler ensemble et que la confiance sera suffisamment forte, cela se fera tout seul. Voilà donc comment nous allons procéder.

M. Bahi : Il vaut mieux avoir des discussions fermes et exprimer son désaccord pour aboutir à quelque chose, au lieu de faire des ententes de façade qui finalement ne mènent à rien. Je suis d'ailleurs persuadé qu'avant la fin du mandat, cette communauté d'universités commencera à avoir une grande visibilité sur le plan national. J'en suis persuadé.

Le Président : Tout à fait. Comme vous le savez, je me rends au Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté depuis trois à quatre mois et Jacques se rend aussi chez nous. Symboliquement, cela représente la marque de confiance qui existe entre les deux conseils d'administration, les deux communautés et les deux présidents. Nous allons donc prendre le temps nécessaire tout en avançant avec de l'ambition car nous n'avons pas envie de créer une coquille vide. En effet, entre coquille vide et fusion, il y a quelque chose d'intelligent à faire. Et c'est ce que nous allons faire. Ce ne sera donc pas une fusion mais ce ne sera pas non plus une coquille vide.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Madame Desseigne.

Mme Desseigne : Il ne s'agit pas d'une remarque documentaire. J'ai assisté à une présentation de la loi au ministère et la question des rapprochements interrégionaux ou inter-académiques n'a été évoquée que pour les DOM-TOM. J'ai donc été assez surprise car je connaissais le rapprochement de l'université de Bourgogne avec l'université de Franche-Comté. Je me suis alors demandé quelle était la position du ministère sur le rapprochement.

Le Président : Le ministère nous regarde et je ne pense pas qu'il nous pousse autoritairement vers une fusion ou vers quoi que ce soit. Cependant, il est clair qu'il souhaite un contrat de site unique entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Pour autant, il nous laisse libre sur ce que nous faisons et il sait très bien que nous sommes en train de construire ce rapprochement. De fait, s'il parlait des DOM-TOM, il a dû nous oublier car il sait très bien ce que nous sommes en train de faire.

Monsieur Rollin, une dernière remarque.

M. Rollin : Je voudrais faire une remarque concernant le fonctionnement interne à l'université de Bourgogne. Le président Bahi a bien relevé qu'il avait travaillé avec les différents présidents de l'ensemble de la communauté de Besançon. Or, j'ai lu très attentivement le rapport qui a été fait à cette occasion. J'y ai noté toutes les questions qui ont été posées par le personnel. Elles reflètent la prise en compte des inquiétudes dans l'évolution du statut. Par conséquent, par rapport à l'université de Bourgogne, je voterai contre la structure car, pour moi, c'est le projet qui définit la structure et non l'inverse. Cependant, je souhaiterais qu'il y ait un véritable dialogue tout au long de cette année de façon régulière pour construire les statuts des personnels BIATSS et que nous puissions acter un certain nombre de points au fur et à mesure de l'évolution.

Le Président : Il n'y a pas de souci. Y a-t-il d'autres remarques ? (*Il n'y en a pas*).

On vous a donc distribué sur table le texte de la délibération. Il s'agit du texte strictement homologué et symétrique à la délibération qui a été prise hier à l'université de Franche-Comté. Je vais donc vous le lire.

« L'université de Bourgogne décide de créer, avec l'université de Franche-Comté, une communauté d'universités et établissements au sens du projet de loi relatif à l'Enseignement supérieur et à la Recherche en voie d'être adopté au Parlement. Ce nouvel établissement public, l'université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC), verra le jour en 2014.

L'ENSMM et AgrosupDijon, écoles d'ingénieurs, ainsi que l'UTBM, université de technologie, seront invitées à s'associer, au sens de la loi, à l'UBFC dès sa création par des conventions d'association qui leur seront propres. Elles seront, en outre, invitées à devenir membres à part entière, avec voix délibérative, du Conseil académique de l'UBFC.

Enfin, d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche pourront, sur leur demande, conclure avec l'UBFC des conventions d'association».

Cela peut être l'école de commerce, l'école des beaux arts...

Ce texte a donc été voté hier au conseil d'administration de l'université de Franche-Comté. Il reflète très fidèlement ce que nous souhaitons faire et ce qui vous est présenté. Nous avons volontairement fait une présentation extrêmement factuelle et schématique, afin que celle-ci ne prête pas à ambiguïté d'interprétation.

Monsieur Lepicier.

M. Lepicier : Je voudrais juste préciser mon vote. Je ne prendrai pas part au vote, étant donné toutes les incertitudes qui existent du côté de l'école Agrosup.

Le Président : Pour autant, vous pouvez vous exprimer en tant que membre du conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

M. Lepicier : Non. Pas sur ce point.

Le Président : Très bien.

Donc qui ne prend pas part au vote ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient

21 pour, 1 contre, 3 abstentions, 1 refus de prendre part au vote

Je vous remercie. Je laisse le dernier mot à Jacques.

M. Bahi : Je remercie beaucoup le Conseil d'administration de l'université de Bourgogne car ce vote va nous permettre d'avancer. Le travail va donc commencer pour y intégrer du contenu.

Le Président : En effet, à partir d'aujourd'hui, nous rentrons dans une nouvelle étape : celle du contenu. Bien entendu, nous allons faire tout cela ensemble et bien entendu les conseils centraux seront régulièrement tenus informés.

M. Bahi : Je vous remercie encore et me réjouis de cette décision.

Le Président : Je raccompagne Jacques. Marie-Geneviève va prendre la modération du Conseil d'administration pendant ce temps.

16.26 : présidence : Mme GERRER.

Mme Gerrer : Je vous propose de passer au point numéro huit.

VIII. Rapport des travaux du CT des 24 juin, du 1^{er} juillet et du 2 juillet 2013

- 24 juin 2013 et 2 juillet 2013

1. Projet de réorganisation des services

Mme Harly : Effectivement, nous allons vous présenter le retour des travaux des différents CT qui se sont tenus récemment. Cette présentation se fera avec Samuel, puisque derrière la partie réorganisation des services, il y aura des aspects qui touchent au bilan social et à la mise en place de nouveaux dispositifs.

S'agissant de la réorganisation des services, je préfère vous faire une présentation assez rapide afin de laisser ensuite la place à vos éventuelles questions. Ce rapport a été présenté à plusieurs reprises, à la fois auprès des personnels ainsi que dans les différentes commissions. J'ai élaboré ce projet après et avec validation de l'équipe de gouvernance et en lien avec mes collaborateurs. J'en profite d'ailleurs pour les remercier car nous avons

connu un élan très intéressant et très important qui nous a permis de rentrer dans ce dossier très collaboratif et très partagé.

Trois principes ont présidé à la mise en place de ce projet de réorganisation. Nous nous sommes appliqués à les respecter. Il s'agissait tout d'abord de conjuguer un intérêt collectif et individuel. En effet, comme vous le verrez, cette réorganisation est avant tout et surtout un outil pour le portage de projets. Cette réorganisation est également un moyen de pouvoir faire progresser et aider tous les agents dans la communauté et dans leur déroulement de carrière.

Deuxièmement, nous avons souhaité que cette réorganisation soit progressive et concertée, à l'image des quinze réunions qui se sont tenues ces derniers mois. Enfin, un des points importants que je souhaite rappeler et je souhaite qu'il soit noté qu'il a été respecté, est le fait que nous avons maintenu le périmètre de responsabilité et d'activités de tout un chacun. Or, cet élément n'était pas facile à prendre en compte.

Je vais passer rapidement sur cette première *slide* car le souci de modernisation de l'administration de notre université est un engagement de l'équipe de gouvernance.

M. Rollin : J'ai un petit souci, car lors du comité technique d'hier, le Président s'était engagé à revoir toute la copie et donc à ne pas présenter ce rapport. Or, je constate qu'il est quand même présenté. Il y a donc un problème. En effet, le Président s'était engagé à présenter simplement la décision finale du comité technique. Aussi, avant de continuer, j'aimerais que le président s'explique sur la divergence qui apparaît entre les propos qu'il tient au comité technique d'hier et ce qui se passe aujourd'hui au Conseil d'administration.

Mme Harly : Nous nous sommes croisés en début de séance et avons convenu d'expliquer simplement le déroulé de la façon la plus juste possible avec la chronologie des événements. Il a donc été convenu de balayer cette présentation qui a d'ailleurs été insérée dans les dossiers. Si vous le souhaitez, je peux passer directement aux résultats.

M. Mercier : Sans rentrer dans le détail, peut-être pourrions-nous faire un survol des documents qui ont été transmis aux administrateurs de façon à expliquer ensuite les décisions qui ont été prises à l'issue des deux CT ?

Mme Harly : Effectivement, les questions et les demandes qui ont été formulées à l'issue des deux CT sont peut-être plus utiles.

16.31 : présidence : M. Bonnin.

Mme Harly : Monsieur Rollin signale que nous nous étions engagés à ne pas faire cette présentation. Je lui indiquais que nous faisons cette présentation pour expliquer les bases et les échanges selon lesquels nous avons abouti à ce rapport, aux membres du Conseil d'administration qui n'étaient pas forcément présents à toutes les instances.

Le Président : Il s'agit précisément de dire que nous ne retenons pas ce rapport, monsieur Rollin.

M. Rollin : Lorsque l'ensemble des organisations syndicales vous ont demandé hier ce que vous présenteriez aujourd'hui au Conseil d'administration, vous avez simplement indiqué que vous présenteriez uniquement la proposition du comité technique et ce qui avait été

retenu au final. Il n'était pas question de représenter un dispositif qui n'a reçu l'aval d'aucun représentant du personnel.

Le Président : Il n'y a pas d'ambiguïté et je suis d'accord sur ce point. Encore une fois, je n'ai pas du tout l'intention de forcer quoi que ce soit. De toute façon, tout le monde a pu lire le document papier. Pour être clair, le modèle de réorganisation tel qu'il a été envoyé il y a une dizaine de jours aux administrateurs a été rejeté par le comité technique. De fait, nous nous sommes donc réunis à deux reprises. La première fois, le comité technique s'est clairement opposé puisqu'il a émis dix votes négatifs sur dix. Nous avons ensuite repris le dialogue hier et la seule chose sur laquelle nous avons réussi à nous mettre d'accord, fut l'accord de principe pour l'évolution de notre organisation sur un mode polaire en une dizaine de pôles. C'est la seule chose sur laquelle le comité technique a donné son accord. Il n'y a donc aucune ambiguïté sur ce sujet, ni aucune volonté de notre part de passer outre. Simplement, il n'est pas inintéressant de montrer la base sur laquelle nous avons discuté, d'autant plus que tout le monde a reçu le document papier. Mais encore une fois, je n'ai pas la moindre intention de passer outre ce qui a été dit lors du comité technique. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Ce que je peux vous dire, c'est que le comité technique a donné hier son accord de principe sur l'évolution de notre organigramme afin de créer une dizaine de grands pôles. La deuxième chose sur laquelle nous nous sommes mis d'accord est le fait de mettre en place des groupes de travail paritaires conjoints entre l'administration et les organisations syndicales dès le mois de septembre. Ces groupes de travail permettront de valider les pôles et de déterminer le contenu organisationnel interne des pôles car il n'y avait pas de consensus sur ce sujet. Ils permettront également de travailler sur un ensemble de questions techniques, telles que les questions indemnitaires ou les possibilités de mouvement des personnels qui ne seraient pas d'accord pour s'inscrire dans le nouvel organigramme. Bref, nous devons régler un ensemble des questions de nature administratives et techniques. Or, ces groupes vont les régler.

Ce sont donc les deux seuls points d'accord qui se sont dégagés, et bien entendu, nous n'irons pas au-delà. Globalement, nous avons convenu de mettre en place ce nouvel organigramme pour le début de l'année 2014. Aujourd'hui, l'idée était simplement de montrer quels étaient les grands principes de ce qui avait été débattu et proposé et rien de plus. Aussi, puisque le CA doit voter, nous allons simplement vous demander votre accord pour évoluer vers une organisation administrative polaire répartie en une dizaine de pôles, comme cela a été décidé hier en CT. En fait, lorsque je vous ai dit que j'allais présenter cette réorganisation, je voulais simplement dire que j'allais la soumettre au vote. Il ne s'agissait pas de la présentation du document puisqu'il avait déjà été envoyé. Je ne dirai donc pas un mot de plus que ce qui a été vu hier en comité technique au vote. Vous pouvez me faire confiance. Pour autant, il n'est pas non plus absurde de présenter au Conseil d'administration ce que nous voulions, dire que le comité technique n'en a pas voulu et présenter ce qu'il en ressort. On peut même porter au crédit des organisations syndicales le fait qu'elles ont contribué à la modification du projet.

Nous pouvons peut-être présenter rapidement ce document car les administrateurs n'en n'ont jamais entendu les commentaires.

Mme Harly : Comme je le disais au début de mes propos, ce travail a été réalisé avec de nombreux collaborateurs. Il a en effet entraîné un mouvement collaboratif qui mérite d'être présenté.

Rapidement donc, comme vous le savez, nous nous engageons dans une démarche pluriannuelle et prospective. Cette organisation permettra d'apporter son soutien à cette

manière de travailler. Deuxièmement, je vous rappelle les principaux objectifs de la démarche de réorganisation :

- Positionner les enjeux et les missions au cœur du dispositif et améliorer la qualité de la réponse aux usagers.
- Placer la dimension humaine au centre du fonctionnement et valoriser les compétences.
- Améliorer la cohérence et la lisibilité de l'organisation et développer la communication interne. Nous avons besoin aujourd'hui d'un organigramme qui corresponde à ce qui se fait actuellement et qui corresponde à la façon dont nous travaillons.
- Faciliter les échanges transversaux et la gestion en mode projet. En effet, comme nous l'avons vu ce matin pour le *learning centre*, ces projets vont nécessiter des échanges importants entre de nombreux services, ainsi que des compétences très diverses, pour pouvoir travailler en mode projet. Or, actuellement, ce n'est pas la façon de faire de notre établissement.
- Intégrer le développement durable et la culture de l'évaluation dans notre fonctionnement.

Points structurants de l'organisation :

- Une direction générale renouvelée avec deux adjointes et non des DGA en interface avec les services.
- Un rattachement direct des missions transversales à la directrice générale.
- Des pôles en adéquation avec les enjeux stratégiques du mandat.
- Une organisation propre permettant de servir les composantes et les laboratoires. Ils constituent les organes centraux de notre organisation.

Cette réorganisation va donc renforcer les relations de travail entre les services d'appui, les composantes et les sites territoriaux. Voici donc l'organigramme (*Madame Harly présente l'organigramme*).

À ce jour, cette organisation est proposée sous la forme de dix pôles d'appuis et de nos 52 composantes. En effet, nous souhaitons afficher nos 28 laboratoires et centres de recherche de façon très lisible dans notre organisation.

La mission qualité consiste à regrouper les compétences que nous avons déjà en interne sur cette organisation qui commence à se développer dans l'ensemble des universités. Elle servira avant tout le contrôle interne comptable et financier, puisque cela est obligatoire depuis maintenant deux ans.

La mission pilotage comporte tous les outils et indicateurs qu'il est souhaitable de pouvoir suivre pour guider l'évolution de notre établissement. Elle sera en lien avec la partie contrôle de gestion.

Actuellement, nous avons trois chargés de projets. L'idée est effectivement de pouvoir développer des projets à travers des subventions. Nous avons ainsi recruté un collaborateur. Ce dernier va nous aider à monter le pôle « vigne et vin » en Bourgogne. Ce pôle de chargés de projets vient donc sous-tendre des activités ponctuelles.

Je vais maintenant vous détailler le contenu des pôles, afin de bien vous montrer la façon dont ils ont été pensés. L'idée était la suivante : nous avons pris l'organigramme actuel et avons rapproché les services de façon cohérente et évidente car ils travaillaient déjà

ensemble de manière classique. À travers cela, il s'agissait de valoriser les compétences que les personnes en place avaient su développer.

Pôle Institution

Placé sous la responsabilité d'Hélène Manciaux, ce pôle regroupe les affaires générales actuelles et les affaires juridiques.

Pôle Ressources humaines

Mêmes méthodes et même approche. Autrement dit, une approche respectueuse de l'existant qui vise à regrouper l'ensemble des activités orientées vers les ressources humaines sous la responsabilité des personnes compétentes actuelles.

Pôle Finances

Il s'agit de la conjonction du pôle finances actuel et du pôle achats. Sur ce pôle, une des nécessités pressantes est de renforcer le service marchés. Nous parlions en effet tout à l'heure des dépenses de fonctionnement et de la façon dont nous pourrions les maîtriser. Pour cela, il existe différentes solutions. Nous pouvons non seulement aller chercher des recettes complémentaires, mais également réaliser des économies par l'intermédiaire de marchés groupés qui n'existent pas encore aujourd'hui.

Pôle Patrimoine

En accord avec les personnes, ce pôle est quasiment inchangé puisque la partie « marchés de travaux » rejoindrait le pôle « marchés » dans ce schéma éventuel ;

Pôle Numérique

Comme nous l'avons déjà présenté dans les différentes instances nous touchons à des pôles actuellement en construction. Le pôle numérique constitue donc un enjeu très fort pour les années qui viennent. L'idée est de regrouper les services techniques de la DSI, avec les services ayant davantage un rôle de mission, tels que le CCREM et le CFOAD. Je vous rappelle que ce travail est en cours et qu'il nécessite encore une bonne approche de la définition des missions, des enjeux et des niveaux de résultats attendus.

Pôle Formation

Vous connaissez bien ce pôle puisqu'il a déjà fait l'objet de différents travaux depuis la prise en main de la nouvelle équipe. Notre ambition est très forte puisqu'il s'agit d'accompagner les étudiants depuis leur arrivée – et même avant –, jusqu'à leur insertion professionnelle. Ce travail est réalisé en collaboration avec l'ensemble des services concernés afin de trouver l'organisation qui sera adaptée et qui semblera convenir à la conduite de projets transversaux.

Pôle Recherche

Ce pôle ne subit pas beaucoup d'évolutions. Il s'agit simplement de trouver une connexion avec la zootechnie, service non négligeable qui est aujourd'hui quelque peu isolé. Cependant, il demeure néanmoins très en lien avec les activités de recherche.

Pôle International

Nous y retrouvons le pôle RI, ainsi que les deux services de la Passerelle, qui regroupent l'ensemble des problématiques tournées vers l'international.

Pôle Culture

Nous venons de recruter la directrice de l'Athénéum et du pôle culture. Elle est arrivée la semaine dernière. Ce pôle regroupe quatre services.

Pôle Documentation

Ce pôle reste inchangé puisqu'il est constitué du SCD.

Par ailleurs, lorsque vous voyez apparaître le terme « mission rattachée » sur les *slides*, il s'agit de services communs pour lesquels aucune modification n'est envisagée, ni dans leur organisation, ni dans leur fonctionnement. L'idée est de les faire travailler en collaboration de façon logique avec les missions existantes, sachant bien évidemment qu'ils le font déjà.

S'agissant des différentes réunions, au CHSCT, il y a eu un vote unanime avec abstention. Au CT du 24, il y a eu un vote contre à l'unanimité. Les principales observations concernaient une concertation jugée insuffisante, une absence d'indicateurs d'impact de cette évolution, ainsi que le souci d'accompagner la démarche de réponses à un certain nombre de questions posées. Au CT du 2 juillet il en est ressorti un accord à l'unanimité sur le principe de cette réorganisation par pôles basée sur une dizaine de pôles. Il a également proposé la création d'un certain nombre de groupes de travail pour définir plus précisément les enjeux et les missions de chacun des pôles. Le CT a aussi demandé de retravailler la partie « statuts », notamment pour les services communs intégrés dans ces pôles. Je pense au SIO ou au SUFCOB, l'idée étant de ne pas les modifier. Enfin, il a aussi cité l'aspect ressources humaines, notamment les fiches de poste, l'indemnitaire ainsi que les indicateurs. L'idée est en effet de pouvoir se doter d'un certain nombre d'indicateurs afin de pouvoir mesurer l'impact et les résultats de cette réorganisation. Bien évidemment, nous avons déjà commencé à travailler sur ces éléments, et nous comptons bien continuer à les travailler dès cet automne.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président : L'idée était donc de vous montrer ce document et de vous donner les principes et la nature d'une réorganisation polaire. Aussi, compte tenu du positionnement du comité technique – qui possède une légitimité sur ces questions d'organisations –, l'ensemble est remis à l'ouvrage pour cet automne. De fait, le seul point soumis au vote aujourd'hui est donc le principe d'une réorganisation polaire.

Concrètement, et pour être tout à fait clair, l'une des difficultés était de proposer un organigramme pour notre université, notamment pour les nouveaux personnels qui vont arriver en automne. L'organigramme que nous allons refaire pour cet automne n'est donc pas celui-ci. Nous reprendrons l'ancien organigramme sur lequel nous allons apposer le nom des personnes. Aussi, comme cela a été promis hier en CT, nous laissons l'ancien organigramme jusqu'à ce que nous arrivions à nous mettre d'accord sur la future réorganisation dans le courant de l'année universitaire à venir. L'organigramme de septembre sera donc l'organigramme actuel avec quelques évolutions car je ne sais pas si le CHSCT et le CT apparaissent actuellement comme des conseils.

Qui souhaite s'exprimer sur ces questions d'organigramme ?

M. Mercier : Je faisais justement référence à cela afin qu'il n'y ait pas d'incidents. Parce qu'il y a par exemple marqué pôle RH dans le précédent.

M. Rollin : C'est la raison pour laquelle nous avons acté la réorganisation en pôles au CT d'hier et que nous avons dit que les pôles existaient déjà dans la structure actuelle. Il ne s'agit donc pas de remettre en cause l'organisation polaire.

Le Président : Tout à fait. Je comprends parfaitement votre positionnement monsieur Rollin. Il n'y a pas de problème. Quoi qu'il en soit, s'agissant de cette réorganisation polaire, nous avons au moins l'honnêteté de présenter les choses de façon transparente et de les soumettre à débat. Or, l'ancien organigramme n'a jamais été débattu, ni en CT, ni en CHSCT, ni en Conseil d'administration.

Vous avez donc exprimé des inquiétudes, des attentes et des oppositions fortes, ce qui est normal et légitime. Pour autant, reconnaissez que nous présentons les choses de façon claire. Je préfère encore qu'il en soit ainsi plutôt que nous ayons des désaccords, l'idée étant de les exprimer et de les dépasser afin de construire quelque chose de partagé.

Conformément à la délibération du CT d'hier, je soumetts à votre délibération l'accord du Conseil d'administration pour une réorganisation de notre organigramme sur un mode polaire en une dizaine de grands pôles administratifs. C'est la seule chose que je mets au vote aujourd'hui.

Qui s'oppose à cette proposition ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Unanimité (25 pour)

Le Président : Nous allons donc commencer à travailler à partir de cet automne et je ne doute pas que nous arrivions à construire quelque chose de partagé, efficace et respectueux des personnels, car c'est un souci que nous avons tous.

- 1^{er} juillet 2013

1. Action sociale 2013

M. Mercier : Concernant ce bilan, je vous renvoie aux documents qui ont été transmis contenant un dossier intitulé « action sociale 2013 » comportant trois volets. Le premier document porte sur le bilan du plan annuel de préventions des risques professionnels 2012. Le second document s'intitule « livret d'action sociale ». Enfin, vous trouverez la liste des prestations.

Bien entendu, je ne vais pas vous présenter tous les documents dans le détail car certains aspects sont très techniques. Cependant, nous répondrons à toutes vos questions.

En attendant, je tenais quand même à vous présenter un petit bilan de l'action sociale 2012 dans ses grandes lignes. Ainsi, 282 agents (229 agents titulaires et 53 agents contractuels) ont déposé des dossiers de demande d'aide en 2012. Cela représente une évolution de 20 %. Quant aux crédits consommés, ils ont augmenté de 23 %, soit un peu plus de 140 000 € pour l'année 2012, contre 114 000 € en 2011.

J'ajouterai simplement pour information que 19 demandes ont été refusées, notamment pour des motifs de dépôt hors délai, de quotient familial supérieur à 1 800 € ou de demandes qui ne correspondaient pas aux critères de l'aide.

Les prestations les plus demandées sont l'aide aux vacances, les séjours en centres de loisirs sans hébergement et l'aide aux loisirs des enfants. Nous avons également des prestations de secours et des prêts à court terme. A ce titre, 31 dossiers de demande de secours ont été enregistrés pour 26 agents. 28 d'entre eux ont été acceptés et trois ont été refusés. Cela représente au total un peu plus de 10 000 €. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2011. Huit dossiers ont été présentés pour les prêts, dont sept ont été acceptés, le tout pour une dépense d'environ 7 000 €. Nous avons également enregistré des prestations de transport et de restauration, demandes en légère baisse cette année.

Enfin, pour mieux vous resituer ce que représente l'action sociale, je vous rappelle qu'elle comporte quatre thématiques :

- L'action sociale interministérielle.
- L'action sociale université de Bourgogne.
- Les actions complémentaires.
- L'action concertée gérée par convention avec la MGEN.

Je ne sais pas s'il est utile de faire le relevé en détail des prestations dont les taux ont été modifiés et celles dont le taux ne change pas car vous avez tous les documents. À cette occasion, nous avons pu balayer à nouveau l'ensemble des prestations et renforcer certaines des prestations correspondant à des sites prioritaires, notamment pour les populations les plus en difficulté. À ce titre, je me rappelle par exemple que l'aide au développement durable a été supprimée, considérant que les fonds étaient sûrement mieux employés dans des situations d'urgence pour des personnes ayant réellement besoin d'assistance, plutôt que d'une incitation relevant d'une autre politique en lien avec le développement durable.

D'autre part, de nouvelles prestations ont également pu être identifiées. Chacune d'entre elles sont récapitulées dans chacun des quatre thèmes. Si jamais le thème vous intéresse et que vous êtes curieux, vous constaterez que nous avons la possibilité de comparer ce que propose l'université avec le taux académique et le taux à Besançon. Globalement, l'université est plutôt bien positionnée et nous nous trouvons souvent au-dessus de ce que propose Besançon. Certes, cela ne signifie pas une somme exemplaire mais il était quand même important de le souligner.

Suite à cette présentation rapide du bilan 2012, vous trouverez également une présentation du projet 2013 dans le livret d'action sociale, avec le relevé des prestations. Vous y trouverez notamment des éléments beaucoup plus précis sur la consommation de crédits selon les différents cas de figure. Enfin, ce projet permet de reprendre les prestations thématique par thématique.

Avez-vous des questions ou des demandes de précisions ? *(Il n'y en a pas).*

Le Président : Géraldine, veux-tu rajouter quelque chose ?

Mme Harly : Effectivement, un travail important a été fait. Nous nous sommes également appliqués à réévaluer la quasi-totalité des prestations de 1.5 %, et à mettre l'accent sur l'aide aux enfants. Nous nous sommes aussi attachés à l'aide au permis de conduire car cette demande devient de plus en plus importante. Elle s'adresse notamment aux personnels mais

aussi aux membres de leurs familles. Enfin, parmi les attentes, on notera les changements de domicile. A l'avenir, nous nous appliquerons à réévaluer ces prestations à date fixe et notamment au 1^{er} mars, date à laquelle paraissent les taux interministériels. Cela permettrait ainsi de nous inscrire dans une régularité par rapport à ces évolutions.

Le Président : Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin : Lors du dernier comité technique, j'avais relevé l'effort fait par l'université. J'avais effectivement souligné que les taux étaient souvent largement au-dessus de ceux qui étaient pratiqués au niveau de l'académie. D'ailleurs, Besançon ne fait aucun effort de ce côté-là sur certaines prestations.

Par ailleurs, j'incite les membres du Conseil d'administration à se plonger dans le bilan social car il comporte des chiffres alarmants. Non pas vis-à-vis de l'administration ou de la direction mais vis-à-vis du personnel. En effet, on s'aperçoit que certains d'entre eux sont en difficulté, notamment face à l'augmentation du coût de la vie quotidienne (alimentaire, soins dentaires...). Or, nous savons que ce sont les catégories les plus basses de notre université qui sont les plus touchées par les problèmes de santé.

D'autre part, lorsqu'on parle des prestations sociales ou de l'aide sociale on a toujours l'impression que cela touche uniquement les BIATSS. Cependant, ces prestations sont ouvertes à tout le monde, même aux enseignants chercheurs. Il ne faudrait donc pas croire que ces prestations sont uniquement réservées aux personnels BIATSS. Personnellement, je n'hésite pas à dire qu'un recadrage a été fait sur les prestations sociales, et que nous nous sommes recentrés sur des prestations nécessaires et utiles dans la vie de tous les jours pour les personnels. C'était bien ça le principal.

En revanche, lors du dernier comité technique, nous avons soulevé la difficulté que nous avons à toucher ce type de population sur les sites délocalisés. Or, il ne faudrait pas les oublier et essayer de trouver une réponse adaptée à cette question. Enfin, comme je le dis souvent, même s'il est toujours possible de demander plus en termes de prestations sociales, nous sommes cependant conscients des limites budgétaires. Il faut donc reconnaître lorsque les efforts sont faits et je le reconnais souvent.

Le Président : Merci monsieur Rollin.
Y a-t-il d'autres observations ? Cédric.

M. Clerc : Effectivement, les prestations sont plutôt satisfaisantes depuis que la compétence RCE est revenue à l'université – en effet, cette dernière dépendait auparavant du rectorat. Par ailleurs, lors du comité technique, nous avons également évoqué les sites délocalisés et la possibilité d'aller toucher les personnes sur place, notamment avec l'assistante sociale. À ce titre, il faut savoir que le poste de l'assistante sociale est à 50 %. Aussi, il serait peut-être utile d'augmenter cette quotité afin de pouvoir éventuellement bénéficier d'un poste à temps plein. En effet, d'après ce que nous a expliqué cette personne lors du comité technique, le fait d'accompagner les collègues en difficulté représente un gros travail et mobilise beaucoup d'énergie et de temps. De fait, ce passage à temps plein lui permettrait non seulement d'être plus efficace, mais aussi de mieux faire connaître le service.

Le Président : Merci pour cette remarque que nous avons déjà prise en compte lors du comité technique.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je sou mets donc à votre approbation le tableau présentant les prestations sociales pour l'année 2013.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Ce tableau est adopté à l'unanimité.

Unanimité (23 pour)

2. Mise en place d'une cellule d'écoute et d'analyse RPS (Risques Psycho-sociaux)

M. Mercier : Ce projet a été esquissé par le Président il y a quelques semaines. Il prend attache dans la démarche de prévention des risques psychosociaux. D'ailleurs, suite à la demande de certaines personnes, il s'agit de mettre rapidement cette cellule d'écoute en place. En effet, dans le même temps que le groupe de travail sur les risques psychosociaux s'attache à élaborer un plan de prévention, nous avons besoin assez rapidement d'une structure permettant de prendre en charge la souffrance de certains personnels.

Ce dispositif de cellule d'écoute et d'analyse vise à permettre à chaque personnel d'exprimer des situations de souffrance au travail. Cette cellule proposera des solutions adaptées, puisqu'il s'agit de cas par cas. Parfois même, nous nous trouvons réellement dans des situations d'urgence. À terme, ce dispositif permettra également au groupe de travail d'avoir suffisamment de recul sur ces situations de souffrance. Je vous rappelle au passage que l'objectif ultime n'est pas uniquement de réparer, mais de pouvoir comprendre en amont et d'agir par le biais d'un certain nombre d'actions, afin de prévenir et d'éviter la multiplication de situations de souffrance sur le lieu de travail.

À l'image de ce que monsieur Rollin rappelait pour les prestations sociales, cette cellule concerne tout le personnel de l'université de Bourgogne. Ce centre d'écoute doit pouvoir permettre un accès simple et identifié. Bien évidemment, il doit aussi être garant de la confidentialité. Au final, il permettra d'élaborer un dossier et par conséquent, de déclencher une procédure d'alerte de la cellule pour analyser la situation, livrer périodiquement un bilan des actions conduites et faire un retour des travaux auprès du CHSCT. Cette cellule sera composée du vice-président RH, de la directrice générale des services, des responsables du pôle RH, de l'assistante sociale, du médecin de prévention et de représentants du personnel. Nous souhaitons que cette cellule puisse se mettre en place dès le mois de septembre. À ce titre, une réunion de coordination sera mise en place la semaine prochaine, afin de mieux cadrer les missions et les objectifs de cette cellule.

Bien évidemment, nous avons pris le soin de bien regarder ce qui existait déjà ailleurs et la façon dont cette cellule pouvait être organisée dans les autres universités. Par exemple, une adresse mail permet de joindre quelqu'un très rapidement et de lui répondre dans les deux jours qui suivent, afin de pouvoir ensuite instruire le dossier et comprendre ainsi davantage les besoins urgents des personnes qui feront appel à cette cellule. L'université de Strasbourg a déjà mis ce système en place sachant que 1,5 % du personnel a déjà eu recours à cette cellule. Cela répond donc à une véritable demande, d'autant plus que ce sujet fait partie des obligations de l'employeur dans la mise en place d'actions de prévention et de réparation autour du thème des risques psychosociaux.

Le Président : Géraldine, tu voulais dire un mot ?

M. Harly : En complément, j'ajouterai que nous avons bien échangé dans le cadre du CHSCT et du CT et que nous nous sommes arrêtés sur la nécessité et le principe de mise en place de ce dispositif, étant entendu que nous avons un travail d'organisation et de fonctionnement à accomplir en collaboration pour définir la façon dont cette cellule pourra

travailler dans les meilleurs délais. De fait, j'ai provoqué l'organisation d'une réunion de travail dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, je ne suis là que depuis quelques mois et malheureusement je constate périodiquement que certains agents sont en souffrance pour diverses raisons. Sachez que nous nous appliquons à les recevoir dans les meilleurs délais. Pour autant, nous avons besoin de nous entourer de toutes les compétences et de toutes les personnes ressources possibles afin de prendre la meilleure décision tous ensemble.

Le Président : Avez-vous des questions ou des commentaires à faire sur cette démarche ?

M. Lepicier : Cette cellule est déjà mise en place à Agrosup depuis maintenant deux ans. À ce titre, je tenais simplement à énoncer quelques précautions concernant l'usage de ce dispositif, qui effectivement, est très intéressant comme premier lieu de contact sur des situations de souffrance au travail. En effet, on constate souvent que le premier réflexe est d'avoir une approche individuelle du problème, souvent médicale, alors que dans la grande majorité des cas, l'origine est liée à un problème de fonctionnement ou d'entente dans le service. Il est donc important de ne pas maintenir ou de ne pas contenir la réflexion sur des problèmes individuels et que la question puisse vraiment être traitée à la source, notamment avec les compétences élargies des CHSCT. En effet, même si on traite le problème en urgence, on ne traite pas pour autant l'origine.

Le Président : Absolument. De fait, lorsque nous avons imaginé ce dispositif, nous l'avons imaginé à deux niveaux : un niveau d'écoute et un niveau d'analyse. De plus, grâce aux discussions que nous avons eues en CT, un troisième niveau est apparu. Il y a l'écoute immédiate – elle est nécessaire –, puis le fait de résoudre le problème individuel dans un temps relativement rapide avec quelques personnes. Enfin, il y a le troisième niveau. C'est ce dont vous parlez. Autrement dit, à la lumière de ce cas, qui est un symptôme de dysfonctionnements, comment mettre en place des procédures pour éviter que ces dysfonctionnements ne se reproduisent ?

M. Mercier : Voilà pourquoi il s'agit d'écoute et d'analyse. Il ne s'agit pas que d'écoute car grâce à ce dispositif, nous pourrions récupérer des informations pertinentes pour mieux comprendre ce qui se passe en amont. En effet, les personnes arrivent généralement trop tard et de fait, elles subissent une perception de mal-être au travail et de risques psychosociaux. L'idée est donc de pouvoir identifier au plus vite ce que nous devons faire dans le cas présent. Cela s'inscrit d'ailleurs en aval de ce qui a été proposé il y a quelques mois avec le groupe de travail sur les risques psychosociaux. Notre objectif est donc de pouvoir agir en amont sur l'organisation du travail, qui est bien souvent à l'origine de ces cas que nous devons réparer. Nous espérons donc ne pas avoir à réparer à l'avenir mais plutôt à prévenir. Pour autant, je suis bien conscient que cette philosophie est plus difficile à mettre en place qu'à exposer en CA.

Le Président : Alain.

M. Dereux : Pour avoir eu à traiter des cas semblables, il me semble que tout cela va bien évidemment dans le bon sens. Cependant, on oublie souvent un élément essentiel. Il est également très important que les responsables hiérarchiques directs soient briefés pour qu'ils soient eux aussi porteurs d'un message fort au sein même des services où l'on observe ce genre de dysfonctionnement. Tant que nous n'avons pas l'expression de ce message éthique fort, il ne sert à rien de trouver des solutions centrées sur la personne en souffrance. Il faut donc soutenir et encourager certains chefs de service, qui parfois n'osent pas exprimer ce message fort, pour être vraiment efficace. Il ne faut pas centrer uniquement

ce message sur la personne qui vient vous trouver. Je voulais juste faire cette remarque basée sur mon expérience personnelle.

Le Président : Tout à fait. Merci Alain.

Précisément, nous avons soumis ce texte au CT, qui, dans la discussion, a permis de faire émerger le fait qu'il était peut-être un peu trop schématique. Là encore, je parle sous le contrôle de Cédric Clerc et de Jean-Emmanuel Rollin, mais pour résumer la délibération du CHSCT, l'idée est de dire que le CT donne son accord pour mettre en place un dispositif d'écoute et d'analyse, sans préjuger précisément du fait qu'il y ait un centre d'écoute ou une cellule d'analyse qui soit structurée telle qu'elle apparaît aujourd'hui.

Le CT est donc d'accord pour le principe. Toutefois, le groupe de travail qui associera les organisations syndicales va essayer de mieux définir les différentes étapes et les différents éléments de démarche nécessaires et de savoir qui fait quoi.

Nous demandons donc de voter l'accord de principe pour mettre en place un dispositif d'écoute et d'analyse, sans préjuger davantage de la façon dont il sera organisé.

Ai-je bien résumé fidèlement les préconisations du CT ?

M. Rollin : Tout à fait. De toute façon, vous aviez déjà souligné en CT qu'il s'agissait d'un premier jet. Quoi qu'il en soit, en tant qu'organisations syndicales, nous sommes tout à fait d'accord. Je vous rappelle en effet qu'il s'agissait d'une grande demande de notre part. Car lorsqu'on parle du côté éthique des supérieurs hiérarchiques, je sais aussi que certains personnels ont parfois du mal à s'adapter dans leur travail. D'autres ont également des problèmes familiaux qui resurgissent aussi sur leur travail. Nous devons donc être capables de faire ce tri. Or, nous n'y sommes pas tous forcément confrontés. Il est vrai que parfois, les représentants du personnel ont parfois été confrontés seuls à ce type de situations où les personnes concernées demandaient l'anonymat. C'est la raison pour laquelle il est utile d'avoir un dispositif. Pour autant, nous restons dans une phase de discussions très large.

Le Président : L'idée est donc de mettre en place ce dispositif de façon opérationnelle dès l'automne prochain car ce sujet est relativement urgent. Quant au deuxième volet des risques psychosociaux, il concerne le grand plan de prévention. Celui-ci est d'ailleurs déjà lancé puisque Samuel a coordonné une démarche très structurée et très réfléchie avec sa chargée de mission. En principe, le choix de la démarche doit être finalisé au CHSCT de fin octobre. Les choses sont donc sur les rails. Toutefois, comme ce dispositif est relativement urgent, l'idée est de le rendre opérationnel dès le mois de septembre.

Ceci étant dit, y a-t-il des oppositions sur la mise en place de ce dispositif ? (*Il n'y en a pas*). Y-a-t-il des abstentions ou des refus de vote ? (*Il n'y en a pas*).

Tout le monde est donc d'accord. Je vous en remercie

Ce sujet est adopté à l'unanimité.

Unanimité (23 pour)

3. Bilan annuel de prévention des risques professionnels 2012

M. Mercier : Ce bilan annuel de prévention constitue donc le troisième document du dossier « action sociale 2012 ». Il comprend 24 pages. Il permet de recenser les opérations

d'investissement. Pour 2012, seize opérations d'investissement ont été réalisées. Il s'agit notamment d'aménagements, de restaurations diverses ou de réfections.

Le deuxième volet concerne la formation. Il s'agit d'un bilan de l'ensemble des actions de formation engagées en 2012. Au total, 578 personnes ont été formées, sachant que certaines formations ont dû être annulées faute de candidatures.

Le troisième volet porte sur les actions d'information et de formations. Il comprend un certain nombre d'applications, dont une douzaine d'opérations classées bâtiment par bâtiment et par composante.

Le quatrième point du document a trait aux études. Ainsi, trois études ont été réalisées à des fins diverses.

Vous trouverez un certain nombre d'annexes, dont la gestion des déchets dangereux, la gestion des déchets radioactifs, la liste précise des accidents en fonction des situations rencontrées par les personnels ou encore le bilan des accidents 2011-2012. Ce dernier est assez intéressant, car il permet de surveiller les évolutions. Concrètement, on voit que ces accidents restent relativement peu nombreux et qu'ils impactent peu sur l'université. D'autres annexes vous donnent également un certain nombre de précisions, dont la répartition sur la semaine. Enfin, le dossier se termine par un état d'avancement de la réalisation du document unique, composante par composante.

Le Président : Nous devons donc soumettre ce document volumineux à votre approbation. J'ajouterai simplement qu'il a été présenté en CT avant-hier et que les membres de cette instance ont vraiment noté la qualité de l'action menée par Pascale Bouchot dans le cadre du CHSCT pour assurer ce gros travail de prévention des risques professionnels. Je m'associe donc au CT pour la remercier pour le travail qu'elle accomplit dans ce domaine.

Cédric.

M. Clerc : Je voudrais également souligner la qualité du travail de Pascale Bouchot, ainsi que de tout le service hygiène et sécurité. Bref, tous les collègues qui se consacrent au quotidien à la sécurité, tels que les correspondants sécurité et particulièrement Michel Saunier pour le ramassage des déchets.

Le Président : Vous avez raison de le souligner. Pascale est l'âme et la cheville ouvrière mais il faut aussi remercier toute l'équipe qui travaille avec elle. S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts ce rapport à votre approbation.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Unanimité (25 pour)

Le Président : Il nous reste encore deux points très techniques qui appellent à délibération. Le premier concerne une délibération formelle et nécessaire. Elle stipule que le Conseil d'administration de l'université de Bourgogne approuve la création de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education.

- 2 juillet 2013

Ecole supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

Création de la composante

Le Président : Nous avons beaucoup débattu sur ce sujet. Nous avons validé les dossiers de préfiguration et les dossiers de construction de l'ESPE. Cependant, nous n'avons pas pris de délibération formelle déclarant que le Conseil d'administration de l'université de Bourgogne approuve cette création. Or, nous devons le faire car nous avons reçu un courrier de la DGSIP qui nous demande une délibération explicite du comité technique approuvant la création de l'ESPE ainsi qu'une délibération explicite du conseil d'administration, postérieure à la délibération du comité technique, qui approuve également cette création.

Nous avons donc soumis ce point à l'accord du comité technique hier, ce dernier l'ayant adopté à l'unanimité. Par conséquent, de façon formelle, et après l'ensemble des discussions que nous avons pu avoir dans le courant du printemps, je soumetts à votre approbation la création de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education au 1^{er} septembre 2013.

Je peux maintenant répondre à vos questions, même si je ne pense pas qu'il soit vraiment utile de s'appesantir sur ce sujet car nous en avons déjà beaucoup parlé.

Monsieur Rollin.

M. Rollin : J'ai voté pour lors du comité technique. Je ne remettrai donc pas ce vote en cause. Cependant, une question annexe m'a été posée ce matin. En effet, certains personnels auraient appris que les services financier et communication déménageraient au mois de septembre. S'agit-il d'une rumeur ? Bref, ils m'ont demandé de poser cette question pour savoir ce qu'il en était réellement.

Le Président : A mon niveau d'information – car toutes les informations ne remontent pas en temps réel jusqu'à moi –, des discussions sont actuellement en cours. Je crois d'ailleurs qu'une réunion a eu lieu hier ou avant-hier sur ce thème. Or, je crois savoir qu'aucune décision n'a encore été prise, puisqu'elle relève de la commission patrimoine. Voilà où j'en suis en termes d'information.

Mme Vinter : Effectivement, Anne a animé une réunion sur ce sujet il y a deux jours où toutes les parties prenantes étaient présentes. Nous avons envisagé différentes solutions pour placer l'ESPE dans ses composantes les plus centrales, indépendamment des départements. De fait, la solution qui semble la plus avantageuse pour tout le monde est de réaliser un plan général de localisation de l'ESPE dans ses composantes centrales au premier étage du pôle AAFE. Nous avons également évoqué la possibilité d'y adjoindre le bureau du chargé de communication ainsi que les bureaux du service financier. Néanmoins, ces déménagements nécessitent un certain temps car nous devons faire des extensions au deuxième étage du pôle AAFE. Monsieur Siccardi nous a confirmé que cette possibilité était envisageable.

En revanche, les délais de déménagement ne sont pas aussi précis que ce que vous venez de le dire. Il avait notamment été rappelé que les services financiers dépendront du niveau central d'organisation de l'ESPE à partir du 1^{er} janvier et que nous aurions le dernier trimestre pour envisager cette modification. Dans le même temps, Géraldine avait rappelé qu'il existait des besoins de relocalisation de certaines autres structures et qu'il serait intéressant de pouvoir libérer en avance les bureaux Gabriel. Ce sont donc des systèmes de contraintes emboîtées pour lesquelles aucune décision fixe n'a encore été prise. Anne en a

conclu que cette proposition faite en commission allait de toute façon être débattue lors de la prochaine commission patrimoine.

Le Président : Voilà donc les éléments d'information que nous pouvons vous donner sur cette question. J'avais d'ailleurs quasiment indiqué la même chose en comité technique lorsque la question m'a été posée.

S'il n'y a pas d'autres questions à poser sur ce dossier, je sou mets donc à votre approbation la création de l'ESPE au 1^{er} septembre 2013.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Unanimité (25 pour)

Le Président : Je me réjouis de votre vote. J'en profite pour dire que le projet de l'ESPE, tel que nous l'avons construit est considéré au niveau du ministère comme étant un projet exemplaire. Une réunion sur les projets des ESPE a d'ailleurs eu lieu à Lyon cette semaine et celui de l'université de Bourgogne a été présenté comme l'un des projets les plus exemplaires sur le plan de la construction pédagogique et scientifique.

Jean-Charles.

M. Jules : Comme tout le monde a pu le remarquer, j'ai voté cette création d'ESPE, bien qu'au niveau syndical, nous continuons à demander un moratoire concernant la mise en place des ESPE. Or, cela ne signifie pas pour autant un moratoire sur la création. Il s'agit d'un moratoire d'un an permettant la mise en place de l'ESPE à partir d'une structure existante. Voilà pourquoi j'ai voté pour même si je me suis fait un peu violence.

Le Président : Honnêtement, je crois que tout le monde est conscient de ce calendrier difficile. Vincent Peillon en est lui-même conscient. Il l'a dit et redit, sachant qu'il défend un objectif politique volontariste. En effet, à chaque fois que je l'ai entendu s'exprimer à ce sujet, il a souligné son accord en vue de créer l'ESPE au 1^{er} septembre 2013, en sachant parfaitement que l'année universitaire 2013-2014 reste une année de transition. J'ajoute par ailleurs que la transition de notre ESPE ira bien au-delà de l'année 2013-2014 car le fait d'associer l'IUFM, le département Sciences de l'éducation, l'IUP Diderot plus le CIPE, est réellement quelque chose d'ambitieux sur le plan de la construction pédagogique et scientifique. Il faudra donc probablement plusieurs années pour que les synergies de ces quatre structures fonctionnent. Encore une fois, il s'agit d'un véritable chantier et d'une vision sur le long terme.

Primes d'intérêt général – Année 2012-2013

Nous avons également un autre point très technique que nous n'avons pas intégré dans cet ordre du jour, afin de ne pas vous abreuver d'additifs. Il s'agit de l'adjonction d'une prime d'intérêt général. Vous savez que nous avons voté le tableau des primes d'intérêt général il y a peu de temps en CT et en CA. Or, une d'entre elles a été oubliée. Cette prime correspond à la fonction de coordination académique de la formation continue. Nous devons donc la rajouter dans la liste de nos primes d'intérêt général. Elle s'élève à 1 800 €. Elle ne nous coûte rien, puisque cette dotation financière vient du rectorat. Elle est ventilée à l'université pour être reversée à la collègue qui assure cette fonction. Cependant, nous avons besoin

d'un vote du CT et du CA pour pouvoir effectuer le versement de cette prime. Il s'agit donc purement et simplement d'un oubli.

Je soumetts donc à votre approbation le versement de cette prime de 1 800 € pour la coordination académique de formation continue.

Jean-Charles.

M. Jules : Comme je le fais systématiquement sur les primes, je m'abstiendrai. Vous en connaissez d'ailleurs la raison.

Le Président : Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui refuse de participer au vote ?

23 pour, 1 abstention

IX. Questions relatives aux Ressources Humaines

Contingent de CRCT (Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques) attribués au titre de l'établissement pour 2013-2014

Le Président : Comme chaque année, vous savez que nous avons un contingent pour les CRCT. Concrètement, les collègues qui souhaitent des CRCT font des demandes. Il peut s'agir de demandes validées par le CNU ou par le CNRS le cas échéant. S'agissant des demandes qui n'ont pas été retenues par le CNU ou le CNRS, celles-ci peuvent être soutenues par l'université. Par conséquent, nous avons donc un contingent de CRCT chaque année. Le conseil scientifique les hiérarchise sur le plan de leur pertinence scientifique. Il revient ensuite au Conseil d'administration de fixer la barre du nombre de CRCT qu'il souhaite financer. Concrètement, il s'agit d'une question de budget et d'engagement financier.

Cette année, nous sommes dans une situation financière relativement simple. À ce titre, je rappellerai simplement que la moyenne annuelle de ces dernières années était de treize semestres par an. Or, j'avais dit l'an passé que je ne souhaitais pas fixer ces treize semestres par an d'une façon rigide car certaines années nous avons besoin de plus et certaines années nous avons besoin de moins. Il se trouve que l'an passé, nous en avons financé quinze. Cette année, compte tenu des semestres qui ont été validés par le CNU et le CNRS, *in fine*, il nous reste à financer quatre semestres pour les professeurs et six pour les maîtres de conférences, soit dix semestres. La liste était plus longue à l'origine. Cependant, le conseil scientifique a estimé que seules ces dix demandes étaient pertinentes et éligibles. Sachant que nous sommes à peu près dans la moyenne financière que je souhaitais maintenir sur les deux années, je vous propose de valider ces dix semestres de CRCT, qui permettront de financer la totalité des demandes retenues par le conseil scientifique.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions, ou des refus de participer au vote ? (*Il n'y en a pas*).

Les CRCT sont adoptés à l'unanimité.

Unanimité (24 pour)

Le Président : Je vous remercie beaucoup et je passe la parole à Grégory pour une présentation rapide des travaux du CEVU.

X. Rapport des travaux du CEVU du 26 juin 2013

1. Compte-rendu des travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 27 mai 2013

M. Wegmann: Bonsoir à tous. Je vais donc vous donner la lecture des travaux du CEVU qui s'est réuni le mercredi 26 juin dernier. Nous commencerons tout d'abord par le compte-rendu de la commission « vie de l'étudiant » qui s'est déroulée le 27 mai.

À cette occasion, trois sujets avaient été abordés :

- La labellisation d'associations.
- La délabellisation d'associations.
- Le projet de charte des associations.

Ces trois sujets n'ont pas posé de difficultés. Je n'en dirai donc que quelques mots. Concernant le premier, cinq associations ont été labellisées. Pour ce qui est de la délabellisation, deux associations l'ont demandée. Enfin, concernant la charte des associations, il s'agissait d'un toilettage, avec quelques modifications sur la forme. On trouve par exemple l'ajout d'un paragraphe sur le développement durable.

Tous ces points ont reçu un avis favorable à l'unanimité au niveau du CEVU. Je précise simplement que nous avons simplement effectué une petite modification sur la formulation d'un article qui n'était pas très claire dans la charte des associations. Voilà donc pour les trois points concernant la commission « vie de l'étudiant ».

Le Président : Par respect pour le CEVU, qui a débattu sans difficulté je vous propose que nous approuvions tout cela en bloc.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce point ? *(Il n'y en a pas).*

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Unanimité (24 pour)

2. Compte-rendu des Commissions FSDIE des 23 mai (site Le Creusot) et 6 juin 2013

M. Wegmann : Nous nous sommes également prononcés sur les deux commissions FSDIE qui se sont tenues récemment, à savoir celle du site Le Creusot et celle de Dijon.

. 23 mai 2013

Concernant le site Le Creusot, nous avons adopté la répartition des crédits en CEVU, tels que proposée par la commission FSDIE, avec une seule modification que je vais vous expliquer. En effet, nous avons décidé de ne pas allouer de crédits à l'association Active, étant donné que le projet de conception et de réalisation d'un bloc d'escalade ne répondait pas aux critères établis permettant de solliciter une subvention FSDIE. Il s'agit davantage d'un investissement éligible aux équipements pédagogiques par exemple.

Aussi, dans les mêmes termes que pour le CEVU, je vous propose d'adopter le compte-rendu de la commission FSDIE Le Creusot. Nous passerons ensuite au vote de la commission sur Dijon.

Le Président : Jean-Charles.

M. Jules : Je ne suis pas certain d'intervenir au bon moment. En effet, je suis porteur d'une procuration et la personne qui me l'a donnée m'a envoyé ses remarques concernant la commission FSDIE. Je vais donc vous les lire.

Ces remarques concernent les dossiers 1.56, 1.58 et 1.59.

M. Wegmann : Il s'agit plutôt de Dijon.

Le Président : Nous pouvons donc déjà voter sur Le Creusot. Je vous propose d'approuver la ventilation des crédits du FSDIE au Creusot.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? (*Il n'y en a pas*).

Cette répartition des crédits est adoptée à l'unanimité.

Unanimité (24 pour)

. 6 juin 2013

M. Wegmann : Nous avons ensuite adopté la répartition des crédits pour FSDIE/uB puisque c'est un abus de langage de dire Dijon. C'est juste une spécificité pour Le Creusot. Nous avons donc adopté la répartition des crédits tels qu'ils ont été proposés en séance avec juste une modification. Nous avons attribué 3 000 € au projet 1.40 ASUB-STAPS, concernant un championnat universitaire de sport, au lieu de 1 632 €, après une nouvelle étude du dossier par les porteurs et Jean-Baptiste Baccon. Pour le reste, nous avons adopté telles quelles les demandes émanant de la commission FSDIE. Cependant, si vous le désirez, nous pouvons revenir sur certains de ces dossiers.

Le Président : Jean-Charles, c'est à toi.

M. Jules : Jean-Charles Jules pour monsieur Gourdet.

« Les dossiers 1.56, 1.58 et 1.59 me posent problème. Les 1.56 et 1.59 sont intitulés « week-end de formation », alors que la même association organise une journée, voire une semaine de formation. Le dossier 1.58 pose problème au niveau du budget (4 000 €) et de la subvention accordée (1 800 €). Une association n'a pas besoin d'autant d'argent pour une semaine de rencontre et de formation avec les étudiants primo-arrivants. »

Je vous fais donc part des commentaires que j'ai reçus. Aussi, comme monsieur Gourdet ne m'a pas dit ce qu'il voterait, je m'abstiendrai.

M. Wegmann : Si vous le souhaitez, je peux vous donner des détails. La 1.56 concerne l'association des étudiants en sciences économiques et gestion de Bourgogne. Il s'agit d'un week-end de parrainage et de tutorat des primo-arrivants du 4 au 6 octobre. Ceci est assez récurrent. Le budget global est de 1 917.35 €. L'attribution serait de 900 €. La hauteur de cette subvention me semble assez classique.

La 1.58 concerne la CBE Bio (coopération bourguignonne des étudiants en biologie). Il s'agit d'une semaine d'accueil, de formation et de rencontre des primo-arrivants, du 2 au 6 septembre 2013. Effectivement, le budget est plus conséquent puisqu'il s'élève à 4 091.84 €. L'attribution de la subvention serait de 1 800 €.

M. Jules : Je pense que ce qui pose problème est le fait que les subventions 1.55 et 1.56 sont attribuées pour la même association. J'imagine donc qu'il existe deux dossiers. Or, l'une des subventions s'intitule « journée d'accueil tutorée des primo-arrivants » et l'autre « week-end de parrainage des primo-arrivants ». Aussi, il aurait peut-être été préférable de déposer un dossier unique au lieu de multiplier le nombre de demandes car de fait, cela représente un budget total de 3 400 € pour les deux manifestations, alors qu'elles sont quasi-identiques.

M. Wegmann : Effectivement, si on regroupe la 1.55 et la 1.56, on arrive quasiment au même montant que pour la CBE Bio. Il aurait donc été peut-être plus cohérent de regrouper les deux.

Le Président : Cependant, comme ces subventions ont été validées par la commission FSDIE et par le CEVU, je ne suis pas sûr que ce type d'interrogations soit de nature à les remettre en cause. Certes, nous prenons note de ces remarques, néanmoins je vous propose de valider la ventilation qui résulte des travaux du CEVU.

Je vous propose donc de valider l'ensemble des délibérations du CEVU sur ce point car ces sujets ont fait l'objet d'une présentation structurée et contradictoire en commission FSDIE et en CEVU. Nous n'avons donc pas de raison de les remettre en cause.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

23 pour, 1 abstention

3. Point d'information sur le maquettage des Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) 1^{er} et 2nd degrés

M. Wegmann : Il s'agit simplement d'un point d'information disant que le processus était encore en cours et qu'étant donné les navettes et les allers-retours, ce seront les conseils du mois de septembre qui valideront *in fine* les maquettes des métiers de l'enseignement, sachant que nous serons toujours dans le mois qui suit la rentrée universitaire.

M. Jules : Mes propos viennent simplement confirmer ce que nous disions tout à l'heure sur la création des ESPE. On voit très bien que tout est vraiment fait dans la précipitation entre les ESPE et les maquettes des métiers de l'enseignement. En effet, nous allons valider des maquettes au mois de septembre alors que dans les faits, la rentrée aura déjà eu lieu. J'enfonce donc simplement le clou.

Le Président : C'est vrai. Cependant, il faut tout de même souligner que tous les acteurs qui étaient impliqués ont remarquablement travaillé sur la construction de ces maquettes. Ils sont en effet revenus sur l'ouvrage à plusieurs reprises et cela n'était pas facile. Toutefois, nous sommes quasiment au bout du chemin.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

4. Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2013 (pour régularisation)

M. Wegmann : Il s'agit simplement d'un point d'information suite à une alerte STAPS-Le Creusot en raison d'un taux de pression très important. En effet, nous dépassons la capacité d'accueil eu égard à la sectorisation du site Le Creusot. Au final, nous n'avons pas eu à modifier ce qui a été voté concernant les capacités d'accueil, puisqu'une solution a été trouvée avec le rectorat. L'idée est d'augmenter le pourcentage de *surbooking* pour STAPS-Le Creusot. Or, il s'avère que les candidats ont pu être affectés sans que les lycéens de l'académie se retrouvent sans solution, ce qui était la crainte au départ. Quoi qu'il en soit, nous devons rediscuter de la capacité d'accueil de la filière STAPS l'année prochaine.

Le Président : Et nous devons probablement nous montrer un peu plus autoritaires sur la définition des capacités.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

5. Compte-rendu de la commission de la pédagogie du 10 juin 2013

Demande de modification des conditions d'accès à la session de rattrapage pour les licences et masters 1 Droit et AES - rentrée 2013 - UFR Droit et Science Politique

Le Président : Ce premier point est le seul qui ait véritablement suscité des discussions longues et approfondies en CEVU. Au bout du compte, le vote a été assez marqué et assez clair. Cependant, il s'est fait au terme d'une discussion qui n'était pas consensuelle. Cela mérite donc que tu en parles.

M. Wegmann : Effectivement, les débats ont été nourris. Tout d'abord en commission de la pédagogie, puis au CEVU. Au final, ce débat a quand même duré quelques heures. La demande émanait de l'UFR Droit qui souhaitait voir modifier les conditions d'accès à la session de rattrapage pour les licences et masters 1 Droit et AES à la rentrée 2013, avec la mise en place d'un seuil minimum à 8 sur 20.

Avant de donner quelques éléments sur les débats, je voudrais d'abord vous donner l'avis du CEVU. Certes, celui-ci est peut-être plus tranché que la teneur des débats, puisqu'au final, il y a eu vingt-quatre voix contre cette demande, cinq voix pour et quatre abstentions.

Les arguments ont été présentés de manière précise et longue en commission de la pédagogie. Ils ont ensuite été relayés en CEVU. Je ne reviendrai pas sur ces arguments, car un certain nombre se trouve dans les comptes-rendus. Il s'avère que pour les grosses composantes, la gestion des sessions de rattrapage est très compliquée et très lourde d'un point de vue administratif. Sur le plan pédagogique, les chiffres montrent que les taux de réussite à la session de rattrapage sont assez faibles. Ils le sont d'autant plus pour les étudiants qui ont moins de 8.

Au regard des arguments apportés par la composante – que nous pourrions détailler et préciser en fonction des questions que vous poserez et des commentaires que vous ferez –, on constate qu'un certain nombre d'entre eux sont défavorables à cette demande. Par exemple, le fait de créer une hétérogénéité au sein de l'université entre les différentes composantes paraissait être une mauvaise chose pour certains. On notera également le souci de garantir l'égalité des chances pour tous les étudiants par rapport à l'accès à la session de rattrapage.

On trouve ensuite des arguments un peu plus factuels ou des détails. Je citerai par exemple l'évolution de la sociologie des profils des étudiants, avec de plus en plus d'étudiants salariés qui peuvent avoir besoin de segmenter leur parcours universitaire, et pour lesquels la session de rattrapage est un outil intéressant car elle leur permet de « grignoter » des UE au fil de leur parcours.

J'ai donc résumé très globalement les débats qui, bien sûr, ont été beaucoup plus fournis que ce compte-rendu.

Le Président : Certains d'entre vous souhaitent-ils brièvement alimenter ces débats ?

Vincent.

M. Thomas : Je ne souhaite pas alimenter le débat mais justifier simplement mon vote. Pourquoi ? Non seulement parce que je fais partie de l'UFR Droit, mais aussi par ce que j'ai voté en conseil de gestion – comme tous les collègues à l'exception des étudiants – cette mesure qui consistait à proposer une condition d'accès à la session de rattrapage fixée à huit de moyenne obtenue sur l'ensemble de l'année au cours des deux semestres.

Aussi, sans refaire le débat qui fut effectivement très riche au niveau du CEVU, car les arguments ont été échangés – même si je suis fondamentalement tenté de le faire –, je ne pense pas que l'hétérogénéité soit un argument. En effet, toutes les filières ne sont pas homogènes à l'intérieur de l'université de Bourgogne. Il y a par exemple des concours d'accès organisés dans certaines filières pour accéder en 2^e ou 3^e année. S'agissant de l'égalité des chances, c'est la même chose, tout comme pour les étudiants salariés. Je suis d'ailleurs absolument favorable à la session de rattrapage pour les étudiants salariés. À ce titre, dans les échanges que nous avons eus au conseil de gestion de l'UFR Droit, j'avais justement souligné le fait que cette règle de 8 sur 20 ne devrait pas être appliquée pour les étudiants salariés. C'est ma position personnelle.

Par ailleurs, il faut savoir que le calendrier actuel de la session de rattrapage, qui a eu lieu 15 jours après les dernières délibérations, ne permet pas à des étudiants salariés de préparer sérieusement cette session. Très honnêtement, j'en suis persuadé. J'en étais d'ailleurs déjà persuadé le jour où il a été décidé de placer la session de septembre en juin. Il en est de même pour les étudiants malades. En effet, il est rare que ces derniers aient le temps de se remettre pour participer à cette session de rattrapage, notamment au 2^e semestre. Nous avons intégré cette dimension tout à fait raisonnable dans notre réflexion. Or, je ne l'ai pas tellement retrouvée dans le rapport du CEVU.

Quant à l'égalité des chances, il s'avère là encore que les universités qui ont posé cette règle-là ont vu les résultats globaux des étudiants augmenter *in fine*, comme à Angers ou à Toulouse. Cela prouve bien que ce n'est pas une question d'égalité des chances, mais que c'est peut-être une chance de prendre une mesure – dans l'intérêt bien compris des étudiants –, permettant de valoriser leur filière. C'est le fond de ma pensée, ce qui explique mon vote. Par conséquent, je m'abstiendrai sur ce point.

Le Président : Merci Vincent pour ces compléments d'explication. Il est vrai que les débats ont été très riches et qu'ils ont été menés en CEVU jusqu'à leur terme. Certains souhaitent-ils intervenir en complément de ce que vient d'exposer Vincent ?

Louis.

M. De Mesnard : Effectivement, il existe une spécificité de l'UFR Droit qui ne s'appliquerait pas autant en sciences économiques et gestion. Cependant, vous avez clairement un problème de masse de copies à corriger dans un temps très court entre les deux sessions.

M. Thomas : Bien entendu. Cependant, si cela valait le coup, il ne serait pas gênant de mobiliser du temps, de l'argent, des amphithéâtres ou encore des services administratifs. Je citerai simplement un exemple qui me concerne. Je ne suis pas réputé pour noter large. A la première session, la moyenne de mon amphithéâtre en troisième année de droit est de 8,5 sur 20. À la deuxième session, 70 étudiants participent sur 210. Nous sommes donc à un tiers de l'effectif. Or, la moyenne est de 6 sur 20. Cela signifie que ce bloc tire terriblement à la baisse la moyenne de la première session. Mais cela signifie aussi que certains étudiants ne sont clairement pas au niveau sur cet effectif. De fait, on mobilise toute cette énergie qui n'est pas seulement la nôtre. Cela ne me dérange pas de corriger des copies si elles sont bonnes. Ce n'est pas un problème. Cependant, on mobilise toute cette énergie et ces moyens administratifs, sachant que chez nous, la session des examens de rattrapage est vraiment tendue. C'est donc une décision que je respecte mais à laquelle je ne peux évidemment pas participer.

Le Président : Il n'y a pas de souci.

Ceci dit, je vous propose de valider la décision du CEVU, qui s'est exprimé avec clarté, puisque la proposition a été rejetée avec vingt-quatre voix contre, cinq pour et quatre abstentions, au terme d'un débat tout à fait courtois et approfondi. Il me paraît donc normal de valider cette décision du CEVU.

Je vous propose donc de valider cette décision qui consistera à rejeter cette proposition.

Qui rejette la décision du CEVU ? Qui s'abstient ? (2 *abstentions*). Le reste du conseil d'administration valide donc la décision du CEVU.

20 pour, 2 abstentions

Je vous en remercie. Je comprends la difficulté de ces discussions. Nous pouvons maintenant aller assez vite sur le reste.

Projets internationaux en lien avec le Pôle Relations internationales : 4 projets diplômants et 3 projets non diplômants

M. Wegmann : Nous avons validé quatre projets diplômants et trois projets non-diplômants. Pour les projets non-diplômants, il s'agit d'un renouvellement d'accord avec l'University of Northern Columbia du Canada et l'IUT Dijon-Auxerre. Un second concerne l'ISAT et Tennessee Tech University aux Etats-Unis et le dernier l'UFR Sciences et techniques et l'université d'Ehime au Japon.

Concernant les projets diplômants, ils concernent un nouvel accord entre l'ESIREM et l'université de Douala et l'ESIREM et l'UFR Sciences et techniques et l'université de Dcshang au Cameroun. Un autre accord a également été passé avec l'IAE et l'université SISU en Chine ainsi qu'une annexe d'un accord existant entre l'UFR Sciences et techniques et l'université Antonine au Liban.

Voilà donc un résumé très rapide sur les partenariats internationaux.

Le Président : Comme ces partenariats n'ont pas posé la moindre question, je vous propose de les adopter en bloc.

Qui s'oppose ou s'abstient ? (*Personne*).

Ces partenariats sont adoptés à l'unanimité.

Unanimité (22 pour)

Offre de formation - Rentrée 2013

M. Wegmann : Concernant l'IUT Chalon-sur-Saône, nous avons l'ouverture en alternance du DUT Génie industriel et maintenance GIM. Ce DUT étant déjà en alternance pour la deuxième année, il s'agit de l'ouvrir pour la première année, et plus spécifiquement pour le deuxième semestre. De même, toujours pour l'IUT de Chalon-sur-Saône, nous avons l'ouverture en contrat de professionnalisation de la licence professionnelle Techniques et activités de l'image et du son.

Pour l'IUT Dijon-Auxerre, il s'agit d'un réajustement concernant la licence professionnelle Gestion des Ressources Humaines, avec un volume horaire qui passe de 392 heures à 455 heures, suite à la fermeture d'un groupe à Sens et au redéploiement sur Auxerre et Dijon.

Pour l'UFR Pharmacie, il s'agit de la mise en place de la quatrième année « Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques » suite à la réforme des études de pharmacie.

Pour l'UFR Langues et communication, il s'agit de la préparation à l'agrégation interne d'espagnol. Elle démarrerait à la rentrée 2013 en lien avec l'université de Franche Comté.

Enfin, pour l'UFR Sciences économiques et gestion, il s'agit de l'ouverture du master 2 Métiers de l'enseignement Sciences économiques et sociales à la rentrée 2013 puisque le master 1 n'avait pas ouvert à la rentrée 2012. Pour autant, le master 1 ouvrira bien l'année prochaine.

Voilà donc pour tous les diplômes concernant la rentrée prochaine.

M. De Mesnard : Je connais des étudiants qui voulaient s'inscrire en master 2 et qui avaient un projet. Qu'allons-nous leur dire ?

Mme Gerrer : Peut-être pourrions-nous les orienter sur Besançon ?

M. De Mesnard : Oui. Peut-être à Besançon.

Mme Gerrer : En fait, la décision est prise depuis très longtemps car ils n'ont pas voulu faire remonter des maquettes M2. Je leur ai donc écrit pour leur dire qu'ils ne pourraient pas ouvrir s'ils ne rendaient pas de maquette. Par exemple, l'italien a rendu une maquette au cas où. Or, madame Perron a dit qu'il ne fallait pas rendre de maquette. Cela date du mois de mars.

M. De Mesnard : En réalité, les étudiants ont une visibilité sur le diplôme sur le site de l'université. Or, comme ils ont dû télécharger des choses, ils ont l'impression qu'il va ouvrir. Il faudrait donc arriver à verrouiller davantage le site Internet afin qu'ils ne se fassent pas d'illusions sur le fait que ça ouvrira, alors qu'en réalité, ça ne peut pas ouvrir.

Le Président : Merci pour cette remarque. Nous devons effectivement travailler sur ces points de liaison entre les transmissions d'informations.
Ceci étant dit et s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose d'approuver ces points relatifs à l'offre de formation 2013.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? (*Il n'y en a pas*).

Unanimité (22 pour)

L'offre de formation 2013 est adoptée à l'unanimité.

Demandes relatives à des diplômes d'université

M. Wegmann : La première concerne la création d'un diplôme universitaire Biomarqueurs santé nutrition pour l'UFR Pharmacie. Par ailleurs, comme chaque année, l'UFR de santé a également présenté la tarification de ses DU et de ses DIU. On trouve ensuite une demande de modification du DU Perception, action et troubles des apprentissages pour l'UFR STAPS. Enfin, apparaît une demande de création d'un diplôme universitaire Langues et culture germaniques à l'UFR Langues et communication.

Ces points n'ont pas soulevé de problèmes particuliers.

Le Président : Je vous propose là aussi d'approuver tout ceci.
Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? (*Il n'y en a pas*).

Les demandes sont adoptées à l'unanimité.

Unanimité (20 pour)

Formation des IADE : point d'information sur le programme pédagogique et la répartition des crédits ECTS

M. Wegmann : Il s'agit uniquement d'un point d'information vu en CEVU. Il concerne l'universitarisation des formations de santé et paramédicales. Il n'y a pas eu de souci particulier.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

Modifications des fiches filières - Rentrée 2013

M. Wegmann : Comme il est de tradition à chaque CEVU, des modifications de fiches filières sont demandées pour la rentrée prochaine. Je rappelle qu'il s'agit de l'avant-dernière possibilité pour les composantes souhaitant apporter des modifications, sachant que la dernière possibilité se présentera en septembre.

Les modifications les plus importantes concernent la licence pro Activités et techniques de communication, ainsi que les masters Finances et Banque patrimoine assurances. Ce nouveau partenariat avec le CFPB (Centre de formation de la profession bancaire) permettra à ces deux dispositifs d'être effectués en alternance.

Enfin, on trouve également l'ajout de conditions particulières pour le statut des AJAC, que vous aviez voté lors du dernier CA. Elles permettent aux composantes d'apporter des précisions sur les conditions d'accès au statut AJAC dans leurs fiches filières. Cela a été notamment le cas pour l'UFR Droit et l'UFR Sciences économiques et gestion. Le CEVU a donc lui aussi voté ces modifications de fiches filières concernant le statut d'AJAC, sachant que d'autres viendront au mois de septembre. Le CEVU a donc décidé de reporter le vote pour l'UFR STAPS, car nous étions en attente d'informations concernant l'harmonisation avec les collègues de Besançon. Il serait en effet prématuré de voter des modifications de fiches filières avant de s'assurer qu'elles sont compatibles avec les Bisontins. De la même façon, nous avons reporté le vote du statut des AJAC pour l'UFR Sciences humaines puisque le conseil de l'UFR ne s'est pas encore prononcé. Mais cela peut attendre le mois de septembre.

Le Président : Merci Grégory. Nous pouvons donc valider ces modifications sans difficulté.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? *(Il n'y en a pas).*

Les modifications des fiches filières sont adoptées à l'unanimité.

Unanimité (20 pour)

Dernier point.

6. Calendrier universitaire 2013-2014 : examen des propositions des composantes : finalisation des travaux engagés au CEVU du 6 mai 2013

M. Wegmann : Nous avons voté ce calendrier sachant qu'il n'est pas encore tout à fait complet. Il y aura donc des ajouts au mois de septembre, notamment pour les MEEF, mais aussi pour les STAPS. En effet, la question de la cohérence des calendriers STAPS entre Dijon et Besançon s'est posée. Il nous reste donc encore quelques navettes à effectuer pour harmoniser ces calendriers. En outre, je précise que les étudiants ont approuvé ce calendrier en CEVU, moins treize abstentions et deux refus de prendre part au vote. Ils se sont abstenus sur ce dossier car ils se sont rendus compte que les calendriers n'ont pas été votés par les conseils d'UFR. Il s'agit sans doute d'une négligence car cela est généralement perçu comme une mesure administrative. Néanmoins, il est important de rappeler aux composantes que les calendriers doivent passer dans les conseils, sachant bien souvent qu'ils sont votés dans les conseils de départements. De fait, ils ne sont pas validés en conseils d'UFR. Nous avons fait remonter ce problème en réunion Interscol. Il va donc être résolu.

Le Président : Merci Grégory. J'ajoute que ce calendrier universitaire a également été validé par le comité technique de lundi dernier.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose d'approuver ce calendrier dans l'état actuel, sachant qu'il est susceptible d'évoluer un mois après la rentrée universitaire.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? *(Il n'y en a pas).*

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

Unanimité (20 pour)

Le Président : Marie-Geneviève.

XI. Compte-rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation des conventions avec subvention

- Affaires générales
- Recherche
- Scolarité

Mme Gerrer : Comme la liste est assez longue, je vais simplement vous demander si vous avez des questions ou des interrogations sur telle ou telle convention avec subvention. (*Il n'y en a pas*).

Je vous propose donc de passer au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Les conventions sont adoptées à l'unanimité.

Unanimité (20 pour)

2. Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer : Là aussi, je pense que vous connaissez la liste par cœur.

Le Conseil d'administration prend acte de ce compte-rendu.

Le Président : Merci Marie-Geneviève. Il ne nous reste plus que quatre points à voir.

XII. Questions diverses

1. Avis sur la nomination du directeur de l'UTB

Le Président : Comme vous le savez, Pierre Ancet assure actuellement cette fonction de directeur. Son mandat se termine à l'automne prochain. Les statuts indiquent que le président de l'université nomme le directeur de l'UTB pour un mandat de trois ans renouvelable après avis du Conseil d'administration. Il est inutile de vous dire que je souhaite bien entendu que Pierre soit renouvelé dans ses fonctions qu'il assure d'une manière formidable.

Pierre, puisque nous avons la chance que tu sois là, souhaites-tu nous dire un petit mot ?

M. Ancet : Merci. L'Université pour tous se porte très bien puisque nous recevons 2 400 personnes venant de la société civile cette année. Ce nombre n'est donc pas négligeable par rapport à l'ensemble du public fréquentant l'université. J'essaye le plus possible de faire en sorte que cette université montre des enseignements proches de ceux dispensés dans toutes les disciplines du campus et de montrer la palette qui existe dans nos cours. J'insiste sur le fait que nous n'avons pas seulement des personnes retraitées, puisque 40 % sont des personnes actives. C'est donc bien l'Université pour tous et non pas celle du troisième âge, comme nous pouvons souvent l'entendre. Ce service fonctionne donc très bien et les enseignants sont très contents de donner des cours à ce public. Réciproquement, ces personnes sont généralement très heureuses de suivre ces cours car ils sont adaptés au grand public.

Le Président : Merci Pierre. Je tenais à souligner ton travail de qualité devant ce Conseil d'administration. Par ailleurs, je rappelle que tu travailles également de façon très active pour établir des liens, des complémentarités et des synergies entre les différentes unités qui traitent de la culture (mission culture scientifique, atheneum, les EUD), et c'est très bien ainsi.

Il est donc inutile de vous dire que je vous propose de renouveler Pierre dans ses fonctions de directeur de l'UTB.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Le renouvellement du directeur de l'UTB est adopté à l'unanimité.

Unanimité (20 pour)

2. Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel (UTB)

Le Président : L'idée est de faire des listes d'inscription numérisées des personnes qui s'inscrivent à l'UTB. Ces listes sont nominatives et possèdent des indications sur l'état civil. Aussi, afin de pouvoir les numériser, nous devons avoir un accord de la CNIL. Il est donc demandé au Conseil d'administration l'autorisation de créer ces listes et de transmettre cette demande d'autorisation auprès de la CNIL.

M. Ancet : Il s'agit du logiciel d'inscription en ligne que nous avons proposé à nos auditeurs. En effet, beaucoup d'entre eux souhaitent pouvoir s'inscrire directement par Internet depuis plusieurs années. Nous avons donc créé un logiciel d'inscription dédié. Aussi, afin de mettre en place ce télé-service, selon le descriptif de la CNIL, nous avons besoin de l'autorisation du Conseil d'administration puisqu'il s'agit de données personnelles concernant les auditeurs.

Le Président : Hélène, est-ce suffisant ou dois-je lire l'intégralité du texte de la délibération ?

Mme Manciaux : Non, cela n'est pas utile.

Le Président : Je sou mets donc cette proposition à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? (*Il n'y en a pas*).

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité.

Unanimité (20 pour)

3. Création d'une salle dénommée « Jean TIROUFLET » à l'UFR Sciences et Techniques

Le Président : Cette proposition est faite par les équipes de chimie moléculaire. Il s'agit de donner le nom du professeur Jean Tirouflet, éminent chimiste dijonnais, à une salle de leur laboratoire ou à une de leurs composantes. Grâce à son action et à son travail scientifique, celui-ci a permis de structurer la chimie moléculaire à l'université de Bourgogne. Franck Denat, qui dirige ce laboratoire, souhaite par conséquent donner le nom de « Jean Tirouflet » à la salle E-101 de l'IRCAMAT. Cette salle de conférences, de thèses et de réunions scientifiques est partagée entre l'ICMUB et l'ICB. Franck fait cette proposition après avoir consulté ses collègues de l'ICB et après avoir proposé cette idée au conseil de son UFR.

Comme je ne vois que du bien dans cette proposition, je vous propose de la valider.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? (*Il n'y en a pas*).

Ce point est adopté à l'unanimité.

Unanimité (20 pour)

4. Motion présentée par des formateurs de l'IUFM

Le Président : Jean-Charles, tu t'es fait le relais de cette motion.

M. Jules : Laurence Maurel m'a effectivement adressé cette motion en me demandant de la faire suivre car elle n'avait pas la liste de diffusion. Je me suis donc permis de la faire suivre aux membres du CA.

Le Président : Je vais donc vous lire cette motion afin que vous en preniez connaissance. Cette dernière a été rédigée à l'occasion de la journée académique des formateurs de l'IUFM le 29 mai dernier à laquelle je me suis rendu. Elle a été rédigée dans un moment d'émotion important puisque nous venions juste d'apprendre qu'il fallait sous-dimensionner les maquettes des masters MEEF. Ce sous-dimensionnement, piloté par Annie s'est cependant avéré plutôt mesuré et modéré, puisque nous restons dans des fourchettes horaires supérieures aux préconisations qui ont été faites.

« Les formateurs de l'IUFM de Bourgogne (PIUFM et PEMF) rejettent une réduction du volume horaire des maquettes premier degré, second degré et CPE votées au Conseil d'administration de l'université du 15 mai 2013.

La note ministérielle Jollion du 9 mai 2013 n'impose absolument pas de volume horaire. Elle ne donne qu'une indication de cadrage.

Les formateurs constatent que le processus devant mener à l'accréditation et à la constitution des nouvelles maquettes de formation constitue un déni de démocratie et une atteinte grave à l'autonomie des universités, suite à la décision prise par le Rectorat d'une diminution du volume horaire.

Les formateurs exigent que la création des ESPE s'accompagne d'un budget à la hauteur de ses ambitions en fonction des effectifs d'étudiants qui seront les nôtres et de leur évolution.

Les futurs professeurs des écoles, professeurs de collèges-lycées et CPE, doivent pouvoir bénéficier d'une formation disciplinaire et didactique de haut niveau. »

Le Président : Une cinquantaine d'enseignants de l'IUFM et de maîtres formateurs ont signé cette motion. Bien entendu, je ne partage pas cette vision. De fait il a fallu réduire les volumes horaires, ça a été piloté de façon tout à fait très précautionneuse, la baisse moyenne est de 6%.

Mme Vinter : Nous étions partis d'un cadrage uB d'environ 550 à 600 heures pour les M1 et de 330 heures maximum pour les M2. Nous avons réalisé ce cadrage avant toute information ministérielle. Les collègues l'ont plus ou moins respecté puisque certaines maquettes de M2 pouvaient par exemple aller jusqu'à 360 heures.

J'avais demandé à certains collègues de rester dans le cadrage uB avant même ce cadrage ministériel. Or, j'ai reçu une fin de non-recevoir, alors que ce cadrage avait été voté par le CA. De plus, ce sont ces mêmes collègues qui votent aujourd'hui cette motion et qui excédaient justement le cadrage uB qu'ils réclament actuellement.

Cette note ministérielle de cadrage des maquettes préconise un volume de 450 à 550 heures en M1 et de 250 à 300 heures en M2. Ce cadrage est donc en-dessous de ce que nous avons travaillé. De plus, comme j'ai reçu des maquettes au-dessus de ce que nous avons préconisé, la rectrice a demandé de les réduire, compte tenu de la note ministérielle. Suite à cela, la rectrice a fait une première proposition assez drastique, à savoir environ 500 heures en M1 et 250 heures en M2. Elle s'inscrivait donc dans la fourchette moyenne basse des préconisations ministérielles.

Nous avons ensuite discuté, sachant que l'IUFM était représentée par madame Genelot. Cette dernière n'a d'ailleurs pas dit un seul mot durant cette réunion – nous le lui avons fait remarqué. Nous sommes finalement arrivés à un accord avec Madame la Rectrice, à savoir 550 heures + 24 heures (donc 570 heures) en M1 et 300 heures en M2. Les collègues ont donc dû réduire leurs maquettes. Certains plus que d'autres puisque l'écart était encore plus grand pour ceux qui excédaient déjà les préconisations de l'uB. Globalement, la réduction moyenne sur l'ensemble des maquettes représente environ un vingtaine d'heures.

Au final, ces maquettes oscillent entre 570 à 580 heures en M1 – ce qui est tout à fait classique et même dans la fourchette haute –, et entre 300 et 320 heures en M2. Là aussi, il s'agit d'une moyenne haute, d'autant plus que certains étudiants sont à mi-temps professionnels et qu'ils doivent rédiger un mémoire. Par conséquent, je trouve qu'il est irresponsable de demander des maquettes supérieures à ce seuil aux étudiants. Cela revient à les mettre dans de mauvaises conditions pour réussir leurs études.

Personnellement, je n'accepte donc absolument pas cette motion, d'autant plus que l'IUFM était présent lors de cette réunion. Or, celle-ci n'a absolument pas protesté sur la première réduction. Aussi, le fait de parler de réduction revient pour moi à parler d'un cadrage qui rend le travail de ces étudiants faisable. De plus, ces derniers sont en stage pendant quatre semaines en M1, ils ont un mémoire à rédiger, et ont un concours à préparer. De fait, une formation de 550 à 580 heures représente déjà beaucoup.

Le Président : Je confirme tout à fait ces propos. Je tenais également à dire devant le Conseil d'administration que si nous avons réussi à monter ce projet d'ESPE dans de bonnes conditions, avec un bon projet pédagogique, et en si peu de temps, c'est aussi parce que les relations entre le rectorat et l'université ont été confiantes tout au long de ces mois de travail difficiles.

Au bout du compte, on peut peut-être penser que les collègues de l'IUFM s'estiment être dans leur rôle en proposant cette motion, mais je peux vous assurer que la direction de l'université et le rectorat ont également été dans le leur et qu'ils ont piloté ce projet du mieux possible. Il est donc inutile de vous dire que je souhaite rejeter cette motion que je soumetts à votre approbation.

Qui s'oppose à cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est favorable ? Qui ne prend pas part au vote ?

15 contre, 2 abstentions, 2 pour, 1 refus de prendre part au vote

M.

M. Jules : Concernant le timing, je constate que cette motion a été votée le 29 mai. Où en étions-nous dans les maquettes à cette époque ? Étions-nous au moment où le recteur demandait à ce que nous soyons à 250 heures ?

Mme Vinter : Cette motion est intervenue alors que tout était déjà fait et qu'ils avaient déjà fait eux-mêmes le travail de réduction. Cependant, elle est intervenue avant les retours ministériels sur les maquettes. Enfin, contrairement à ce qui est dit ici, nous avons bien fait de faire ces réductions. En effet, un certain nombre de collègues des autres universités ont dû revoir leur copie fin juin car les maquettes excédaient les volumes horaires préconisés. Ce n'est donc pas une simple indication de cadrage, car beaucoup d'universités ont dû refaire leurs maquettes en les réduisant. Or, comme nous étions sur des volumes supérieurs aux préconisations, cela nous a permis de n'avoir aucun travail à faire sur ces maquettes. C'est pourquoi nous avons envoyé celles sur la base desquelles le ministère va nous accréditer.

Le Président : Merci Annie. Nous en avons donc terminé. Avant d'aller prendre un verre de l'amitié tous ensemble, je voudrais remercier monsieur Norbert Arnoult qui a participé fidèlement et efficacement au nom du rectorat au suivi de nos Conseils d'administration depuis bien longtemps. Il est désormais appelé vers d'autres missions. Cependant, il continuera de maintenir les relations avec l'université de Bourgogne.

Enfin, je voudrais également remercier Hélène Manciaux et son équipe car je vous assure que la mécanique administrative et juridique est très complexe pour arriver à organiser un Conseil d'administration tel que celui d'aujourd'hui, avec un ordre du jour aussi pléthorique et complexe. Donc merci à Hélène et à son équipe. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h32.

Le Président

Alain BONNIN